

Le
Folklore

Brabançon

Le
Folklore
Brabançon

JUIN-SEPTEMBRE 1969

N^{os} 182 et 183

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folklorique de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>Marionnettes et gens de chez nous</i> par René Herman	101
<i>Au temps de la Guerre des Paysans, sous la domination française</i> par Louis Delvaux	143
<i>Les dernières années de l'hôtel de Calenberg</i> par E. Hamoir	179
<i>Les guelalles ou la marche militaire de St-Véron à Lembeek</i> par Christian De Brabanter et Raoul Bonaventure	187
<i>L'Armistice du 11 novembre 1918</i> par le Prof. E. Lousse	229
<i>Fantômes et revenants</i> par M. Gouweloos	233
<i>Il n'y a qu'une seule rue Neuce au monde</i> par José Mirval	255
<i>Bibliographie</i>	265

JUIN
SEPTEMBRE
1969

N^{os}
182 et 183

PRIX : 70 F.

Sur la couverture :

Officier de l'Etat-major dans la Marche Militaire
de St-Véron à Lembeek

Le Service de Recherches Historiques et Folkloriques et des Relations Culturelles et Publiques de la Province de Brabant publie également une revue en néerlandais

Les numéros 182 et 183 du

• BRABANTSE FOLKLORE •

contient des articles de Willy Massin (Walshoutem, suite et fin) et de G. Renson et M. Custeels (Kasteel-museum van Gaasbeek).

Marionnettes et gens de chez nous

Essai pour un bilan des *LETTRES DE NOBLESSE*
des *MARIONNETTES BELGES*

par René Herman

Une marionnette est une figure inanimée qui, guidée par une main, se meut devant des spectateurs.

(Bil BAIRD).

Si l'art n'a pas de patrie, les artistes en ont une.

(Camille SAINT-SAENS).

Les marionnettes ont toujours occupé une place privilégiée dans notre folklore national. De tout temps bien des gens de chez nous : enfants, poètes, grands d'esprit, se sont émerveillés au spectacle de leurs captivants ébats. Certains les ont étudiées de très près, intéressés par leur histoire vieille comme le monde. Par la plume, le pinceau, ou de quelque autres modes d'expressions propres à leurs talents ils nous ont, avec ferveur, légué le fruit de leurs découvertes. Pour aimer, il faut connaître. Un vieil adage l'affirme : « Rien aymez s'il n'est connu. »

Au siècle de la télévision et de la conquête spatiale, chez nous comme ailleurs, les « plus anciens comédiens du monde » ont toujours leur public enthousiaste et fidèle. Si celui-ci n'est en rien comparable aux foules des stades, la poésie qui est sienne suppléant au nombre, tout n'est-il pas sauvé ? Si de nos jours, des collections rarissimes de marionnettes sommeillent en nos musées folkloriques, il est réconfortant de constater que beaucoup d'autres petits comédiens de bois s'animent encore au cœur de nos cités.

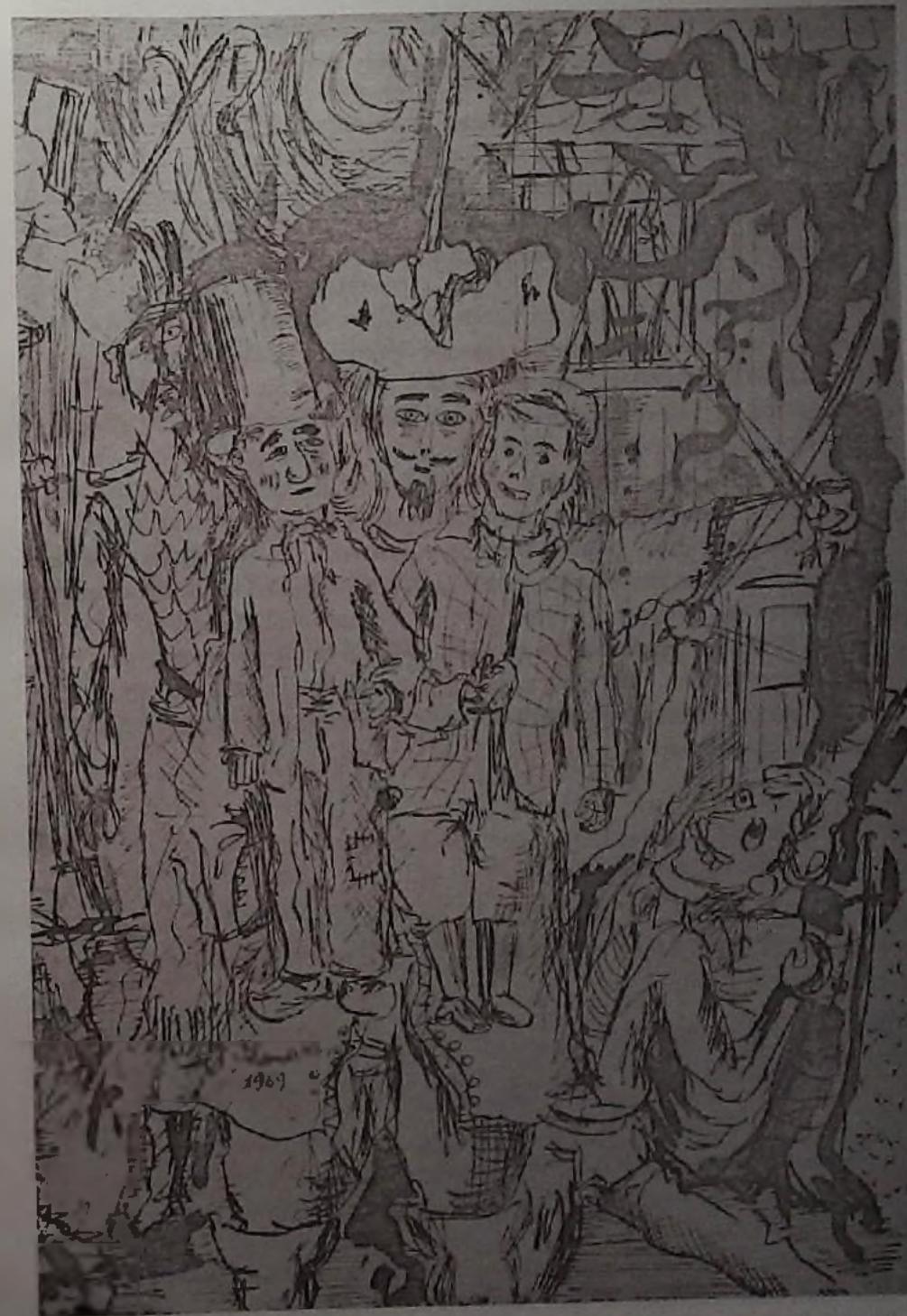
Je dédie ces pages à ma douce et vaillante compagne et à mes enfants bien aimés, Emmanuel, François, Bernard, Myriam et Benoît qui, avec moi, ont trouvé dans le monde des marionnettes, cette vie seconde irradiant sa part de rêve et de joie dans le quotidien combat.

Chaque soir, à *Bruxelles*, chez *Touze*, dans l'îlot sacré au sein duquel s'élançait la tour dentelée de l'hôtel de ville de notre incomparable Grand Place, (« ce grand théâtre » comme disait Cocteau.) le savoureux langage de Woltje et de ses comparses déclenche des cascades de rires qui n'excluent jamais les moments d'authentique poésie. L'après-midi des jours de congé et de week-end, les marionnettes du « *Péruchet* » et des « *Cœurs de Bois* » rassemblent de bruyants essaims d'enfants gâtés dont les yeux, ronds comme des assiettes, expriment tout l'émerveillement. A Noël, *Liège* affiche « *LA NAISSANCE* » — « en Féronstrée, avec matériel ancien, et répertoire traditionnel. En cas d'affluence une séance supplémentaire aura lieu ! » — Tchanchés qui a son monument dans la Cité Ardente, en est l'incomparable vedette. Les Rois Mages retournés en leur pays par un autre chemin, se succèdent alors les pièces de chevalerie tambourinant à qui mieux mieux leurs hauts faits d'armes jusqu'à l'Alléluia Pascal... *Verviers* expose son « *Bètième* ». *Anvers* exhibe « *Neus* » et *Gand* voit sautiller « *Pierke* », héros populaires des célèbres « *poesjelder* ».

Auprès de ces « poupées qui jouent » les humains cherchent et trouvent l'oubli des misères et soucis inhérents à la vie, accrochés par ce mystérieux magnétisme que détiennent ces cœurs de bois et de chiffons. Nous pouvons être légitimement fiers des gens de chez nous qui, de par leur rang, leurs talents, ou tout simplement leur cœur, nous ont fait part de leur rencontre avec les marionnettes. Il nous a paru captivant d'évoquer quelques uns des plus illustres d'entre-eux, et de rassembler ainsi les « lettres de noblesse » des marionnettes belges.

A QUATRE SIÈCLES DE DISTANCE : UN EMPEREUR... UNE REINE.

A tout Seigneur, tout honneur ! Place à l'empereur *CHARLES-QUINT*. « Notre pays, écrira Ghislaine de Boom, conservera, à travers son histoire tourmentée, la nostalgie de son prince naturel. Charles-Quint est le seul de nos souverains qui ait inspiré notre folklore, nos légendes ; il est resté vivant dans l'imagination populaire. » Or, « ce grand monarque, rapporte de Ghelderode, avait la passion des horloges, des automates et des marionnettes. Etrange rencontre entre l'empereur vieillissant, retiré du monde, et le maître des petits fantoches de son pays natal, de ces poupées primitives qui allaient susciter son ultime joie... La grandeur des marionnettes est bien là, dans ce dernier rire qu'elles provoquent chez le condamné ! » Julien Flament confirmera ce texte de Ghelderode lors-



« MARIONNETTES POPULAIRES BELGES »
œuvre de François Hermin.

qu'il rapporte dans ses « Marionnettes de Belgique » que Charles-Quint demandait aux marionnettes d'égayer sa solitude de Saint-Just.

Le musée communal de Malines conserve une très belle toile de *Willem GEETS*, « Marionnettes à la Cour de Marguerite d'Autriche ». L'on y voit le jeune empereur assis aux côtés de la Régente des Pays-Bas, tous deux entourés de la Cour assistant au spectacle que leur offre, derrière un castelet, une troupe de montreurs ambulants.

Dans l'impérial sillon de Charles-Quint, évoquons celle qui, un demi siècle durant, fut chez nous « la grande Dame de Belgique » : la Reine *ELISABETH*. Protectrice des arts et des lettres, amie et providence des artistes, maniant elle-même avec talent l'archet, le ciseau et le pinceau, elle honora de sa présence plusieurs spectacles de marionnettes, témoignant personnellement tout l'intérêt qu'elle leur portait. En 1937, les marionnettes du Péruchet furent invitées à jouer au Château de Laeken devant la famille royale et un public de nombreux invités. La Reine fut présente à la représentation des marionnettes de *BRADI BARTH* : « Le mystère des joies et des douleurs de Notre-Dame » donnée au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles le samedi 29 octobre 1955. On la vit de même au « Concert extraordinaire » joué en ce même Palais des Beaux-Arts, en juin 1962, par les marionnettes *OBRASTZOV* qu'octogénaire infatigable, elle devait aller réapplaudir lors d'un séjour à Moscou.

« HEROS EPONYMES. »

Illustre concitoyen de l'empereur Charles-Quint, voici le tumultueux poète *EMILE VERHAEREN* (1855-1916), qui repose sur les bords de cet Escaut qu'il a tant chanté :

« Je voudrais posséder pour dire tes splendeurs,
Le plain-chant triomphal des vagues sur les sables... »

Chantre exaltant des « Moines », des « Douze Mois », des « Bords de la Route », il fut aussi celui de l'héroïsme belge à Liège et du « Petit coin de terre » qui baigne l'Yser. Nous épingleons de lui ce beau texte :

« Les marionnettes semblent remettre la vie mieux au point en réduisant au minimum tout ce qui s'agite, en expulsant de l'ambiance les orgueils, les prétentions, les vanités, les fragiles grandeurs, en campant en relief le comique des soi-disant conjectures et des — se croyant tels —

considérables personnages... Comme si, vraiment, en rapetissant les comédies humaines et en ressuscitant les hommes en fantoches, on approchait davantage de la vérité dérisoire et triste... » (Carl WAI (« Il y a 50 ans mourait Verhaeren, le tumultueux » - Le Patriote Illustré, n° 44, 30-X-1966)



Prix Nobel de littérature en 1911, Grand Officier de la Légion d'Honneur, *MAETERLINCK* (1862-1949) reçut du Roi Albert le titre de Comte. Auteur de « Pelléas et Melisandre », « Trésor des Humbles », « La Vie des Abeilles », « L'Oiseau Bleu », il écrivit en 1894 « *TROIS PETITS DRAMES POUR MARIONNETTES* » : « *ALLADINE ET PALOMIDES* », « *INTERIEUR* », « *LA MORT DE TINTAGILES* ». Ouvrages ornés de culs-de-lampe de Georges MINNE et édités à Bruxelles, chez Deman, dans la Collection du Réveil. « Intérieur » fut réédité en 1926, avec six bois gravés de L. PARIS, aux éditions « Les Ecrivains Réunis » à Paris. « LES TROIS PETITS DRAMES POUR MARIONNETTES », dira Fernand DESONAY, professeur à l'Université de Liège, poussent, (est-il besoin de le souligner ?) à ses extrêmes conséquences une attitude de dramaturge conscient de ce rôle de pantins instinctifs, mais irresponsables, que nous jouons au hout des fils que manœuvre le destin. »



A Ostende, contemporain de Maeterlinck, travaillait *JAMES ENSOR* (1860-1949). « Ostende pays des merveilles de la mer, des féeries de la couleur, enchantement du peintre ! », s'exclamera-t-il en un discours prononcé le 22 décembre 1923 au banquet que lui offrit la Flandre Littéraire.

Henri VANDEPUTTE nous a croqué le peintre génial en une admirable préface qu'il a consacré à ses « Ecrits » parus aux Editions Lumière, dans la collection « Témoignage » : « Ah ! l'Ensor de la cinquantaine et jusqu'à la soixante-dixième année ! Combien vivace ! Aimé, dorloté par tous et cherchant à plaire. Heureux. Répandant autour de lui les propos bonhommes, l'amour de l'art, l'encouragement à se réjouir... comme lui... L'Ensor au costume noir et à la lavallière, qui peignait tous les matins dans le salon-atelier, le fameux atelier multicolore, inondé de lumière marine ; l'Ensor au petit chapeau mou noir et au carrick qui, tous les jours, vers midi, sortant par l'entrée particulière, du magasin de coquillages, humait le vent et tournait à droite, le parapluie en bataille.



« ENSOR »

encre de François Hermou.

pour s'en aller par la rampe de Flandre (qu'il regardait chaque fois comme s'il ne l'avait jamais vue) vers la digue, sa digue, vers la mer, sa mer, qu'il flairait et savourait comme un lord son vieux madère quotidien ! »

L'Ensor des chefs-d'œuvre que sont « la Mangeuse d'huîtres », « la Raie », « le Rameur », « les Barques échouées », et de tant de masques scandalisés et turlupinants composa un *Ballet-pantomime*, en un acte et deux tableaux : « LA GAMME D'AMOUR », sous-titrée « FLIRT DE MARIONNETTES ». Il en signa musique, décors et costumes. Ce ballet se déroule en un carnaval de marionnettes, poupées, pantins, musiciens, hérauts d'armes. C'est l'Ensor de « l'Entrée du Christ à Bruxelles ». Le 17 décembre 1932, il prononça un discours à l'occasion de la représentation de son ballet la Gamme d'Amour (Flirt pour Marionnettes) qu'il déclarera : « médité en 1906, construit en 1911, complété vers 1913, joué sans décors ni danseuse à Ostende d'abord, à Bruxelles vers 1920, ensuite monté à l'Opéra d'Anvers en 1924, au Royal de Liège en 1927, échoué enfin au Royal d'Ostende en 1932 ! »

« La Gamme d'Amour, ce « mask » dira Lucien SCHWOB, qu'Ensor fit créer à Bruxelles, obéissant une fois encore à son ascendance anglo-saxonne. Une musique tendre et baroque anime la pantomime et l'auteur se plaît à la jouer à l'harmonium pour ses visiteurs ahuris ! C'est du charmant « Satie » des « Préludes flasques » qu'Ensor ne connaît pas. L'imagine la gentillesse inquiétante de cette clownerie, sous les feux de la rampe ! » Je tiens de Ghelderode, me contant un soir ses souvenirs, qu'Ensor donnait parfois chez lui, rue de Flandre, des *séances de marionnettes*, pour des intimes auxquelles il assista parfois. Ces soirées étaient baptisées « ENSORIADES ».

En tête de l'hommage que lui éditérent les éditions Brepols à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort, la Reine Elisabeth écrivait : « Un de mes plus précieux souvenirs en art est la visite que nous avons faite, le Roi Albert et moi, à notre plus grand peintre James Ensor dans son fantastique atelier à Ostende ». Royal hommage au baron Ensor qui devait écrire au bas de ses armoiries « PRO LUCE NOBILIS SUM ».

D'Ensor le peintre des masques c'est chez Michel de GHELDERODE (1898-1962), le visionnaire des Sortilèges, que nous nous rendrons. Né à Ixelles, rue de l'Arbre Bénit, Citoyen d'honneur de la ville d'Ostende, l'auteur de « Choses et Gens de chez nous » nous lègue de très nombreux écrits concernant les marionnettes dont il tenait collection et pour



« MICHEL DE GHELDERODE »

croquis de François Hermun

lesquelles il manifesta toujours particulière dilection. Pour elles il écrivit :

« *Le Mystère de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ* » (Ed. de « La Renaissance d'Occident », Bruxelles 1925), repris chaque année, la Semaine Sainte, au Théâtre de Toone.

« *D'un Diable qui prêcha merveilles* » (Ed. Gallimard, 1953). « *Mystère pour Marionnettes* », créé à Bruxelles en 1965 par le Groupe « Ratures », puis joué à Reims et Paris.

« *Le Perroquet de Charles-Quint* », au repertoire de la Compagnie Jean SARTON à Liège.

« *Saint-Antoine et son cochon* », joué chez CONTRIIN à Malines.

Chez Toone encore : « *PIETJE LA MORT* » d'après « La Farce de la Mort qui faillit trépasser » que l'auteur écrivit pour Toone VI, et « *DU-VELOOR* ».

La mort qui lui était aussi familière que la vie, le faucha un jour de carnaval, Dimanche Laetare et, de surcroît, 1er avril. La finaud usa de main de maître, mais non sans peine. Un quart de siècle de luttes, de combats, de prises-de-bec, d'empoignades épuisantes. Sous la farandole de masques hilares flagellés du grotesque humain, elle dissimula son invincible faux et frappa, déguisée, mais victorieuse.

Dans « *La Halte Catholique* », il fit cette prière : « Donne moi le triple don de souffrir, d'aimer et de croire ». Nul ne contestera que le premier lui fut royalement octroyé. Son humour, son ironie, son rire, sa philosophie, l'acide azuré de son regard de visionnaire d'Apocalypse la cinglèrent sans relâche, debout, le front haut, le cœur bien en place, la plume griffante, bavant à gros bouillon l'encre rouge du combat.

Ami d'Ensor, comme lui, il fut de cette race, en droite ligne descendante de Jérôme Bosch. Lignée fantasque, mystique et diabolique dont la palette et la plume malaxaient sans vergogne, la vertu et le vice, la sainteté et la « Magie rouge », en traits de génie, hors du temps, emportant dans l'euphorie, les « empoignés » de leurs incomparables visions. DE GHELDERODE chanta, avec amour, les « *Choses et Gens de chez nous* ». En ce chant, il s'avéra chroniqueur-maître de son époque et du temps passé qu'il fouilla, goulument, au gré de ses goûts et penchants. Cavalier d'Apocalypse il cravacha les snobs et ceux qui leur ressemblent, leur arrachant d'un seul grincement de plume, leurs masques de comédiens ! Le folklore, les pouilleux, les bouffons, la gouaillerie de la plèbe, avaient place en son cœur. Il savourait les processions nimbées d'encens, les cortèges et réjouissances masquées, les théâtres de marionnettes populaires,

les kermesses breugheliennes fleurant la frite, le beignet et le houbin fumant.

Tout ce chant, ce poème de vie folklorique et populaire se retrouvait en cet intérieur unique, — hors du temps — en lequel se prolongeaient ses rêves et s'échafaudaient les souvenirs des jours heureux d'autrefois ou la maladie ne l'enchaînait pas encore à sa cathédre enchasublée où, tant de fois, « visiteur du soir » comme il disait, je m'entretenais avec lui.

Lustres de cristaux étincelants, masques bouffis bavant des lézardes colorées, statues polychromées, rétables, objets du culte, mannequins dénudés ou costumés, chevaux de carrousel, marionnettes souriantes et bon-enfant, coquillages, verroteries miroitantes, toiles de Maître de tous les âges, affiches de son théâtre, jouets mécaniques l'entouraient silencieusement, amoureuxment. « J'aime les objets, m'écrivait-il, car ils ne demandent jamais rien. »

Et voici, qu'avec lui, brusquement, tout s'est éteint. « Le Grand Macabre » est passé, hurlant la mort !

Outre son cordial souvenir, il me reste de lui une correspondance admirable des cinq dernières années de sa vie, des photos émouvantes, des ouvrages rarissimes, délicacés et enrichis, parfois, de dessins naïfs dont il avait le secret tout autant que l'amusement. Quelques objets aussi de ses collections, dont quatre marionnettes.

À l'annonce de sa mort, la presse prit conscience de la perte qui frappait le patrimoine national.

« Il prend la suite de Shakespeare, plus en tout cas que Victor Hugo à qui manque le sens du mystère ; il reste un des rares auteurs belges qu'on puisse comparer aux grands. On le joue à Paris, à Londres, en Allemagne. On lui consacre des thèses aux États-Unis, la radio et la T.V. d'Occident le mettent au rang des Maîtres. Sa tombe sera un socle ! » (La Libre Belgique - 5 Avril 1962)

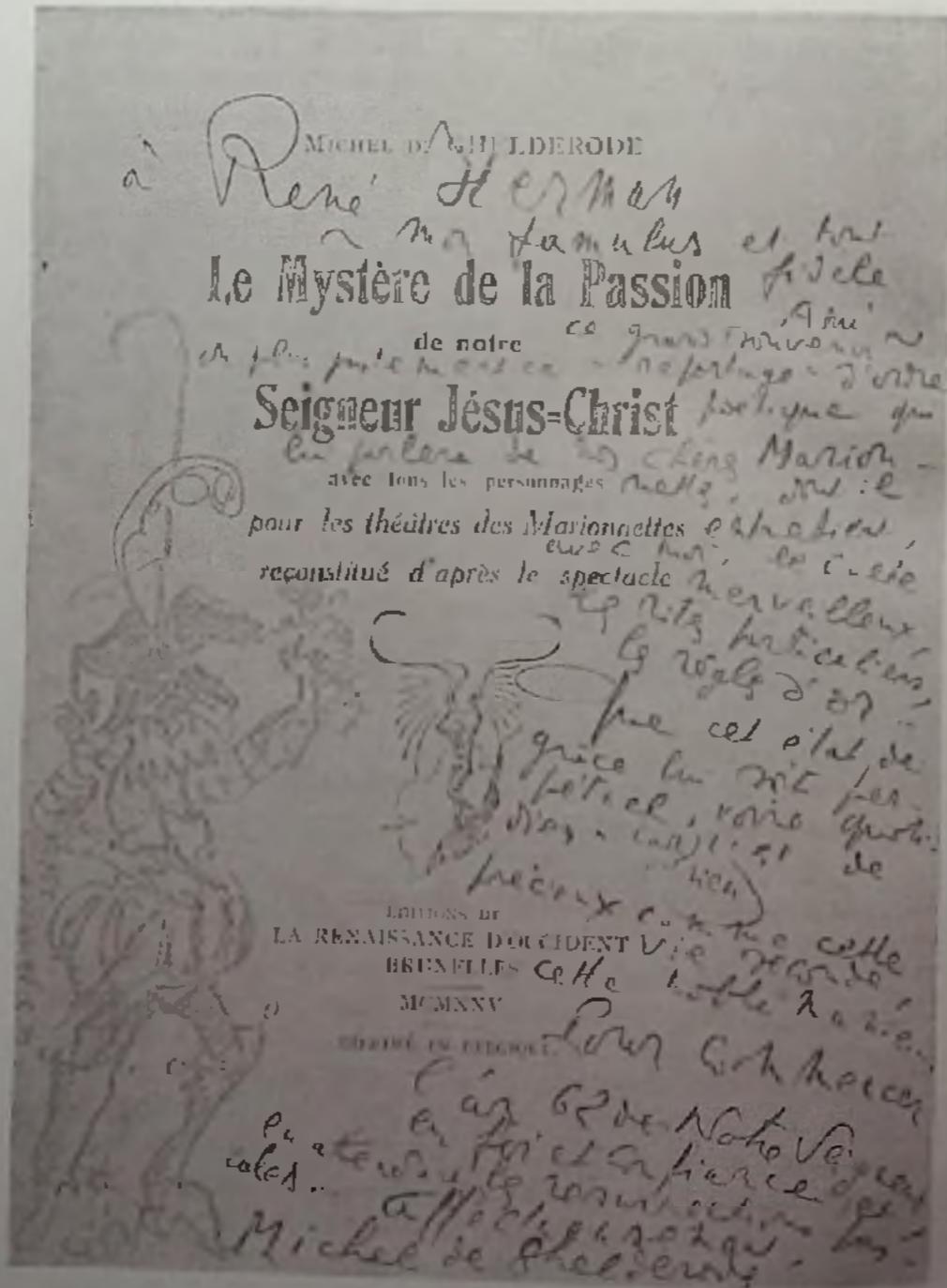
« Le plus original de nos acteurs dramatiques et le plus célèbre avec Maeterlinck et Cromelynk, Michel de Ghelderode est un cas unique dans la littérature belge ; il est lu, traduit, représenté dans le monde entier sans jamais avoir quitté Bruxelles... Ghelderode s'est imposé en restant chez lui. Ce n'est pas Ghelderode qui est allé à Paris, c'est Paris qui est allé à Ghelderode. Le phénomène est assez exceptionnel pour qu'on s'y attarde. » (Roger Bodart, de l'Académie, Le Soir, 10 avril 1962).

Dans un livre, « *Les Entretiens d'Ostende* », de Ghelderode nous livre beaucoup de son amour des marionnettes. Ces entretiens recueillis par Roger IGLESIS et Alain TRUTAT ont fait l'objet d'une série d'émissions enregistrées en août 1951, à Ostende, et diffusées en 1951-1952, sur les antennes du « Club d'Essai de la Radiodiffusion Télévision Française, sous le titre : « Images et Visions d'un Solitaire ». *Écoutons-le :*

« Quoi de plus troublant qu'une marionnette ! Je sais bien que tous ces petits acteurs ne sont que matière morte, qu'ils sont faits de bois, d'étoffe et de couleur. Je sais que ces yeux insistants sont de verre. Mais tout ce que ces formes circonscrivent en leur silence forcé, tout cet abrégé des formes humaines porte, inclus, un réel pouvoir d'incantation que je ne puis m'empêcher d'imaginer et de subir, plus réceptif que tout autre individu, veux-je croire. Lorsque parfois je me suis attardé, seul humain parmi le grand peuple des marionnettes, chacune pendue alors à son clou, j'ai toujours éprouvé une petite peur, un certain malaise... Je ne suis d'ailleurs pas le seul à avoir subi cette angoisse. Des joueurs, de vieux joueurs, des hommes du peuple en rien névrosés et depuis longtemps à l'aise avec tout leur petit monde d'effigies m'ont avoué avoir été pris de panique certain soir, en entendant un craquement, un minuscule éclat, comme un signal émanant de cette foule muette, comme un ordre s'adressant à ces troupes immobiles et les incitant à quelque action clandestine. Qui, c'est un étrange lieu qu'un théâtre de marionnettes mystérieusement enfoui sous la terre et, pour ce motif, obscur, un peu secret, c'est un foyer magique et fascinant, croyez-moi. »

Et il continuera les confidences émouvantes :

« ... Et puis, souvent, j'ai cherché la complicité, l'amitié des marionnettes dans des circonstances bien déterminées... On croit que les marionnettes disparaissent ; non, elles se sont un peu retirées du monde, j'en suis sûr, elles font retraite ; ou bien, parfois, aussi, certaines d'entre-elles se transforment, souvent deviennent trop riches, trop belles et provisoirement oublient leurs fortes origines plébéiennes mais elles ne meurent pas toutes. On en retrouvera toujours dans les campagnes, dans les faubourgs. Là, il y a des enfants qui les réinventent, il y a des hommes jeunes, des artistes, qui s'en emparent, qui sentent leur puissance interne, et tout le lyrisme qu'elles transportent, qui subissent cette même émotion que nous sommes quelques-uns à avoir éprouvée. Alors la marionnette renaîtra, joyeuse et frondeuse, vivante, sage et gonflée de toute sa troublante poésie. Car il faut le répéter, elles constituent un acte troublant, les



Dedication de Michel de Ghelderode :

à René Herman, mon famulus et tout fidèle ami

marionnettes. Essayez, avec un peu de bois, d'étoffe et de fil de fer, même sans pousser beaucoup votre travail, essayez donc de fabriquer une poupée ! Vous verrez comme elle naîtra rapidement sous vos doigts. Après cela, animez-la, attachez lui un fil ou un petit crochet métallique et faites-la danser ; faites-la marcher. Vous verrez, vous sentirez combien la représentation humaine devient passionnante et fascinante. Mobile mandragore, elle peut faire rêver l'homme, comme elle a fait rêver les enfants. Elle peut aider à vivre et surtout à rêver. Vous serez saisis de voir le résultat, peut-être même au-delà de votre intention. »

La dernière fois que je devais le voir chez lui, le 5 janvier 1962, il me dédicaça « Le Mystère de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, avec tous les personnages pour les théâtres des Marionnettes reconstitué d'après le spectacle. »

« A mon famulus et tout fidèle Ami, ce grand souvenir ou plus justement » ce reportage « d'ordre poétique qui lui parlera de nos chères Marionnettes, dont il entretient avec moi, le culte merveilleux : les rites particuliers, les règles d'or... Que cet état de grâce lui soit perpétuel, voire quotidien, car rien n'est de précieux comme cette vie seconde, cette noble manie... »

Le 5 mars me parvenait une ultime lettre, qu'il m'écrivit de nuit, qui débutait : « J'aurai 64 ans ce 3 avril, ô la mélancolique merveille !... pour se terminer par ces mots : « Non relu... le jour se lève ! »

Le 1er avril, il rendait le dernier soupir.
« Sa tombe sera un socle. »

« TANT D'AUTRES GRANDS TALENTS. »

Si Charles-Quint, la Reine Elisabeth, Verhaeren, Maeterlinck, Ensor, de Ghelderode, « héros éponymes de notre race qui ont répondu de nous devant le monde » ont pris place parmi nos gloires, comme eux, bien d'autres grands talents de chez nous, au cœur enthousiaste, témoigneront à la gloire de nos marionnettes.

Des Poètes :

Camille MELLOU (1891-1941) naquit dans un « vrai village, bon-homme et sérieux, millénaire et toujours jeune, que chaque saison colorait

à son goût... Il s'appelait MELLE et... c'est même pour cela que Camille MELLOY a choisi d'y naître ! ». C'est à Melle aussi qu'il repose, non loin de son « fleuve aux molles berges ».

« De l'Escaut docile et puissant
D'où sont partis, voiles au vent » ses rêves magnifiques !

Prêtre et poète, Camille Melloy, Dieu soit loué, n'a pas été un poète ecclésiastique, nous dira Charles de TROOZ. Il a été quelquefois, avec discrétion, avec pudeur, un poète sacerdotal. Mais intimement, et largement, il a été un poète religieux.

« Puisque Tu m'as frappé d'un double sceau, mon Maître,
Garde-moi près de l'homme et près de Toi, pour être
Devant Toi son poète, et devant lui Ton prêtre ! »

Si Melloy chanta familièrement notre sœur la mort, « Le soleil sur le village » et « Les enfants de la terre » avec cette douceur de voir qui lui faisait s'écrier :

« Je suis le jeune Adam ébloui de plaisir ! »
il confessa aussi :

« Je donnerais tout l'or du monde
Pour retrouver un seul instant
Dans leur simplicité profonde
Les extases de mes sept ans. »

Ces extases de ses sept ans, nous les trouverons dans « L'Offrande Filiale », son chef-d'œuvre en prose, autobiographie toute à la mémoire émouvante de sa mère. Nous en cueillons ces tendres souvenirs :

« Une fois, en plein hiver, une grande baraque de toile s'allongea sur la placette. Deux énormes torches brûlaient devant, s'échevelant au vent du soir. Maman, après s'être assurée que le spectacle était honnête, voulut nous y conduire. Nous nous serrâmes sur des banquettes étroites couvertes de velours râpé qui s'appelaient fauteuils. D'abord des marionnettes perfectionnées vinrent déclamer, avec des voix trop graves ou trop aiguës et des gestes cassés. Puis une fillette de huit ans dansa sur la corde roide avec grâce et modestie... Quand la danseuse de corde eut fini ses tours, on disposa un écran et j'assistai à ma première séance de cinématographe. Cet art était à ses débuts : les images trépidaient, les personnages paraissaient affligés d'étranges tics nerveux. Mes yeux étaient las ; je revins de cette soirée épuisé et heureux.

Tout cet hiver-là, je donnai à ma famille des séances de guignol. Je découpai dans du carton des bonhommes que je manœuvrais par des fils à coudre sur une large planche dressée contre deux chaises. Le numéro sensationnel était l'ascension de Notre-Seigneur : c'était le seul qui réussit toujours : je n'avais qu'à repêcher lentement, tel une épinoche au bout de mon fil, le Seigneur en longue robe, silhouette stylisée ; les apôtres, en bas, ne devaient pas bouger. La descente des anges n'était pas beaucoup plus compliquée : et la scène s'arrêtait là, accueillie par les applaudissements complaisants du public. Le public, c'était ma mère. Je faisais « le tour de l'assistance », et je ramenaï dans ma casquette un sou.

Ce sou, j'en achetais de menues bougies de couleur, que j'allumais dans ma chapelle, devant la crèche, ou devant mon petit Saint-Antoine qui avait une robe de chocolat et une figure de masselpain... »

A la fin du livre, parlant des personnages dont sa mère lui contait, « les soirs d'hiver, en quelques traits naïfs et justes, une biographie colorée, en anecdotes jolies, » il notera, se ressouvenant des marionnettes, « Que n'ai-je pensé plus tôt à noter, pour ma joie, ces vivantes histoires ! Maintenant plusieurs déjà se sont évanouies, tombées en poussière, vieux bouquets desséchés.

Quelques figures encore grimacent, ou rient, ou regardent éplorées, mais je ne connais plus guère leur secret. Ces ombres grotesques ou touchantes, qui furent de fraîches marionnettes dans la féerie des contes maternels, il semble qu'elles se donnent rendez-vous encore dans ma mémoire, la dernière peut-être où elles survivent ; mais leurs gestes sont bien cassés, leur voix l'est aussi, et leurs costumes pittoresques ont pris la couleur des toiles d'araignée...

Revenez quand même, fantoches qui fûtes des hommes avec un cœur méchant ou bon. Et faites trois petits tours encore, avant de vous en aller à jamais. »

1941, le 31 juillet Melloy m'écrivait : « Je suis très touché de ce que vous dites de mes écrits. »

1941, à l'aube de la Toussaint, :

« Quelqu'un est mort. Ce sera moi.
On lira dans les faits-divers
Le décès de Monsieur Melloy

Auteur de cinq recueils de vers.

Il était de quatre-vingt onze.
Il n'a vécu que tant d'années.
« On ne pleure pas, on compte. »

Poète de l'amitié par excellence, Melloy a dit aussi :

« Peut-être un jour, loin d'ici,
Quelqu'un lira mes poèmes,
Et se dira : « Ce qu'il aime,
Je l'aime aussi »



Parcourir un recueil de poèmes de *Maurice CAREME*, c'est un peu comme une fenêtre que l'on ouvre au printemps : une fraîcheur de jonquilles vous envahit. Je songe à « La Flûte au Verger », « Fleurs de Soleil », « Ronds de Lumière », « Pièrres de Lune », ouvrages, dont le titre à lui seul est déjà tout un poème !

« Je suis le dernier des poètes heureux ! » a-t-il dit. Le secret de ce bonheur, il nous le confie dans son poème « Le Poète et l'Enfant » :

« ... Et pour moi, dit l'enfant,
Que fais-tu donc pour moi ?
Être encor plus enfant,
Bien plus enfant que toi. »

Est-il dès lors étonnant qu'il en soit adoré, et de tous ceux qui leur ressemblent ? Ses poèmes ensoleillent les programmes de français de leurs classes... et les soirées privilégiées de leurs parents. Aujourd'hui connu de par le vaste monde, (il a écrit plus de quatre mille poèmes traduits en quatorze langues !) Maurice Carême vit le jour le 12 mai 1899, dans la cité du Maca, à Wavre.

« Mes parents n'avaient pas d'argent,
Mais au pré, le linge était blanc ! »

Prix 1964 de littérature de la Province du Brabant, il n'a cessé de chanter sa terre natale, où il travaille toujours pour tous. Car si l'on a l'habitude de le considérer comme un poète pour enfant, il s'en est défendu et Joseph Delmelle dira pertinemment : « Ses poèmes s'adressent à tous mais obtiennent spontanément l'adhésion des petits parce qu'ils

s'adressent, dans l'homme mûr, à cette part enfantine de l'âme et du cœur qui, mystérieusement, subsiste en dépit du lent travail d'érosion du temps. »

Ce grand poète de chez nous qui a chanté « Le petit Seau », « La Méchante Poupée », « Le Tram Electrique », se devait de chanter aussi « *MARIONNETTE ET POLICHINELLE* ». Ce poème exquis figure dans « La Grange Bleue » (Editions Bourrellet et Colin, Paris 1961). Ouvrage orné de dessins de Serge Cruz. M'étant adressé au poète au sujet de cet article, il m'offrit sa « Grange Bleue », ainsi dédicacée : « Pour Mr. René Herman qui trouvera à la page 38 un poème où il est question d'une marionnette. Le poème étant très fantaisiste, je ne sais s'il conviendra pour son article... Cordialement, Maurice Carême. »

Cher Maurice Carême... si « vous ne savez s'il conviendra » soyez assuré qu'il en sera.

« ...le soleil... »

Avec son pinceau de lumière ! »

MARIONNETTE ET POLICHINELLE.

Marionnette et Polichinelle
Aujourd'hui se sont mariés.
La soupe était à la cannelle :
Le dessert, au nougat salé.

C'est le chien de Jean de Nivelles
Qui fièrement tenait la traîne.
Petit Poucet, dans la chapelle,
Avait semé des marjolaines.

Arlequins et pierrots poudrés
S'amusaient comme au carnaval
Chaperon rouge ouvrit le bal
Avec le loup ressuscité.

Scaramouche fit mille farces.
L'ogre avala tout un château.
En chocolat avec son parc,
Ses écuries et ses chevaux.

La fine Belle au bois dormant
Avait encore un peu sommeil ;
Elle bâillait en plein soleil !
Sous sa couronne d'origan.

Et l'on voyait Jean de la Lune,
Plus distrait encore que la veille,
Tenter de croquer une prune
En la fourrant dans son oreille.

Tandis que la fée Carabosse
Attelait ses quatre gazelles
Et emportait, dans son carrosse,
Marionnette et Polichinelle.

DES PEINTRES

A Woluwé-St-Lambert, rue de la Cambre, l'atelier d'*Edgard TYTGAT* (Bruxelles, 1879-1957) est pieusement conservé par sa femme, Maria Tytgat qui m'écrivait en 1963 : « Je regrette beaucoup que vous n'avez pas eu l'occasion de connaître mon mari, c'était un homme tout à fait spécial. Mais son œuvre reste, c'est tout ce que les vrais artistes demandent. »

« C'était un grand artiste grave et profond qui a gardé le don d'enfance avec tout ce que cela entend de grâce et de trouble. » dira Paul Caso. Il était connu de tous les enfants de Woluwé. « On ne pouvait d'ailleurs pas oublier sa silhouette une fois qu'on l'avait vue : haut sur jambes et plus mince au fil des années, il portait invariablement une lavallière de peintre-poète, une étonnante veste rouge-brique, et là-dessus une bonne tête ronde éclairée de sourires. » (Coraine)

Le sensible Tytgat de « Ma chambre d'Atelier » — « Pierre et le Loup » — « La Procession des pénitents de Furnes », illustrateur de tant de contes et légendes comme « La Princesse sur un pois » — « Marie la Misérable », sculpta un carrousel « dont les chevaux montent et descendent au son d'une musique ancienne » et des *Marionnettes* ! La joie nous fut donnée d'en contempler au Musée d'Art Moderne de Bruxelles, lors de l'exposition temporaire « Rik Wouters et quelques artistes brabançons » qui remporta de décembre 1966 à mars 1967 un vif succès.

Avec quel amour dut-il confectionner « ses » marionnettes et peindre ses songes. Lui qui traversa la vie comme « une légende toute simple, amusante, émouvante ! » (Adrien Jans).

Rue Haute, à l'ombre de la vénérable Eglise de Notre-Dame de la Chapelle où repose BRUEGEL, vit *Jef BOURGEOIS*, peintre des Marolles, sculpteur, amateur d'antiquités, passionné de folklore bruxellois, et conservateur du Théâtre de Toone !

En lui nous découvrons un peintre passionné de marionnettes. Son « *Atelier de Toone V* », sa « *Chambre de Toone* » et « *Marionnettes* », ont été acquis par la Bibliothèque Royale de Belgique. D'autres tableaux comme « *Le Restaurateur de Marionnettes* », « *La Procession des Minimes* », hauts en couleurs, aux traits si justes, fleurent bon notre folklore si vivant !

Le 21 septembre 1963, Jef Bourgeois m'invita à visiter son atelier. Je n'oublierai jamais son accueil, ni cet éclaboussement de couleurs vives — comme un vitrail ensoleillé — qui rayonnait en son atelier — musée, égayé de nombreuses marionnettes bruxelloises clignotant de l'œil à toutes celles, joyeusement campées sur les multiples toiles éparpillées parmi de vieilles porcelaines de Bruxelles et mille autres miroitantes merveilles.

Lorsqu'en 1944, une bombe volante extermina tout son atelier, la reine Elisabeth — toujours elle ! — lui écrivit une lettre d'encouragement, exposée aujourd'hui en son atelier. Encouragé par elle il recommença tout !

Dans le très bel article que lui a consacré R. PATESSON, dans le « *Folklore Brabançon* » n° 158 de juin 1963, son art est judicieusement résumé en ces termes :

« Jef Bourgeois c'est une peinture faite d'instinct, de sensations, pleine de sincérité et d'un grand amour pour la matière colorée. Il s'est attaché, par la magie du dessin et de la couleur, à lever le rideau sur les coulisses de ce petit monde vivant par la seule vibration des ficelles que tire Toone. »

Dans sa brochure « *Les Marionnettes en Belgique* », Julien Flament nous informe en son chapitre « *Les Marionnettes Aujourd'hui* » : « qu'en Belgique des peintres comme *BERCHMANS* ou *ALLARD L'OLIVIER* ; des écrivains, comme Louis *PIERARD* ou Maurice *MAETERLINCK* les ont aimées. »

Fernand *ALLARD L'OLIVIER* naquit à Tournai, le 12 juillet 1883, dans une famille d'artistes et mourut accidentellement le 9 mars 1933, tom-

bant du pont supérieur du « Flandre » heurtant malheureusement une barge voisine, alors que revenant du Congo il s'apprêtait à fêter son cinquantième anniversaire. Son corps retrouvé le lendemain, repose à Yanonge. Officier de l'Ordre de Léopold, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre de la Couronne, les grands musées d'Europe et d'Amérique s'intéressent à sa production, ainsi que nos Souverains, les Hôtels de Ville et les grands amateurs. C'est un peintre heureux et ses tableaux ne sont que joie.

Son fils André dira : « Il peignait avec la même joie qu'il vivait... Il œuvrait avec cette abondance qui caractérise les natures équilibrées et fortes. » Allard l'Olivier qui aima les marionnettes peignit « *Pierrot et Arlequin* », toile qui fut exposée à la Halle aux Draps de Tournai, au 3e Salon Triennal qui se tint du 10 juin au 2 juillet 1950.

Habitant la villa voisine de celle d'un de mes oncles à Stockel, enfant de dix ans environ, je me souviens l'avoir vu peindre en son vaste atelier. J'ai le privilège de posséder de lui, un portrait qu'il fit de mon père aux tranchées et daté de 1917.

En décembre 1933, je visitai avec les miens, au Cercle Artistique et Littéraire de Bruxelles, l'Exposition Rétrospective qui lui fut consacrée et dont je conserve le catalogue-souvenir préfacé par son fils André.

Fernand ALIARD L'OLIVIER... Un souvenir heureux d'enfance. Je lui voue une reconnaissante admiration me souvenant qu'il cotoya mon père durant la Grande Guerre 1914-1918 et dont l'esquisse qu'il brossa de main de Maître m'est témoignage de ces heures inoubliables d'héroïsme dont si souvent il me parla...

Aussi m'est-il particulièrement à cœur de pouvoir souligner ici le grand talent d'Allard l'Olivier qui lui aussi « *aima les marionnettes* ».

DES ECRIVAINS.

À qui aime bouquiner, bien des surprises sont réservées. Armé de beaucoup de patience et, la chance aidant, quelques-uns des livres recherchés, timidement, sortiront, peut-être, de leurs rayons poussiéreux... C'est que les livres consacrés aux marionnettes sont rares... et recherchés par les amateurs ! Parmi ceux-ci il en est de remarquables portant la griffe d'auteurs belges. C'est sur eux que nous nous pencherons maintenant.

Albert MARINUS. En lui nous saluons le grand folkloriste, (science qu'il inventa pratiquement chez-nous) à qui nous devons une magistrale étude en trois volumes, consacrée au « Folklore Belge », vrai monument du genre, paru aux Editions Brepols à Turnhout, édition non datée. Le « Folklore Brabançon » de mars 1967 lui a consacré un beau compte-rendu de l'hommage que le Pays lui a rendu en 1967 à l'occasion de ses 80 ans.

En sa magistrale étude, Marinus nous entretient entre-autre, avec forces détails, de ce « type vraiment populaire de Théâtre » que sont les marionnettes. S'il subit, en ce moment, une éclipse, nous ne croyons pas à sa disparition définitive, affirmera-t-il. Outre un reportage photographique inestimable, il analysera longuement « les Bethléems », dont le plus caractéristique est, sans conteste, celui de Verviers. Jules FELLER l'a précédemment étudié en un ouvrage « Le Bethléem Verviétois », (Edit. Nicolet, Verviers 1931) qui sera « notre guide presque exclusif », dira Marinus qui le vit deux fois, en 1905 d'abord, en 1916 ensuite. Il s'agit là « d'une forme primitive du théâtre de marionnettes. » Tout le chapitre est à lire... Il y constatera que « le sentiment de la croyance et de celui de la Beauté s'expriment avec ingénuité dans ces petites manifestations. Le croyant a besoin de « voir » les mystères essentiels de la religion, ceux qui constituent le fondement de sa foi. Il a besoin de leur donner une forme concrète. Ses évocations doivent s'adresser à des objets matériels. Il veut parler aux saints. Il veut les voir agir. Il entoure leur représentation d'une préoccupation d'ordre esthétique, exprimée sous des formes plastiques, théâtrales ou musicales, généralement réunies. »

Julien FLAMENT en une brochure-programme de l'I.N.R. (Bruxelles 1937, série française n° 18), nous démontre que « nos marionnettes aussi ont d'illustres répondants et ont leur histoire. Il est en Flandre, en Wallonie, un peu partout, des esprits qui, sans prétendre à la perfection, ne rougissent pas d'aimer les marionnettes ; leurs trois petits tours se peuvent enorgueillir d'une tradition séculaire, et de combien de souvenirs !

La marionnette, poursuivra-t-il, ce n'est pas ce pauvre être flasque et muet, suspendu par sa tringle en de longues rangées, comme pièces de gibier à l'étal d'un marchand... Pour nous connaître, il faut nous voir vivantes, animées par l'esprit, la façon de notre joueur... Nous avons une âme, la sienna ; nous en avons d'innombrables ; celles de nos spectateurs. Grands comme petits, ils se passionnent pour les aventures merveilleuses que nous illustrons à leurs yeux. »

Henri LIEBRECHT, de l'Académie Royale, consacre dans « Quelques Traditions et Coutumes du Folklore Belge » (Edit. Côte d'Or, Bruxelles 1947), tout un chapitre « au théâtre dont les acteurs sont de bois ». C'est en chroniqueur attentif et en termes bien émouvants qu'il nous en parle :

« Les marionnettes ! Ce nom là suffit à évoquer tout un petit monde. De tout temps, on a aimé les acteurs de bois. Les montreurs s'en allaient de ville en ville, dressant aux carrefours, sur le pont ou la place publique, le minuscule théâtre qui avait bientôt fait de rassembler autour de lui un auditoire. Celui-ci prenait plaisir à un spectacle toujours le même et pourtant toujours nouveau... Le métier de « montreur de marionnettes » exige beaucoup d'habitude, une mémoire fidèle et un certain don d'improvisation. Les pièces ne sont pas écrites. Le répertoire consiste en un vieux registre sur lequel sont notés les résumés des pièces, avec l'ordre des scènes, les entrées et les sorties. Le dialogue, très simple, est improvisé par le montreur quand il a de la verve, qu'il sait dissimuler et varier l'intonation de la voix, parlant tour à tour flamand et wallon ou marollien, faisant vivre ainsi à lui seul tous les acteurs à la fois, le spectacle est d'une vie étonnante. La joie redouble lorsque paraît le personnage local attendu de tout le monde, le favori, celui qui incarne l'esprit populaire, son humour, son goût de la critique : il s'appelle Wooltje à Bruxelles comme il se nomme Tchanchès à Liège et Pierrot à Gand. Quand il surgit le rire devient irrésistible, car il interpelle le public et rien ne plaît autant au spectateur que d'être pris à partie. Il lui semble que lui aussi joue un rôle dans la pièce » — Cela, mes enfants et moi l'avons éprouvé en janvier 1964 lors d'une inoubliable représentation de « Li Naissance » au Musée de la Vie Wallonne à Liège. Séance au cours de laquelle une vieille femme du sympathique quartier d'Outre-Meuse dialoguait, avec quelle verve ! avec Tchanchès. Oui, alors vraiment, comme le dit Liebrecht en concluant son beau chapitre : « Vous oublierez que ce sont des acteurs de bois dont on tire les ficelles et vous vous laisserez conduire par eux dans le monde merveilleux de la fantaisie et de la légende. »

C'est Liebrecht encore qui nous rappellera avoir appris à connaître les marionnettes Anversoises en lisant « Le Lion de Flandre » d'Henri CONSCIENCE. C'était, dit-il, « ses » souvenirs de jeunesse « ou, le grand écrivain flamand, décrit avec enthousiasme la représentation à laquelle il assista dans un « poesjenellen kelder ».

Camille Melloy traduit un choix de contes et de nouvelles de Félix TIMMERMANS (1886-1947) qui furent publiés aux Editions l'Essor sous le titre : « Timmerans raconte... »

En son introduction Melloy fait remarquer : « Quand Timmermans accomplit sa cinquantième année, une partie de son œuvre était déjà traduite en douze langues. Cela prouve quand même quelque chose. » J'ai lu beaucoup d'ouvrages de l'auteur de « Pallieter » — « Psaume Paysan » — « Les très belles heures de Mademoiselle Symphorose, petite béguine » — « La Harpe de Saint-François » et « La Vie de Bruegel ». Ouvrages remarquables qu'apprécièrent Henri Davignon, Marie Gevers, Michel de Ghelderode, Selma Lagerlöf, Stephan Zweig, Giovanni Papini pour n'en citer que quelques-uns.

Dans sa biographie « Mijn Vader », Lia Timmermans, sa fille, nous rapporte ce souvenir :

« Père qui avait d'heureux souvenirs d'enfance, désirait que nous en ayons de semblables... De tout ce que nous lui avons entendu raconter de ce que notre grand-père fit pour lui à l'aide d'un théâtre de marionnettes, il voulut en faire de même pour nous. Alors il découpa des marionnettes en bois : Jan Klaas, Katrien, une reine, Méphisto, Saint-Antoine et Jef au long nez. Mère confectionnait les costumes, Père et mon frère Gommaire peignaient les décors et certains soirs se donnait un « Grote Poesje » pour tous les enfants du voisinage. Nous suspendions au castelet des lampions de papier munis de bougies allumées et notre père jouait et racontait... Ainsi toute la soirée nous étions heureux et débordants de plaisir... »

Félix Timmermans dessinait aussi avec talent. A propos de ses écrits et dessins il est savoureux de noter ce qu'il en disait : « Ecrire c'est se confesser... Peindre c'est communier ! ».

Robert GUIETTE, aux Editions du Cercle d'Art, Bruxelles 1950, nous offre un très bel ouvrage traitant des « Marionnettes de Tradition Populaire » où, tour à tour, il étudie les marionnettes Anversoises, Bruxelloises, Gantoises, Liégeoises, les Bélièmes Montois, et les « Porginelles » de Tournai, avec, pour chaque théâtre, un extrait de répertoire traditionnel et, en addenda, un reportage précieux de 51 photographies. Il nous introduit dans son étude très poussée par un remarquable chapitre intitulé « Variations sur les Marionnettes » dont nous extrayons ces quelques pensées :

« On s'émerveille qu'à côté des amateurs de folklore, — et les méprisant un peu — les artistes, à diverses époques, aient montré un goût si prononcé pour les marionnettes. Et que ce soient précisément les hommes du plus grand raffinement qui soient venus, par les voies qui leur sont propres, renforcer les rangs des collectionneurs et des conservateurs de traditions. Je veux croire que la valeur esthétique des spectacles ne leur échappait pas.

La marionnette, cette réduction d'homme en mouvement, n'est pas une statue animée. Ce n'est pas un acteur. Mais de même que la statue est parfaitement l'homme dans l'immobilité, la marionnette est parfaitement l'homme en mouvement... Dès que l'on touche une marionnette, ces possibilités s'animent : des signes se créent, aussi purs que nos réflexes humains essentiels. Il ne s'agit pas d'imiter les détails du comportement humain, mais, ayant choisi les éléments humains profonds du mouvement et de la figure, de créer un système, un jeu de signes et de rapports parfaitement plausibles, parce qu'en accord avec les formes, les lignes et les rythmes. Création poétique donc, au lieu d'imitation, et dont le caractère humain est suggéré par les relations de la chose signifiée au geste. Poésie, en ce que l'imaginaire exprime des formes du réel au point de constituer un ensemble parfaitement artificiel en accord avec l'essentiel du drame et le naturel du personnage.

Et Robert GUIETTE parachèvera ses « variations » par une citation de Ghelderode : « Par des soirs tumultueux ou recueillis, nous avons vu d'étranges choses : des décors dignes d'Henry Rousseau le douanier, des poupées d'un style inexprimable, proches de la statuaire nègre ou des plastiques expressionnistes ; nous avons entendu des œuvres du genre « Ubu-Roi » et des tirades en pur « dada » ! Nul ne s'en doutait ni ne se récriait ! Mais tout n'est pas perdu. Les artistes modernes de tous les pays songent à nouveau aux marionnettes. Puissent-ils, s'ils besognent pour elles, pénétrer véritablement leur dynamisme et ne pas méconnaître leur passé : puissent-ils apprendre l'âme populaire, ingénue et passionnée, avant de les faire renaître dans des formes contemporaines. »

... Et Guicette de conclure :

« Que nous reste-t-il aujourd'hui (septembre 1945) de cet espoir ? D'autres que nous le diront. »

En 1950, Maurice PIRON, professeur à l'Université de Gand, a publié au Palais des Académies à Bruxelles, un Mémoire qui, à juste titre,

s'est vu couronner par l'Académie : « Histoire d'un Type Populaire, TCHANTCHÈS ET SON ÉVOLUTION DANS LA TRADITION LIÉGEOISE »

Piron nous apprendra que « le cas n'est point rare en marionnettes promues au rang de types populaires... Ouvrier paysan, domestique, Tchanchès (altération du prénom dialectal liégeois FRANCWES, François) n'est en principe pas plus l'un que l'autre, et pourtant il est tout cela à la fois en ce sens qu'il est un petit en face des grands et des puissants. Pour un Liégeois, il n'est pas seulement le Liégeois du peuple ; il est ou tend à être le peuple Wallon, à la manière dont Uylenspiegel symbolise « l'esprit de la mère Flandre ».

« Un Tchanchès » se dit, parmi les joueurs et dans le public initié, de toute marionnette représentant un homme du peuple. La première mention imprimée du Tchanchès des marionnettes date de 1885. Il serait le Polichinelle du guignol adapté à la liégeoise par TALBOT, l'introducteur à Liège du théâtre de marionnettes. Dans le petit monde des marionnettes où la hiérarchie des personnages est en proportion directe de leur taille, Tchanchès, le manant, le plébéen, le roturier grossièrement façonné ne dépasse pas les quarante centimètres. Il est affublé le plus souvent d'un pantalon rapiécé et d'un foulard à carreaux rouges noué autour du cou. Il est chaussé de gros sabots. Sa coiffure est la traditionnelle calote de soye (casquette de soie noire), un bonnet à floche retombante, le haut de forme des vieux bourgeois... Son langage habituel est moins le pur wallon qu'un mélange hybride de wallon et de français, un français régional, si l'on veut, nettement orienté vers le comique de mots. Son rôle est de formuler un peu à la manière du chœur antique, les réflexions de bon sens pratique que lui suggère le déroulement de l'épopée...

... Des tréteaux populaires aux gens de lettres, puis aux hommes d'action... Ainsi se développe et circule, en pleine époque moderne, un mythe local. Tchanchès, c'est un petit peuple qui se regarde en riant... Aux confins du folklore et de la sociologie, l'histoire de Tchanchès révèle un trait typique de nos intellectuels contemporains saturés de lectures et de rêves, emportés par une civilisation de plus en plus technique : ce besoin de remonter vers je ne sais quelle fraîcheur primitive, de communier, par instants, aux charmes imprécis de l'âme populaire. Tchanchès est né de ces instants.

Jean RAY, (né à Gand en 1887, où il meurt en 1964), ami de Ghelderode est, certes, notre plus grand auteur fantastique Jean-Ray.

surnommé Tiger-Jack, sillonna toutes les mers du monde. Ses ouvrages : « Les Contes du Whisky » — « Malpertuis ». — « Les Derniers Contes de Canterbury » l'ont placé parmi les plus grands. Dans « Les Derniers Contes de Canterbury » Jean Ray nous raconte la brève « Histoire d'un fantoche »... « ... un ridicule polichinelle, haut comme trois pommes, gibbeux et bancal, odieusement accoutré à la mode de 1830... et qui avait pris soudainement la parole... » — Dans son conte : « Merry-go-round », histoire hallucinante d'un manège de chevaux de bois, il parle de « forains qui comptaient un cirque équestre, une ménagerie, la vaste tente d'un illusionniste, des GUIGNOLS, des shows de phénomènes et un tas de loteries, de fritures et d'autres de cartonciennes... ».

Autre auteur fantastique né à Bruxelles en 1881, *Franz Hellens*, (à qui nous devons « Herbes Méchantes » et autres contes insolites), et *Serge CREUZ*, peintre de talent de chez nous, collaborent avec Jean COCTEAU, *Michel de GHELDERODE*, *Jean FRANCIS* et *Arthur HAULOT* à la parution d'une plaquette consacrée à « TOONE, le Marionnettiste de Bruxelles » et éditée en 1956.

Tout récemment, *HERMAN CLOSSON*, en une émission à la Télévision, nous a fait part de sa joie de pouvoir applaudir la savoureuse interprétation de son célèbre « Jeu des Quatre Fils AYMON » par les marionnettes de Toone VII. José Géal. Interdite pendant l'occupation de 1940-1945, reprise après la guerre par le Théâtre National, cette vibrante épopée Ardennaise remporta toujours un triomphal succès bien justifié... Comme le disait si bien Marcel LOBET pour le National, remercions les marionnettes de Toone VII « d'avoir su faire vibrer la corde Ardennaise de cette œuvre qui a les résonances d'une viole de ménestrel ! ».

Marcel LOBET, prix de littérature de la Province de Brabant 1963, essayiste de grand talent, homme de grand cœur (un quart de siècle de fidèle amitié m'en a si souvent témoigné la sensibilité profonde !) auteur de « Chercheurs de Dieu » — « La Science du Bien et du Mal » — « Écrivains en Aveu » — « La ceinture de Feuillage », essais « solidement pensés et remarquablement écrits », notera dans son ouvrage « *La Belgique* », collection l'Encyclopédie par l'Image, Edition Hachette :

« Dans le quartier le plus peuplé de Bruxelles, aux Marolles, le théâtre de marionnettes de Toone attire un public de gens simples, toujours prêts à s'émerveiller ou à s'attendrir devant les romans de cape et d'épée... ».

En 1962, dans un article du journal « Le Soir », il relatera en termes choisis les impressions ressenties à la représentation des « Joies et Douleurs de Notre-Dame » interprétées par les marionnettes de Bradi BARTH :

« ... Comment décrire le charme de cette imagerie mouvante aux tons délicats où une lumière habilement distribuée jetait un éclat quasi surnaturel ? Il faut louer l'artiste d'avoir su donner à ses personnages une forme et un profil ingénieusement adaptés au mécanisme secret qui régit cette mise en scène stylisée... On mesure alors les pouvoirs d'un art apparemment simpliste, voire naïf, mais qui peut atteindre la grandeur lorsqu'il montre la réalité transfigurée par la foi. L'art mineur du jeu de marionnettes devient alors du grand art ! ».

DES JOURNALISTES.

Des journalistes appréciés nous entretiendrons aussi dans illustrés et quotidiens de l'actualité de nos petits comédiens qui, à leurs heures, savent comment s'y prendre pour faire parler d'eux !

Fernand SERVAIS, doyen de la Presse Belge chroniqueur savoureux du « SOIR » à qui nous devons tant de tendres « Souvenirs de « son » Vieux Bruxelles » (Tomes I et II, Fernand Servais auteur-éditeur, Bruxelles 1967) évoquera aussi le théâtre des marionnettes de Toone dans divers articles qu'il leur consacre tel « Toone VI nous conte ses peines... et nous dit son espoir. » (Le Soir, 9-3-1963) — « Toone VII va jouer la plus insolite des « Passions » (Le Soir, avril 1965) — « Quand Toone trouvera-t-il le local qu'il mérite ? (Le Soir, 18-7-1964) car, dira-t-il « Toone et ses marionnettes ne manquent jamais de prêter leur concours à chaque fête populaire... ».

Louis QUIEVREUX, spécialiste enthousiaste et tant apprécié du folklore bruxellois, s'attarde aussi avec ferveur au théâtre de Toone et les marolles en ses ouvrages anecdotiques « Bruxelles, notre Capitale », « Marolles » — « Mes mille et un Bruxelles » ainsi que dans divers articles de « La Lanterne » : « Encore un marionnettiste du nom de Toone » (16-1-1953) — « Ne laissons pas mourir les marionnettes bruxelloises » (22-3-1963).

Hugues VEHENNE qui versera « Une larme pour Toone... » à l'occasion de son expropriation de ses « belles caves voûtées du « Coin des Amoureux », le café de la place de la Chapelle — qui sera démolie... Et

les petits acteurs logeront gratis à la Maison du Roi, en attendant qu'une autre cave les accueille. Ce déménagement provisoire fut opéré vendredi après-midi. Devant le vieil estaminet, s'était assemblée la fleur des marchandes de « caricoles » et de moules parquées ; de ces belles Bruxelloises à châles dont le chignon embaume la mer, le poivre et le pétulant celeri. La rue Haute, la rue Blas, avaient délégué les plus angustes parmi leurs autochtones... De dignes marchands de cabillaud avaient prêté leurs charrettes à bras, afin d'épargner aux Trois Mousquetaires et à tant d'autres héros de Toone une trop longue marche... Place de la Chapelle on commença le déménagement. Les marionnettes s'entassèrent sur les charrettes à bras. Des enfants vinrent serrer leurs vaillantes petites mains de bois. Puis, bien tard, le cortège descendit vers la Grand-Place, fut salué par le président de « l'Îlot Sacré » — déguisé en bourgmestre De Mot — et arriva à la Maison du Roi, où la troupe put enfin trouver le repos. La gloire est fatigante, même pour une marionnette... »

En ce même magnifique reportage, Hugues Vehenne évoquera le « cher Toone de notre jeunesse ! Après la représentation, nous soupions comme les gens de « Chez Maxim's ». Mais c'était dans une mansarde de la rue des Vers, sur le sommier de notre ami, le peintre René S. Et le festin, servi sous la soupente ornée d'académies, se composait de gueuzette, de fromage de Bruxelles et de ramonace... Ces somptuosités sont loin, hélas... ».

Antoine DEMOL retrace « quatre siècles de marionnettes bruxelloises » dans le numéro 158 du « Folklore Brabançon » de juin 1963. Il mit beaucoup de lui-même pour que soient constitués en comité « Les Amis de Toone » en avril 1963... Un grand pas vers le salut, dira-t-il. Empêcher ainsi la disparition complète de cette activité artistique digne des plus anciennes traditions, ayant été aux moments critiques de notre histoire l'âme de l'esprit frondeur du peuple des Marolles. Fruste et bourru, mais le cœur sur la main ! Et le cher Demol de passer en revue la célèbre dynastie des Toone, avec ses heures de gloire et les autres !

C'est lui qui, en son excellente étude, nous rappellera l'origine des caves des marionnettes populaires :

« Ces quelques pages comportent non seulement l'historique des théâtres populaires de marionnettes, l'arbre généalogique de la dynastie des Toone, mais constitue aussi un programme d'action en vue de la sauvegarde de ce document à la fois historique et folklorique, qui fait partie intégrante de la vie bruxelloise depuis l'époque espagnole.

Comme nous l'avons écrit, le théâtre de marionnettes date du XVI^e siècle, à l'époque de Philippe II, lorsque toute activité fut interdite aux Chambres de Réthorique. Les comédiens s'installèrent alors dans les caves pour jouer dans la clandestinité et interpréter des pièces en faveur de la résistance.

Le théâtre de marionnettes populaires a connu un nouvel essor en 1700 lorsque le « Grand Théâtre de la Monnaie » reçut du magistrat le privilège d'organiser, lui seul, des représentations dramatiques. A cette époque, tous les tenanciers de cabarets possédant une salle de danse, un local de réunion ou une cave firent appel à des « marionnettistes » ou des « montreurs », seule catégorie de comédiens n'étant pas stipulée dans le décret interdisant toute activité théâtrale.

La multitude de théâtres de marionnettes qu'on trouvait jadis à Bruxelles, à la Belle Epoque — troisième période prospère pour les montreurs — est de caractère social. Chaque quartier populaire possédait au moins une ou deux caves-théâtres. On y jouait souvent les pièces qui figuraient au répertoire des grands théâtres, accessibles uniquement aux bourgeois. Antoine Genty et Antoine Courtois sont les fondateurs de la dynastie des Toone. C'est en 1830 que la Ville autorisa, au premier, à établir un théâtre de marionnettes dans une cave aux abords de l'hôpital St-Pierre. »

Nous remarquerons spécialement la reproduction photographique insérée dans l'article d'Antoine Demol, nous mettant sous les yeux la première page du *Livre d'Or des Amis de la Marionnette* portant les signatures du grand bourgmestre Adolphe Max, Joseph Bourgeois, Richard Dupierreux et quelques autres. Livre d'Or inauguré en l'an 1932, Antoine Taelmans étant Toone IV.

LES MONTREURS CES POETES CAMOUFFÉS.

Il nous faut évoquer enfin les Montreurs de marionnettes — on ne les mettra jamais assez sur le pavois — ces poètes camouflés, œuvrant toujours dans l'ombre de leurs castelets dont ils sont l'âme et la vie !

Remontant dans le temps, rémémorez avec Jean Copin, trois vieux montreurs Bruxellois aux sobriquets et métiers typiques :

Joseph Dussart, « De Zoi », chiffonnier avec cheval et charrette, qui habitait vers 1900, près de la Porte de Flandre.

Jean Demeur, dit « De Spons » car il avait le visage grêle et qui exerça avant 1914.

Victor Van Biesen, dit « Caboche », mort en 1922, brossier de son état, qui arrivait toujours en retard à son travail et qui était très distrait et dont le patron lui disait souvent « mets bien ça dans ta caboche » !

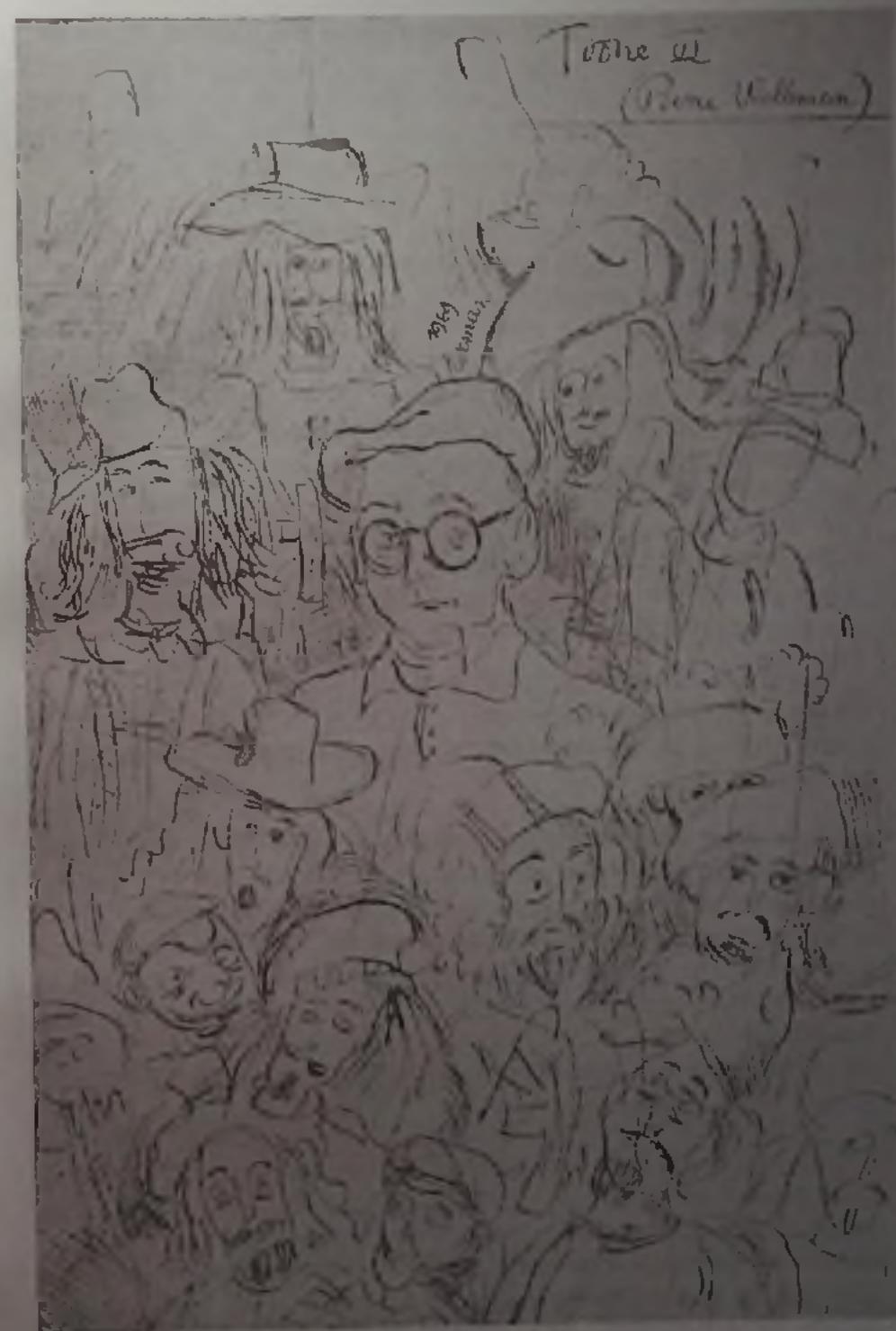
De la célèbre *dynastie des Toone* je rendrai particulier hommage au sympathique Jean-Baptiste Hembauf, *Toone IV*, décédé en mai 1966, que je vis jouer — avec quelle fougue ! « een stukje bij » lors de la fermeture de la cave du Lievekenshoek à l'ombre de l'Église de la Chapelle, ainsi qu'au bon Pierre Welleman, *Toone VI* dont j'extraits ce passage d'une lettre qu'il m'adressa le 14 mars 1963 :

« Je vous remercie infiniment de votre belle lettre que vous m'avez envoyée. Cependant je dois vous dire que ce n'est pas par manque de spectateur que je ferme mon Théâtre mes bien pour ma santé qui est en danger. Mais aussi je le regrette, mes enfin, et on réussi à faire un musée je serai encore toujours parmi mes marionnettes... Je vous joint ici une des Photo de mon Théâtre... ».

Est-il plus bel exemple de cœur sur la main ?

Le *Péruchet* figure parmi mes plus chers souvenirs d'enfance. Je m'y rendais souvent alors accompagné de ma grand-mère pour qui j'avais une grande adoration. Carlo Spéder, fondateur y manipulait, rue Lebeau, sa célèbre marionnette, Monsieur Triplémèches... Aujourd'hui, son successeur, Mr Jugeneau, y anime son petit coin-coin. Tous deux m'ont fait visiter personnellement le merveilleux Musée International de Marionnettes à l'étage de la chaussée de Charleroi. Présentement le *Péruchet* a transporté ses centaines de féériques marionnettes, avenue de la Forêt.

André Paris dans un très long et élogieux article intitulé « Au Pays des Marionnettes, où la fantaisie est reine » paru dans le numéro de Noël du Soir Illustré daté du 15-12-1955, nous raconte l'origine du nom du PERUCHET :



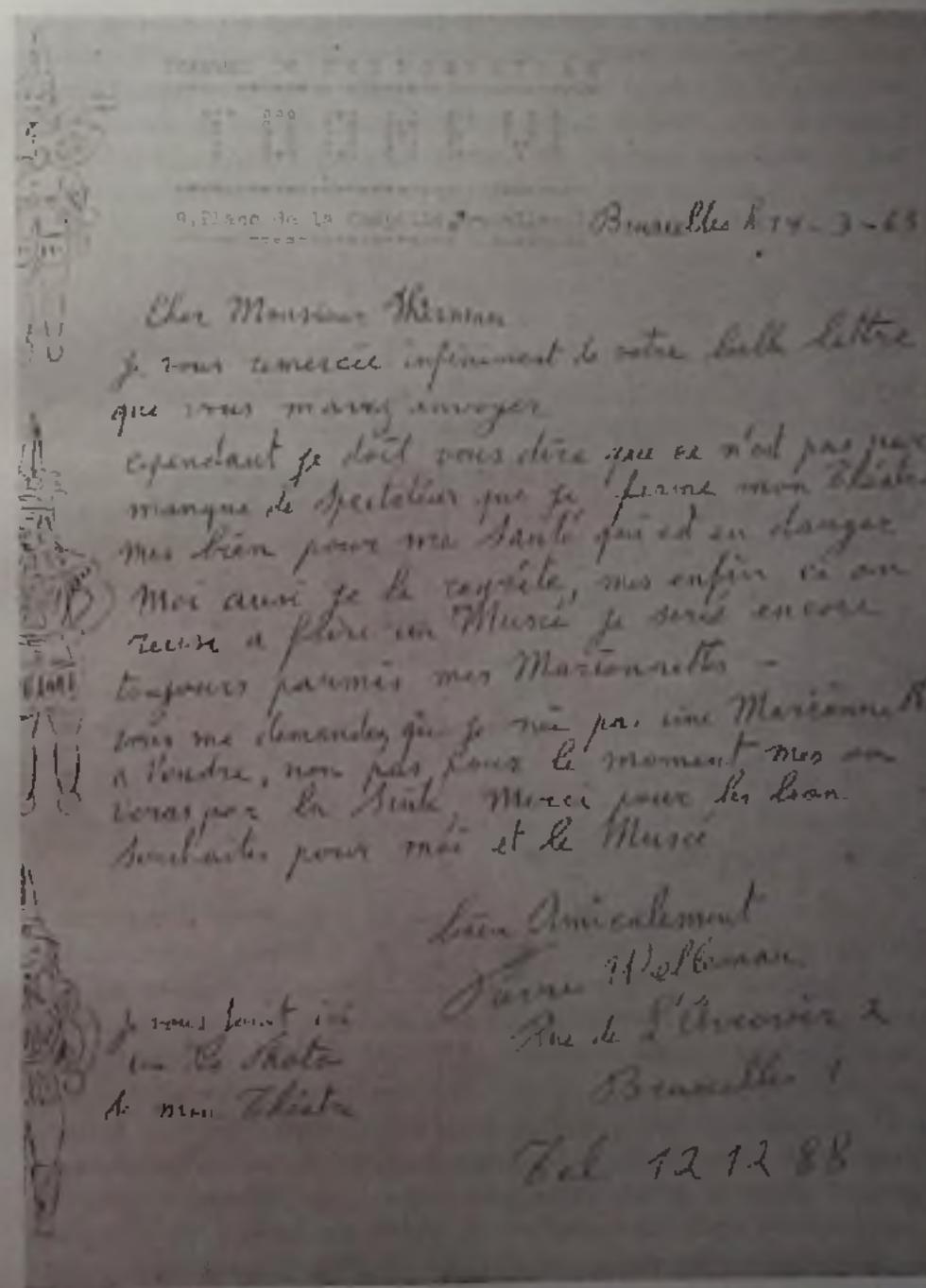
« Toone VI (Pierre Welleman) au milieu de ses marionnettes »,
œuvre de François Herman

« Un soir, M. Speder était occupé à placer des paillettes de couleur sur les deux grandes perruches en carton qui flanquaient sa petite scène. Sa fille aînée, Nanie (8 ans), le regardait faire, lorsqu'elle lui dit tout à coup: « ça, ce sont deux perruches. Mais toi, tu es mon petit péruchet chéri! » M. Speder trouva ce mot si charmant qu'il décida de le donner à son théâtre... C'est le 21 novembre 1931 que le Péruchet s'ouvrait sous le parrainage de Marcel Wolfers, sculpteur et de Richard Dupierreux, écrivain... Et en 1932, il allait au Stuyvenberg faire rire aux éclats la reine Astrid et les enfants royaux... En 1937, il crée le Musée international de la marionnette qui compte aujourd'hui 800 poupées... La même année il est invité à jouer à Laeken devant la famille royale... Le 13 janvier 1940, il crée encore l'Académie de la marionnette, que préside M. Lucien Cooremans, alors échevin des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles, et dont les membres d'honneur sont notamment Herman Teirlinck, Theo Fleischman, René Lyr et Oscar Grosjean... En 1958, année de l'Expo, il lance le Festival international de marionnettes à Liège... Carlo Speder, c'est l'initiative faite homme... il a un slogan « Rien n'est trop beau pour les enfants ». Aussi dispense-t-il, comme une fée généreuse, les dorures, la soie, les plumes d'autruche, et toutes les couleurs de l'arc-en-ciel à ses adorables poupées. »

Dans son article « Marionnettes aux Champs » (Le Soir, avril 1959) Paul CASO, relate, admirablement, la visite qu'il fit à Grez-Doiceau à la famille Péruchet :

« La fin de la carrière de marionnettiste de Carlo Speder avait été saluée par le plus beau feu d'artifice du monde. Dans la nuit déjà fraîche, des bouquets de fusées éclairèrent une dernière fois le plateau du Heysel. A l'aube, l'Exposition universelle ferma ses portes. Pour Carlo Speder, c'était aussi la fin du spectacle : celle d'un programme enchanté dont il avait été l'interprète pendant trente ans. Il s'en allait heureux et mélancolique à la fois : son festival international de la marionnette avait été un triomphe et il abandonnait son petit théâtre du Péruchet à son jeune et fidèle compagnon... »

Paul Caso relate alors sa visite « du côté de Grez-Doiceau » où Monsieur Péruchet s'est retiré et où « il taille ses arbres, bêche son jardin et façonne, comme le père de Pinocchio, de nouvelles poupées en regardant flamber de grosses bûches dans lâtre de la forge. ...Doudou Speder, sa fille, cuit des céramiques. Et Mr. Speder s'attendrit : Les céramiques sont comme les marionnettes ; elles racontent une histoire et dans la lumière, leur matière paraît vivante ! »



Lettre de Pierre Welteman, Toone VI, à René Herman

Conduit autrefois par ma chère grand'maman certains jeudi après-midi au Péruchet, j'y ai conduit avec leur chère maman, nos cinq enfants... Et tous avons encore les yeux émerveillés de spectacles aussi féériques que « La Petite Sirène » — « La Cigale et la Fourmi » — « Cendrillon » — « La Belle et la Bête »... Merci cher théâtre du Péruchet... Demain nous vous mèneront, s'il plaît à Dieu, nos petits enfants !

..

Les Cœurs de Bois sont animés par *Félix Bonjean* à qui nous resterons redevables, ma femme et moi d'une inoubliable soirée de représentation pour adultes, le jeudi 22 mars 1962. Au programme figuraient « La Tentation de Saint-Antoine » Une partie d'animation, dont une remarquable « étude de mouvements ». Enfin « La Mort Joyeuse ».

Le 14 mai 1959, *Bill Robins*, consacrait dans « Le Soir » un article aux « Cœurs de Bois » : « Félix Bonjean est un magicien moderne : metteur en scène, éclairagiste, régisseur, musicien, personnage aux multiples voix et doué d'une dextérité peu commune, il est tout cela avec tant de naturel et de simplicité qu'on en arrive à penser que le petit univers qu'il anime existe vraiment. Il fit de grandes tournées en France et un séjour d'un an au Congo qui lui fit dire : Ah ! je vous assure que les marionnettes sont de bien précieuses ambassadrices... »

En février 1965, c'est *Dominique Nève* qui, dans la revue « Femmes d'Aujourd'hui » (n° 1032) écrit un reportage consacré aux marionnettes de Félix Bonjean dont je découpe :

« Je les croyais endormies dans les musées, tristes robes dédorées surmontées de visages grotesques. A moins qu'elles ne fussent vivantes et naïves, poupées drôlettes faisant rire aux éclats des auditoires enfantins. De toute manière, les marionnettes se situaient à mes yeux dans le passé, celui de mon enfance ou celui du folklore... COMME JE ME TROMPAIS ! Et quelle était mon ignorance ! Je sais maintenant qu'une marionnette — sur une scène de deux mètres carrés, sous un éclairage cru, les fils qui la font mouvoir étant bien visibles — peut exprimer, la joie, la déception amoureuse, l'attente, la mélancolie et tout ce que la vie apprend, jour après jour, aux « grandes personnes »... Nous sommes conquis par les plus vieux comédiens du monde... »

Aujourd'hui c'est à l'avenue W. Churchill que les Cœurs de Bois « tout un monde minuscule et vivant » invitent petits et grands à sa 23^e saison de programmation !

Le Guignol *TRIBOULET* est l'œuvre d'un instituteur, Mr. *Léo DUSTIN* qui, en 1971 célébrera son vingtième anniversaire ! Le but de Mr. Dustin qui, à ses talents de marionnettiste adjoint une école de « marionnettistes en herbe » et dirige une très vivante « Revue trimestrielle des Marionnettistes en herbe et Spectacles de Marionnettes » sous le titre de son théâtre « TRIBOULET » — est de contribuer à l'éducation des enfants en leur faisant VIVRE au maximum de belles histoires. En 1957 fut fondé son club de marionnettistes qui est devenu le point de départ de « stages « marionnettes » donnés à Bruxelles, Tournai, Namur et Liège. Après quinze années d'activité, le théâtre TRIBOULET a donné 540 représentations !

« Je note votre adresse, m'écrivait-il récemment, pour vous inviter aux petites soirées que nous organisons 3 fois par an pour les adultes. A ces « Guignol retrouvé » ils peuvent étancher leur soif de rêves et de poésie, de cocasseries... et même de rosseries... juste revanche sur la technocratie, bouclier solide contre le conditionnement... »

Gulliver dans la Libre Belgique a parlé avec enthousiasme de cette « école des marionnettes » qui, si vous le voulez peut vous placer de l'autre côté de la scène ! »

Saluons avec reconnaissance Mr. Léo Dustin pour tant de « convaincants reflets »... Comment ne pas être touché par son émouvant message : « Mon plus vif désir est donc de trouver plus de temps afin de mieux pouvoir me consacrer à mes Ames de Chilfons car :

« Avec elles je ris
Et pleure avec elles
Avec elles je vis
Et meurs avec elles. »

..

Le Théâtre *CASIMIR* qu'animait si bellement l'infatigable Mr. *Léon LEROY*, (aujourd'hui presque octogénaire, retiré aux champs) nous donna de mémorables soirées de vacances à la mer où il jouait en soirée à Wenduine ! Lors d'une de ces représentations toujours si vivantes à notre mémoire, nous eûmes la chance de gagner une petite marionnette... Précieux souvenir qui a pris place dans la collection que je leur consacre !

A Bruxelles toujours, *Yves IJEMART* et sa famille, fondateur en 1938 d'un théâtre privé de marionnettes « *Colibri et ses Musques* » se sont spé-

cialisés dans la représentation des ballets. Ils ont donné, en public et en privé de nombreuses représentations. En novembre 1962 nous étions à celle donnée en la salle des fêtes du Collège St-Pierre à Uccle. Leur accueil fut très cordial : visite des coulisses et en fin de spectacle, cette mémorable démonstration publique de manipulation d'une de leurs marionnettes : Balikoko, qu'en finale, il fit grimper le long de son bras et dont il embrassa le front sous les applaudissements nourris de l'assemblée conquise !

Que dire aussi du merveilleux théâtre de marionnettes de **BRADI BARTH**. Femme peintre et sculpteur, d'origine suisse, mais qui fit la plus grande partie de ses études à l'Académie de Gand où elle réside depuis la guerre. Nous avons eu la joie de la rencontrer en coulisses, en décembre 1962, lors d'une inoubliable représentation de ce chef-d'œuvre du genre que sont « Les Joies et Douleurs de Notre-Dame » dont, plus haut, nous avons retransmis l'émotion ressentie par Marcel Lobet. Nous gardons de cette inoubliable démonstration de tout grand art, et d'un accueil si cordial, de très jolies photos et dédicaces.

J'ai souvenir aussi d'**André MOONS** qui créa *Les Farfadets* dont je vis une représentation très réussie à l'ancien théâtre de l'A.B.C.

Dans la *Cité Ardente*, c'est un italien nommé **CONTI**, associé au français **TALBOT** qui créa vers 1854 au quartier d'Outre-Meuse le premier théâtre permanent liégeois de marionnettes. Fixées dans leur forme liégeoise actuelle dans les années 1870-1880, il est possible que **CONTI** ait emprunté leur type et leur répertoire aux fameux théâtres des « pupi » siciliens de Catane et de Palerme.

C'est ici, qu'au passage, je soulignerai l'ouvrage de **Rodolphe DE WARSAGE**, ouvrage intitulé « Histoire du célèbre théâtre liégeois de marionnettes » qui parut en 1905, à Bruxelles, aux edit. Van Oest et Co. et qu'avait précédé « Au royaume des Marionnettes » aux éditions La Meuse, à Liège en 1899. Le nom de Rodolphe DE WARSAGE est cité, à juste titre, dans presque toutes les sources bibliographiques des livres traitant de l'histoire générale des marionnettes.

Parmi les monteurs célèbres et leurs théâtres, nous citerons : **Denis Bivcheroux** et son Théâtre de Roture, Outre-Meuse.

La Compagnie **Jean SARTON**, rue Sainte-Walburge ayant **Louis Poulet** comme initiateur et **André PIRLOI** comme directeur et sculpteur.

A leur répertoire figure « Le Perroquet de Charles-Quint » de Michel de Ghelderode.

Rue de Labours à Grivegnée-Liège, le théâtre « *Les Lutins* » direction **Emile BOUCHA**, dont le renom n'est plus à faire. Prestidigitateur pendant 25 ans, Boucha s'est adonné à la passion des marionnettes en 1955. « Tout illusionniste, disait-il, a dans son numéro un peu... d'OMBROMAGIE. Et cela, c'est déjà un peu du théâtre de marionnettes ! L'artiste s'attache à supprimer la vue des fils (ceux-ci varient entre 9 et 43 pour certaines marionnettes dont trois manipulateurs devront s'occuper à la fois) en éclairant ceux-ci aussi bien par devant que par derrière et en les teintant de la couleur des décors ».

Enfin et surtout il faut citer la famille **PINET** qui en est à sa quatrième génération de marionnettistes ! **François Pinet** donne régulièrement des représentations en Féronstrée au si sympathique Musée de la Vie Wallonne qui possède une collection superbe de magnifiques marionnettes liégeoises très anciennes dont celles du théâtre du *Vautour Blanc*, de l'ancien théâtre *Verrées*, de l'ancien théâtre *Pinet*, etc.

Dominique Nève dans un très sympathique reportage « Charlemagne est rentré chez lui avec quatre générations de marionnettistes » (n° 1236 du 8-1-1969, « Femmes d'Aujourd'hui ») nous rapporte cette très touchante confidence de **François Pinet** :

« Ma carrière de marionnettiste débuta... à ma naissance. Chez nous, dans notre petite maison, faute de place, on suspendait les marionnettes partout, y compris dans la chambre où ma mère venait de me mettre au monde. La sage-femme me donna les soins habituels, puis eut une idée, une de ces idées qui viennent du cœur. Elle prit le grand manteau de velours rouge de « Charlemagne », me posa dessus et s'en alla dans la pièce voisine où attendait mon père : « Voilà un beau petit gars, dit-elle, et tu vois, il est déjà « dans les marionnettes »... ».

Citons encore *La Compagnie BERGAMASQUL* dirigée par **Claude Vandeloise** qui présente ses spectacles au théâtre de l'Étuve à Liège.

A Mons, il y a le Théâtre du Doudou (évidemment !) tenu par **Pierre et Irène Coran**, nouveau théâtre de marionnettes en Wallonie tout comme Bergamasque.

Pour la **FLANDRE**, nous citerons avant tout l'œuvre très appréciée de **Joseph et Louis CONTRIJN** dirigeants du théâtre « *OPSINJORKE* »

à **MALINES**, théâtre anciennement dénommé « *HOP-LA* ». *Louis Contrijn* exerce l'art de manipulateur depuis l'âge de 7 ans. Professeur à l'école moyenne de l'Etat de la ville, il est le fondateur d'une excellente revue « *Het Poppenspel* » consacrée intégralement aux marionnettes. Le répertoire de ce théâtre peut s'enorgueillir de l'éminente collaboration d'écrivains tels que de *Ghelderode*, *Herman Teirlinck*, *Gérard Walschap*. Les *Contrijn* ont également écrit des pièces pour le théâtre des marionnettes. L'on doit en outre, à *Joseph Contrijn*, des études sur les marionnettes Bruxelloises, flamandes et de la Flandre française.

A leur répertoire figure un « *Saint-Antoine et son cochon* » de Michel de Ghelderode dont la traduction néerlandaise du texte figure dans le n° 1 de 1951 de la revue « *Het Poppenspel* ». Quant au n° 7 de 1952 il est consacré à « *TONE, REX MAROLLORUM* » par *Joseph CONTRIJN*.

ANVERS a l'excellente troupe des *Van Campen* à qui *Yves Bourdon* dans « *La Métropole* » des 9 et 10 novembre 1964, consacra dans la rubrique « *Le spectacle est quotidien* » un reportage très étudié : « *Malaise chez les Marionnettes* », qui trouva favorable écho puisque depuis le théâtre a été sauvé.

Dans le domaine de la *Télévision*, nous ne sommes pas près d'oublier le délicieux petit « *Pom* » dont *Marion* fut la productrice. Un illustré (*Le Patriote*) devait dire au sujet de « *Pom* » : « *Le personnage le plus drôle et le plus attachant de la T.V. belge est une marionnette. C'est Pom* ». Aujourd'hui lui ont succédé les non moins remarquables et touchants *Bébé Antoine*, et *Bonhomme* et *Tilapin*, tous animés par les excellents *José Géul (Toone VII)* et *Marion* du « *Théâtre de l'Enfance* ».

EXPOSITIONS TEMPORAIRES ET MUSEES.

Deux expositions internationales de marionnettes firent date chez nous :

Liège 1958, du 16 juin au 30 septembre, à l'occasion du Festival International de Marionnettes qui se tint dans la cité de Tehantchès et Nanesse. Cette exposition groupa plus de 500 marionnettes et décors du monde entier. Comme le disait le journal *La Meuse* : « *à l'issue de cette saison qui fut unique, et qui, par son Festival fait penser aux époques les*

plus florissantes de la marionnette, celui-ci aura accueilli en 17 week-ends, 17 troupes venues des quatre coins d'Europe et représentant les différentes tendances actuelles de la marionnette... En tout 30 théâtres, 95 représentations. Un congrès fructueux et une exposition séduisante qui s'est fermée hier matin. Liège a été pendant 4 mois la capitale de la marionnette !... » (*La Meuse*, 1er octobre 1958).

Malines 1965, du 17 avril au 31 mai : « *De Wereld van het Poppenspel* » (*Le Monde des Marionnettes*). Près de 400 marionnettes exposées dont de splendides de Thaïlande, Indonésie et Ombres Chinoises en provenance du célèbre Musée de Marionnettes de Munich. Nous avons pu y admirer outre les inestimables « *poupées qui jouent* », le magnifique tableau de *Willem GEETS*. « *Marionnettes à la Cour de Marguerite d'Autriche* » cité plus haut à propos de *Charles-Quint*.

Mais s'il est, temporairement, présenté à notre admiration, de mémorables expositions (je songe encore à celle des marionnettes Polonaises organisée à *La Maison des Arts* à *Schuerbeek*, il y a quelques années, et tout récemment une autre exposition à *Woluwe*) il ne faut surtout pas oublier celles établies en permanence en nos riches musées ! Soyons de ces infatigables et passionnés chasseurs de trésors. De belles et anciennes marionnettes vous attendent un peu partout dans le Pays.

Songez à Bruxelles, aux *Musées Royaux d'Art et d'Histoire*, section Folklore : au Parc du Cinquantenaire. — Grand Place, à la *Maison du Roi* ; Au Musée de la Vie Wallonne, en Féronstrée à Liège ; — Au Musée du Folklore d'Anvers et de tant d'autres de nos fières cités !

Songeons de même aux collections privées du Théâtre de Toone, dans l'îlot sacré. Le remarquable musée international de la marionnette du théâtre Péruchet.

... Et saluons aussi les collectionneurs anonymes amis fervents de nos petits comédiens de bois, qui ont toute notre cordiale sympathie...

UN PRESTIGIEUX BILAN !

Tel est le prestigieux bilan — bien incomplet ! — des « *Lettres de Noblesse* » à la Gloire des Marionnettes Belges.

Quelles sont vivantes, aimées, choyées, en notre petit coin de terre Belgique ! Jalousement surveillées du nord au sud : par la mer « aux vagues de dunes » échevelées d'oyats et la somptueuse forêt d'Ardenne toute frémissante encore du hénissement de Bayard ; d'est en ouest : par St-Remacle qui veille en sa châsse somptueuse de Stavelot, la belle : et les Porciginelles de Tournai avec leur majestueuse cathédrale aux cinq clochers et... quatre sans cloche !... Que de gloires !

Oui, nous avons tout lieu d'exprimer légitime fierté devant tel bilan. Que tant de « gens de chez nous » se soient ainsi penchés, avec attention, voir attendrissement, vers les petits acteurs de nos castelets, est éloquent témoignage de leur incontestable emprise et de leur authentique grand Art !

Que me pardonnent les trop nombreux oubliés ! « Comme vous, je suis homme et mortel, et, comme vous, il peut m'arriver d'oublier » comme disait Mahomet. Et, si l'erreur est humaine... le pardon est divin ! Aussi, pourrai-je mieux conclure cet humble essai qu'en faisant mienne cette touchante invitation d'un programme de représentation de marionnettes à laquelle joie me fut donnée d'assister :

« ... Nous avons mis toute notre âme
A faire vivre avec émoi,
Celle de nos poupées en bois !
Si, malgré tout, ce travail reste
insuffisant, faites le geste
très généreux, de nous prêter
votre âme à vous, pour suppléer
par indulgence solidaire,
à ce que nous n'aurions pu faire ! »

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Maurice CAREME : La Grange Bleue, Ed. Bourelle et Colin, Paris 1966.
 Herman CLOSSON : Le Jeu des 4 Fils Aymon, Collect. Durendal, Brux.
 Jozef CONTRYN, Tone, Rex Maroliorum, Het Poppenspel, n° 7, 1952.
 Michel de GHELDERODE : Les Entretiens d'Ostende, L'Arche, Paris 1956.
 James ENSOR : Les Ecrits, Ed. Lumières, Bruxelles 1944. Hommage à James Ensor, Ed. Brepols, Bruxelles 1959.
 Henri LIEBBECHT : Quelques Traditions et Coutumes du Folklore Belge, Ed. Côte d'Or, Bruxelles 1947.
 Marcel LORET : La Belgique, l'Encyclopédie par l'Image, Librairie Hachette, Paris 1966.
 Marcel LORET : Les Plus Beaux Poèmes de Camille Melloy, recueillis et présentés par Marcel Lohel, Ed. Universelles, Bruxelles 1942, Cahiers des Poètes Catholiques.
 Camille MELLOU : L'Offrande Filiale, Collection Durendal, Bruxelles 1934. — Requiem, Edit. Universele, Bruxelles 1941, La Maison du Poète.
 Albert MARINUS : Folklore Belge, Tomes 1, 2, 3, Edit. Brepols, Turnhout, non daté.
 R. PATESSON : Jef Bourgeois, le Peintre des Marolles, — Le Folklore Brabançon, n° 168, juin 1963.
 Lia TIMMERMANS : Mijn Vader, Ed. Desclée De Brouwer, Bruges 1952.
 Carl WAI : Il y a 50 ans mourut Verhaeren, le Intouffable — Le Patriote Illustré, n° 44 du 30-10-1966.

OUVRAGES BELGES DE LANGUE FRANÇAISE CONSACRÉS AUX MARIONNETTES DE BELGIQUE

- Jean COCTEAU, Serge CREUZ, Jean FRANCIS, Michel DE GHELDERODE, Arthur HAPLOT, Frans HELLENS : Toone, le Marionnettiste de Bruxelles, Bruxelles 1966.
 Charles DAUSIAS : Un siècle d'Humour Wallon à Mons — Marionnettes en Belgique — Edit. La Province, Mons 1935.
 Michel DE GHELDERODE : Le Mystère de la Passion de N.S. Jésus-Christ — Edit. Renaissance d'Occident, Bruxelles 1906.
 Paul DE GLINES : Histoire des Marionnettes Bruxelloises — Librairie de l'Office Central, Bruxelles 1907.
 Georges DELIZEE : Les dernières aventures de Tchatchés — Edit. du Moulin Blanc, 1936.
 Antoine DEMOI : Quatre Siècles de Marionnettes Bruxelloises — Le Folklore Brabançon n° 168, Bruxelles juin 1963.
 Jan DE SCHUYTER : Le Poesje Anversois, son histoire et ses textes de jeux, Anvers 1943, Edit. De Oogst.
 Rodolphe DE WARSAGE : Au Royaume des Marionnettes — Liège, La Meuse 1899.
 Jules FELLER : Le Bethléem Verviétois — Verviers, Aug. Nicollet, 1931.
 Julien FLAMENT : Les Marionnettes de Belgique — brochure programme de l'LN.R. 1937.

- Robert GUIETTE : Marionnettes de Tradition Populaire. — Les Editions du Cercle d'Art, Bruxelles 1930.
- Georges JOURET : Le Belhème Montois — Marionnettes en Belgique. Mous, édité de la Province, non daté.
- MUSEE DE LA VIE WALLONNE : Les Marionnettes Liégeoises et Tchantehes, Liège, en Féroustrée, 1965.
- COMMISSION DU FOLKLORE DE LA SAISON LIEGEOISE 1958 : Quand les Marionnettes du Monde se donnent la main — Imprimerie de Charleroi — Vinduc, 1958.
- PETITPON : R'parlons des Porignettes — Tournai, Rimbaud 1933.
- Maurice PIRON : Tchantehés et son évolution dans la Tradition Liegeoise, Bruxelles, Palais des Academies, 1960.
- Thomas TALBOT : Chansons de geste pour Marionnettes — Liège 1929-33-34.

OUVRAGES ETRANGERS, DE LANGUE FRANÇAISE, TRAITANT DE L'HISTOIRE DES MARIONNETTES

- Bil BAIRD : L'Art des Marionnettes — Edit. Hachette, Vérone 1967.
- Gaston BATY en René CHAVANCE : Histoire des Marionnettes, Presses Universitaires de France, Paris 1959 ; collection : Que Sais-je n° 845.
- Jacques CHESNAIS : Histoire Générale des Marionnettes — Editions Bordas, Paris 1947.
- André, Charles GERVAIS : Marionnettes et Marionnettistes de France — Edit. Bordas, Paris 1947.
- Paul Louis MIGNON : J'aime les Marionnettes — Edit. Rencontre, Lausanne, 1962.

BIOGRAPHIES

- Berthe DELEPINNE : Elisabeth, Reine des Belges — Edit. Willy Godenne, Bruxelles, 1954.
- Charles D'YDEWALLE : Elisabeth de Belgique — Edit. Flammarion, Paris 1964.
- Michel DE GHELDERODE : L'Histoire Comique de Keizer Karel — Les Editions du Carrefour, Bruxelles 1943.
- MARGINALES : Ghelderode — n° 112-113, mai 1967, Bruxelles
- Hommage à Maurice MAETHELINCK : Brochure-Programme de F.N.R. — Bruxelles 1949.
- Marcel LOBET : Camille MELLOY — Edit. Desclée De Brouwer, Bruxelles.
- Et de multiples articles du Journal « Le Soir » — « La Lanterne » — « La Métropole » des revues : « Brabant » — « Le Patriote Illustré » — « Le Soir Illustré » — « Femmes d'Aujourd'hui ».

Au temps de la guerre des Paysans, sous la Domination Française [1792-1799]

par Louis Delvaux

ANTOINE, CONSTANT, DE ROUX-MIROIR, AVENTURIER ET CHEF DE BANDE.

Avant la première guerre mondiale — il y a un demi siècle — certains souvenirs de la révolte des paysans, dressés en 1798-1799 contre l'occupation française et ses méfaits, alimentaient encore le trésor des traditions orales dans les campagnes. Nous avons entendu, à cette époque, des personnes âgées se faire l'écho des exploits des chefs locaux de cette insurrection populaire, tels ceux de Charles de Loupoigne, pour la région de Nivelles et d'Antoine Constant de Roux-Miroir, pour la région de Jodoigne.

Les événements du demi siècle écoulé, les guerres de 1914-1918, de 1939-1945 et les prodigieuses transformations de tous ordres, qu'elles ont amenées, ont éteint ces derniers souvenirs en les rejetant dans un passé de plus en plus lointain. Et cependant ces « paysans » ont écrit une page étonnante, tout à la fois glorieuse et douloureuse, de notre histoire nationale, où l'héroïsme, bradé à tous vents, se mêle, hélas, aux pires violences, et aux horreurs inhérentes à toute guerre civile et aux soulèvements populaires.

LES DEUX OCCUPATIONS FRANÇAISES EN 1792-1793 ET 1794-1814, DANS LE PAYS DE JODOIGNE.

Le 28 octobre 1792, un mois après la bataille de Valmy et la proclamation de la République, à Paris, le général français Dumouriez entre,

avec son armée de 40.000 hommes, dans les Pays-Bas (1). Ceux-ci vivent les dernières années de la domination autrichienne sur nos provinces, les dernières années aussi de l'ancien régime.

Le 6 novembre la bataille de Jemappes consacre la défaite des Autrichiens et livre la Belgique à la France révolutionnaire. Cette première occupation française dure quatre mois jusqu'à l'éphémère victoire des Autrichiens et de leurs alliés à Neerwinden, le 18 mars 1793, sur les armées de Dumouriez. La seconde occupation française commence au lendemain de la défaite des Autrichiens à la bataille de Fleurus, le 26 juin 1794. Cette seconde occupation se poursuivra pendant vingt ans jusqu'au Congrès de Vienne, en 1814-1815, qui réunira nos provinces à la Hollande, lors de la liquidation de l'épopée napoléonienne.

Nombréux étaient les Belges qui avaient accueilli avec sympathie, le 7 novembre 1792 à Mons et le 14 à Bruxelles, les armées de la Révolution. L'usure du régime autrichien, qui avait duré un siècle presque, la politique despotique et tracassière de Joseph II, qui avaient provoqué la révolution brabançonne, la révolution liégeoise dirigée contre le Prince-évêque Hoensbroeck, l'écho et la contagion des idées révolutionnaires françaises dans nos provinces, tous ces facteurs avaient disposé les esprits et les cœurs en faveur de la France et de ses nouveaux maîtres. Et cependant, sous l'ancien régime, les Belges jouissaient de beaucoup plus de liberté que les Français. Mirabeau, fêté en avril 1787 par les patriotes à Liège, disait dans un discours : « Eh ! Messieurs, de quoi vous plaignez-vous ? Si nous avons seulement en France la moitié de vos libertés nous nous estimerions trop heureux » (2).

Dumouriez comptait dans les rangs de son armée, dès la bataille de Jemappes, une « légion belge », composée de réfugiés anti-autrichiens et mise sur pied à Lille et à Givet, sous la direction de Jean-Baptiste Du-

(1) Charles-François Dumouriez, né à Cambrai, mort à Turville Park en Angleterre en 1823. Ministre des Affaires étrangères de Louis XVI. Vainqueur à Valmy (1792) et à Jemappes (1792). Battu à Neerwinden (1793). Relevé de son commandement, il se met au service de l'Angleterre. Repoussé par la Restauration, il meurt dans l'obscurité. Il a laissé des « Mémoires ».

(2) V. Paul Harsin, La révolution liégeoise — 1 vol. Bruxelles 1954. La reconnaissance du livre. Collection « Notre passé » p. 18.

monceau, comte de Bergendaël (3). Mais ce bel enthousiasme fait place bientôt à la désillusion la plus amère. Les yeux des Belges s'ouvrent un peu tard. Ce n'est pas la « Liberté » et ses bienfaits espérés que le régime français leur apporte, comme l'avaient promis solennellement les agents de la Convention dans leurs discours ampoulés. Les armées françaises n'ont pour nous, dans leurs bagages, comme cadeaux de joyeuse entrée, que l'oppression, le vandalisme et le pillage sous toutes leurs formes (4).

L'armée de Dumouriez est laissée dans « un affreux délabrement ». Elle ne s'entretient qu'à coups de réquisitions. D'autre part, certains Belges, les anciens « statistes » de la révolution brabançonne et le clergé ne comprennent pas que des temps nouveaux sont arrivés. Ils organisent un régime de résistance passive, négligeant d'établir, comme Dumouriez le désirait personnellement, à ce moment, un nouveau statut politique. Sans doute certains Belges « avancés » avaient-ils encore foi peut-être dans le principe proclamé le 22 mai 1790 par la Constituante : « La Nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes ». Ce pacifisme idéologique avait bien vite disparu. Mais déjà le 15 décembre 1792, Cambon avait lancé son fameux décret « guerre aux châteaux, paix aux chaumières », qui proclamait que partout les Français remplaceraient l'ancien régime par la souveraineté du peuple (5).

(3) Jean-Baptiste Dumonceau, comte de Bergendaël, maréchal de Hollande, né et mort à Bruxelles (1760-1821). Sert dans l'armée française. Se distingue à Jemappes, à Bergen et à Ingolstadt. Fait « comte » de l'Empire de Napoléon I, en 1811. Son fils François Dumonceau est lieutenant dans la garde royale de Louis Bonaparte, roi de Hollande. Il passe dans la garde impériale en 1810, lors de l'incorporation de la Hollande dans l'Empire français. Il prend part à 22 ans à la campagne de Russie comme capitaine au 2^e régiment de Cheval-légers lanciers. Il a laissé des notes, réunies et publiées par Jean Puraye : Mémoires du général François Dumonceau. 2 vol. Bruxelles. Brépals 1961.

(4) V. S. Tassier, Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793, 1 vol. Bruxelles 1934.
R. Christophe, Danton — 1 vol. Paris — Perrin — 1964
L. Madelin, Danton — 1 vol. — Paris — Hachette — 1914
J. Herlissay, Cet excellent M. Danton — 1 vol. Paris — 1961.

(5) Cambon Joseph, conventionnel français, né à Montpellier en 1764. Exilé à Bruxelles. Il meurt à Saint-Josse-ten-Noode en 1820. C'est le créateur du « Grand livre de la dette publique » en 1793.



Monument élevé à Hasselt à la mémoire des héros de la guerre des paysans.

Le 31 janvier 1793, Danton formulait la nouvelle doctrine qui allait rester, pendant vingt ans, l'essentiel de la politique extérieure française (6) : « Je dis que c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République. Les limites sont marquées par la nature. Nous les atteindrons toutes, des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République, et nulle puissance ne pourra nous empêcher de les atteindre » (7).

Au lendemain de la bataille de Neerwinden, le 18 mars 1793, les troupes françaises, en retraite vers la Sambre, se vengent de leur défaite en pillant et en ravageant l'abbaye d'Opheyllissem, l'abbaye de la Ramée à Jauchelette, les villes de Jodoigne, de Hannut et de Gembloux, le château et l'église de Linsmeau. La République en guerre avec l'Europe n'avait que mépris pour ces Belges, qui avaient repoussé les avances des « libérateurs » de 1792 et avaient réservé bon accueil aux « Kaiserlich » autrichiens après Neerwinden.

Dans la correspondance de certains fonctionnaires français en Belgique, avec leurs autorités, on trouve des appréciations insultantes sur les Belges. Clesse, de Grez, les appelle « des vautours à face humaine, des ânes », Jomini, de Tubize, dit de son côté qu'ils sont « des bêtes de somme » (8).

Dumouriez lui-même est excédé. Rencontrant Danton à Tirlemont, après la bataille de Neerwinden, il lui disait : « Votre Convention (à Paris) se compose de trois cents imbéciles qui se laissent conduire par deux cents brigands. De gré ou de force, il faut que cela finisse. Que les honnêtes gens de rallient à mes idées ou la France est perdue » (9). Il avait adressé à la Convention une lettre violente pour dénoncer les exactions commises par les commissaires français à Anvers, à Sainte-Gudule à Bruxelles (10), les viols et les emprisonnements arbitraires. Il signalait aussi les émeutes en pays flamand comme en pays wallon. Il démentait la fausse allégation de Danton, qui avait affirmé, le 31 janvier 1793, que les habi-

(6) Georges Jacques Danton (1769-1794). Meneur de masses populaires. Une des figures les plus discutées de la Révolution. Pour les uns, il est l'incarnation du patriotisme révolutionnaire, pour les autres, c'est un politicien opportuniste et vénal. Son rôle en Belgique fut des plus néfastes.

(7) V. Louis Madelin, Danton — 1 vol. — Paris — Hachette — 1914 — p. 211.

(8) P. Verhaegen, La Belgique sous la domination française. T. III, p. 57.

(9) cité par R. Christophe, loc. cit.

(10) V. Carlo Bronne, La Cathédrale engloutie, dans le « Soir » du 12 janvier 1962.

tants de Liège et de Mons avaient répondu affirmativement à une sorte de plébiscite demandant la réunion de la Belgique à la France : « Vous l'avez crue volontaire (la Belgique), écrivait-il, parce qu'on vous a menti ».

Malgré les interventions minimisantes de Danton, qui aimait Dumouriez, la Convention cite le général à sa barre. Il refuse de s'y rendre, convaincu du sort qui l'attend. Il est accusé de vouloir marcher sur Paris pour remettre sur le trône le fils de Louis XVI, guillotiné le 21 janvier. Pour sauver sa tête, Dumouriez passe en Angleterre. Un an plus tard, Robespierre envoyait Danton à l'échafaud : le 9 thermidor. Robespierre l'y suivait. La Révolution dévorait ses chefs et ses enfants.

Danton, qui fut avec Mirabeau et Robespierre une des figures marquantes de la Révolution, était un personnage haut en couleur, véhément, outrancier, sanguinaire, généreux aussi parfois, enragé, vénal, buveur et coureur de jupons. Il est à Bruxelles le 3 février 1793, pour y appliquer les lois révolutionnaires dans nos provinces. Il viendra trois fois en Belgique. A Liège, il monte avec son compère Lacroix une imprimerie clandestine de faux « assignats » (11). Ils se livrent tous deux à une noce insensée et au pillage. Arthur Chuquet, historien français objectif, dit qu'ils acquièrent une « réputation sinistre ». Louis Madelin les qualifie « de brutaux, grossiers, conseillant la violence, scandalisant par une cynique ripaille et une débauche effrénée, le pays révolté » (12).

La seconde occupation française, après la bataille de Fleurus, le 26 juin 1794, fut plus dure que la première.

Les provinces belges sont frappées d'une contribution de guerre de 80.000.000 de francs, soit six fois le montant des contributions annuelles. Le Roman pays de Brabant, le Brabant-Wallon et la ville de Nivelles sont imposés pour une somme de 3.000.000 de livres, la livre valant à cette époque un franc or environ. (Décision de la République du 23 vendémiaire An II - octobre 1794). Lazare Carnot, membre du Comité de Salut public, écrivait, de Paris, le 14 thermidor An II — août 1794, — aux com-

(11) L'assignat était une monnaie créée par la Révolution en 1789 et garantie par les « biens nationaux », c'est-à-dire par les biens confisqués du clergé, évalués à deux milliards et ceux de la noblesse. C'était un expédient budgétaire. L'expérience a porté sur 45 milliards; elle a duré sept ans, de 1789 à 1795. Elle eut pour conséquence une inflation colossale et une baisse énorme du papier monnaie. A certain moment l'assignat tombe au 310ème de sa valeur nominale.

(12) Louis Madelin l.c. p. 213.

missaires français en mission chez nous : « dépouillez la Belgique de toutes ses substances ».

Le 23 vendémiaire an III (octobre 1794), un décret de la République déclare que toutes les propriétés ecclésiastiques appartiennent à la Nation. Tout est enlevé sous la direction d'une « agence de commerce et d'extraction », de la Belgique : trésors des églises, des monastères, des municipalités, des « serments », des corporations, tableaux et objets d'art. Au vol public se joignent les rapines privées, comme celles de Danton et de Lacroix en 1793 (13).

La valeur des assignats ne cesse de tomber jusqu'au 1/150ème de leur valeur nominale. La Convention établit le « maximum », c'est-à-dire des prix imposés pour les denrées alimentaires. Elle prend même des otages. L'hiver 1794-1795 est très rigoureux ; le vagabondage et le brigandage sévissent dans les campagnes.

La Convention « organise » la Belgique. Les provinces belges et la principauté de Liège sont annexées à la France le 9 vendémiaire an IV (1 octobre 1795). A partir du 5 brumaire an IV (27 octobre 1795) le Directoire poursuit une politique radicale ayant pour objet de faire table rase du passé. Il n'y a plus d'ordres privilégiés, ni de régime seigneurial, ni de dîmes. La loi Chapelier de 1791 a déjà supprimé les corporations médiévales. L'ancienne fiscalité disparaît, remplacée par un système d'impôts. Une juridiction uniforme se substitue aux anciennes institutions judiciaires. La langue française est seule autorisée comme langue officielle. L'ancien territoire des Pays-Bas et de la principauté de Liège sont répartis en neuf départements. La partie sud-est du Brabant est divisée en cinq cantons : Mellcry, Wavre, Nil-Saint-Martin, Perwez et Jauche ; ils font partie du département de la Dyle. Toutes ces transformations se font dans l'apathie générale. Des 1797 (pluviose an V), la modernisation de la Belgique est virtuellement terminée. Pendant près de vingt ans, jusqu'en 1814-1815, l'histoire de la Belgique va se confondre avec celle de la France.

Le Directoire pratique une politique jacobine violemment anti-religieuse. Le culte catholique est toléré mais aucune cérémonie n'est permise dans les rues. En juin 1795, une proclamation des armées du Nord invite les municipalités à livrer les cloches des églises. Deux ans plus tard, en novembre 1797, c'est un ordre formel du Ministre de l'Intérieur qui pres-

(13) Louis Madelin l.c. pp. 213-214.

est de descendre et de briser les cloches pour les punir d'avoir sonné le tocsin lors des troubles (14). Dès novembre 1796, tous les biens meubles et immeubles des communautés religieuses sont confisqués et ces communautés sont déclarées dissoutes. Le port du costume religieux est interdit. Le calendrier républicain remplace les anciennes divisions de l'année. Des cérémonies en l'honneur de la « Nature », du « Genre humain », de l'« Être suprême » remplacent les fêtes religieuses. Beaucoup d'églises sont transformées en casernes et magasins à fourrages. Des arbres de la Liberté sont plantés sur les places publiques. Toutes ces manifestations n'ont souvent comme public que la canaille. Elles dégèrent parfois en scènes de licence.

Le 27 janvier 1797, le Directoire impose aux ecclésiastiques un serment d'allégeance aux lois de la République, dont la formule est aggravée quelques mois plus tard par un serment de haine à la royauté. L'immense majorité des religieux refusèrent de prêter ce serment bien qu'ils fussent menacés d'arrestation et de déportation. Dans le département de la Dyle, le préfet Mallarmé demanda la déportation générale de tous les prêtres aux îles de Ré ou d'Oleron (15). Le 4 novembre 1798, le Directoire décrète la déportation de 850 ecclésiastiques. Jusqu'alors 565 seulement avaient été poursuivis. La plupart prennent le « maquis » : 865 tombent dans les mains de la police républicaine ; 35 sont déportés à Cayenne ; 374 aux îles de Ré et d'Oleron. D'autres sont envoyés en diverses prisons en France et même outre-Rhin.

Ceux qui ont pu échapper aux recherches de la police se déguisent, errent de village en village, recueillis et cachés par des particuliers, qui risquent de ce fait les persécutions. Même des agents municipaux refusent de coopérer à l'exécution des mesures du Directoire. Trémouroux, président de la municipalité de Perwez, est arrêté le 18 ventose an VI, emprisonné à Jodoigne, puis à Bruxelles, pour avoir refusé de fermer le presbytère (16).

Dans le Brabant-Wallon, presque tous les prêtres refusèrent de prêter le serment imposé. Quatre ecclésiastiques s'inclinèrent dans le canton de Genappe et trois carmes à Nivelles (17). Pour le diocèse de Malines, il y

(14) V. Lacroix de Labarre : *La domination française en Belgique*. Paris 1900 — V. 2. pp. 46 et 220 et suiv.

(15) V. Lacroix de Labarre, *ibid.*

(16) V. J. Verhaeghe, *ibid.* I. III — p. 243.

(17) L. Delplancq, *La Belgique sous la domination française*. 1 vol. Louvain 1904 — p. 168 — V. Verhaeghe, *ibid.* I. III p. 210.



Une rue de la maison du père d'Antoine Constant de Foux-Mirail, qui était notaire dans ce village.

eut, sur 1.556 prêtres, 176 jureurs, appelés plus tard les prêtres « assermentés ». Dans le département de la Dyle, 170 sur 1723 ; à Bruxelles 52 sur 220 ; à Louvain 2 sur 74 ; à Tirlemont 1 sur 50. Le cardinal archevêque de Malines, Franckenberg, âgé de 71 ans, est arrêté et déporté le 20 octobre 1797. L'archiprêtre Huleu, de Malines, s'incline ; il devient le chef et le centre de la scission dans l'Eglise belge. Ce fut le temps des « messes aveugles », célébrées en cachette (18). L'université de Louvain est fermée par ordre ministériel du 19 octobre 1799. Au cours de l'An V (1797) près de 18.000 moines, prêtres et curés sont atteints par les fureurs du Directoire. La misère, les disettes, les épidémies, le brigandage étendent leurs ravages.

A Noduvez le curé Léonard Albert Dubois, accusé d'exciter ses paroissiens contre la République, est arrêté et déporté à Rochefort le 31 octobre 1798. A Dongelberg, le curé F.J. Berger est envoyé à Rochefort, pour les mêmes raisons, le 21 janvier 1799. A Enines, le curé Jacques Maricq est recherché en 1797 ; sa tête est mise à prix. Il se cache pendant 17 ans. Rendu à la liberté, il reprend ses fonctions. A Molembais le curé François Detry est arrêté et envoyé à Rochefort. Revenu d'exil, il reprend aussi ses fonctions à Huppaye-Molembais. A Perwez, le curé Joseph Buscher, ancien religieux de l'abbaye d'Opheyllissem, est déporté à Rochefort en l'an VII. A Folx-les-Caves, de nombreux prêtres célèbrent les offices religieux dans les souterrains, dans un endroit appelé depuis lors la « Chapelle ».

Nous avons dit que le brigandage sévissait partout. En 1799 la région de Jodoigne — Perwez — Wavre est en butte aux agissements d'une bande de réfractaires maraudeurs. Ils se présentent comme des partisans de la Maison d'Autriche. Ils désarment les gardes forestiers, abattent les arbres de la liberté, volent avec effraction dans les fermes, spécialement à Bossut, Pietrebais, Tourinnes, Roux-Miroir. Leur chef est un certain Mouchet, de Wavre, habitant Longueville. Arrêté et condamné à mort, il est exécuté à Bruxelles le 10 frimaire an VIII, avec neuf complices.

L'église Saint-Médard de Jodoigne est le théâtre de manifestations du plus mauvais goût. Elle est transformée par quelques jacobins exaltés en « temple de la loi » et dédiée à la déesse « Raison ». On voit avec stupeur une populace égarée, et d'ailleurs peu nombreuse, conduite par les

(18) J. Solle, L'abbé François Joseph Delfosse (1769-1848) 1 vol. Gembloux, Duculot, 1948. Cette biographie décrit en détail les pérégrinations de ce prêtre dans les régions de Jodoigne, Wavre, Nivelles et Tirlemont.

chefs du jacobinisme local, souiller l'église. Un cortège composé de quelques fonctionnaires, rehaussé par la présence de troupes, traverse les rues pavées par ordre. Après avoir dansé autour de l'arbre de la Liberté, les gens du cortège se rendent au temple dévasté pour y saluer une jeune femme, placée sur l'autel sous le nom de la déesse « Raison » (19). Cette jeune personne était une demoiselle Colson. A chaque fête religieuse, les gendarmes et la troupe doivent intervenir pour empêcher les fidèles de se réunir à l'église. Le jour de Pâques, 8 avril 1798, l'église est ouverte de force par le peuple, les agents municipaux et le juge de paix en tête, dirigeant la résistance. Les jacobins doivent céder. Le peuple de Jodoigne s'était organisé pour résister aux lois de la République et le tocsin devait sonner pour convoquer les habitants des communes voisines (20). Devenue temple de la Loi et du culte décadaire, l'église est garnie d'images barbouillées sur du papier, représentant Solon, Brutus, Lycurgue et Mucius Scaevola ! On aurait pu mieux honorer ces figures antiques !

Cette même année 1798, eut lieu l'expulsion des « sœurs grises » de Jodoigne sur ordre de Narcisse Carlier, premier président de la municipalité et du canton de Jodoigne. C'était le fils d'un notaire et procureur de Nivelles, ancien vonckiste (21). Le commissaire du gouvernement républicain, qui venait d'expulser les sœurs grises, avait reçu, le 30 octobre, l'avis suivant : « les Belges et non les Brigands, sauront venger l'innocence. Lion Belgique, tes pointes piquent ; tu sais montrer les dents. Voici, citoyen carmagnole, la devise des braves brabançons » (22). On appelait « carmagnole » une veste courte en usage pendant la Révolution et aussi une danse révolutionnaire en vogue au cours de l'année 1793. Une insurrection éclate. Le mouvement part de Piétrain, le 24 octobre. Le 29, les autorités républicaines et les gendarmes doivent abandonner la ville de Jodoigne, dont les insurgés restent maîtres jusqu'au 2 novembre. L'armée rétablit la situation. Deux mois plus tard, le maire Narcisse Carlier et le receveur des domaines, un certain Barbare, tombent sous les coups des insurgés, le 22 décembre 1798, en revenant de Louvain à Jodoigne.

(19) V. P. Verhaegen : La Belgique sous la domination française T. I — pp. 226-279.

(20) V. P. Verhaegen : *Id.* T. III — pp. 218, 226, 279.

(21) La communauté des « Sœurs grises » a existé à Jodoigne de 1612 à 1798. Elle jouissait de la table du Saint-Esprit et de l'hôpital pour servir les malades et enseigner les enfants pauvres. Ces religieuses vivaient d'aumônes.

(22) Archives du Département de la Dyle, Liasse 600 (3).

D'après un tableau, établi en 1785, par le gouvernement autrichien, il y avait, dans les Pays-Bas (provinces belges), 110 abbayes, jouissant d'un revenu total de 2 824,42 florins. Les plus importantes se trouvent en Brabant. On peut estimer qu'un quart du sol appartenait aux communautés religieuses. Par la vente de ces biens, déclarés biens nationaux à partir de 1796, ce patrimoine est passé dans les mains de la bourgeoisie. Ce transfert de capital en quelques années constitue un des phénomènes les plus importants de l'histoire économique du XIXe siècle dans les provinces belges (23).

Le 12 avril 1799 (3 floréal an VIII), l'abbaye de La Ramée, à Jauchette, est vendue comme bien national en plusieurs lots. Adrien Desbille, de Nivelles, achète les bâtiments conventuels pour 24.000 francs et la ferme abbatiale pour 74.000 francs, avec une scierie à planches. Le moulin est aliéné à part. La ferme « au delà de l'eau » est cédée avec 75 bonniers, 3 journaux de terres et de prés à Corneille Joseph Lefebvre pour 627.000 livres, le 15 prairial an VI. Actuellement, il ne reste plus que les bâtiments de la ferme et une partie des immeubles conventuels. L'abbaye de Valduc, à Hamme-Mille, est vendue, le 20 mars 1806, à un sieur Jean-Baptiste Squelart, de Bruxelles, pour la somme de 655.000 francs, au profit de Barthélémy Werry de Bruxelles (24). L'abbaye d'Opheylissem, dont les richesses étaient immenses dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, quelque 2.200 bonniers, subit le même sort. Elle est morcelée et vendue en deux lots : l'un, le 3 floréal an V, pour 212.000 livres à un sieur Decoster, ancien religieux de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand ; l'autre, le 10 floréal an VII, à Henri Liévin, de Paris. Seul subsiste aujourd'hui le palais abbatial, construit suivant les plans de l'architecte Dewez au XVIIIe siècle. La ferme de Grindal à Molembais-Saint-Jodoigne, appartenant au prieuré de Groenendael, et occupée depuis plus de deux siècles par la famille Delvaux, est vendue avec 52 bonniers et 1 journal de terres, prairies et bois, le 3 vendémiaire an IX, à Antoine Joseph Giraud, de Tirlemont, pour 17.100 francs. La ferme du Stoquoy à Jodoigne, une des plus belles exploitations agricoles de la région — 130 bonniers de terres, 24 bonniers de prairies et 23 bonniers de bois — appartenant à l'abbaye d'Opheylissem, est vendue, le 7 frimaire an VI, à François Dominique Mosselman, de Bruxelles, pour 708.000 livres. La

(23) V. S. Tussier *loc. cit.* p. 85.

H. Pirenne *Histoire de Belgique — Bruxelles — T. VI*

F. Van Kalken — *Histoire de Belgique — 1 vol.* Bruxelles 1944, p. 481.

(24) V. Jacques Lavalleye *Histoire de l'Abbaye de Valduc*, 1 vol. Bruxelles 1926 — pp. 159 et suiv.

ferme Chantraine, à Huppaye, qui appartenait à l'Ordre de Malte, est vendue, le 17 novembre 1797, avec 94 bonniers et 3 journaux de terres à Jean Jacques Jamarl, cultivateur à Einines, pour 560.000 livres.

Ces ventes à l'aveugle donnent lieu à des abus révoltants et à un gaspillage inouï. Foncz, de Mons, et Digneffe, de Liège, députés au Conseil des Cinq Cents à Paris, élèvent des protestations violentes contre la situation créée en Belgique par les déprédations et les agiotages en matière de contributions et de vente de biens nationaux. « La Belgique, disait Digneffe, est devenue le repaire des grands voleurs de la révolution ».

Cornélissen, belge, jacobin désabusé, secrétaire du Ministre Lambrechts, belge aussi, écrivait : « La Belgique, dévorée, épuisée, torturée en tous sens par une nuée de sangsues et de bourreaux, survit à ses souffrances mais c'est pour montrer ses plaies » (25).

Non seulement le Directoire fait vendre comme biens nationaux les abbayes et les églises, il en ordonne la démolition, telles, par exemple, la cathédrale de Saint-Lambert à Liège, les églises Saint-Donatien à Bruges, Saint-Géry à Bruxelles, et de nombreuses chapelles (arrêté du Directoire du 17 mars 1799). C'est la destruction systématique sauvage et irréparable de monuments, d'œuvres d'art, de bibliothèques et de tableaux, témoins et trésors du passé (26).

La liberté est abolie dans tous les domaines. En deux ans, on supprime vingt et un journaux et on arrête dix journalistes. Le secret des lettres n'est pas respecté. En juillet 1799, le notaire de Hemptinne, de Jauche, est inquiété par la police parce que ses lettres à un émigré ont été interceptées. De novembre 1798 à juin 1799, on arrête des otages : 32 à Bruxelles, 40 à Gand, 25 à Diest. De Moor dit au Conseil des Cinq Cents « Les prisons regorgent de détenus et plus de trois mille cultivateurs y sont enfermés » (27). La loge maçonnique de Bruxelles est suspectée par Mallarmé, commissaire du Département de la Dyle, parce qu'elle n'est pas assez jacobine. En deux ans, huit à dix mille belges sont déportés (28). Un arrêté de l'administration de ce même département, du 22 thermidor an VII, alloue la somme de douze francs à une femme pour avoir livré à la police les curés de Limal et de Nethen, qui se cachaient.

(25) P. Verhaegen *loc. cit.* T.III, p. 21 et 198.

(26) P. Verhaegen *loc. cit.* T.III, p. 198 et p. 134 à 140.

(27) P. Verhaegen *loc. cit.* T.III, p. 172, 173, 181, 194.

(28) P. Verhaegen *loc. cit.* T.III, p. 178, 179, 245, 251, 253.

Le même Mallarmé ordonne « d'épurer » la liste des notaires « peu patriotes (c'est-à-dire non républicains) » des cantons de Iodoigne, Leau et Haecht (29).

La cupidité de certains fonctionnaires français dépasse toute mesure. Nous n'en citons qu'un exemple parmi d'autres. Le comte de Liminghe avait été arrêté. Sa femme, ayant connaissance de la vénalité du conventionnel Mallarmé, commissaire du Directoire auprès du Département de la Dyle, se présenta à lui, avec tous ses bijoux et tout ce qu'elle avait pu rassembler d'or. Moyennant l'abandon de ces richesses Mallarmé consentit à sauver le prisonnier qui fut libéré en juin 1799 (30). Le scandale des agissements de ce commissaire fut tel que le Directoire le révoqua avec éclat.

La situation générale est lamentable. Henri Pirenne (31) la décrit comme suit : « Quantité d'églises tombaient en ruines, leurs acquéreurs s'étant hâtés d'en enlever les chassis de fenêtres, les plombs et les tuiles de toiture. D'autres étaient transformées en magasins ou en ateliers. Ailleurs, les administrations publiques faisaient servir les innombrables couvents désaffectés de bureaux, d'écoles ou de casernes. Faute d'argent et faute d'intérêt pour les « asiles de la superstition » personne ne songeait à en sauvegarder ni le mobilier, ni la décoration. Appropriés tant bien que mal à leur destination nouvelle, on les abandonnait au vandalisme, au pillage ou à l'incurie. Le délabrement était général. Les opulentes abbayes où, vingt ans auparavant, quelques moines entouraient leur oisiveté de tant d'élégance artistique et d'une économie si bien ordonnée, ne présentaient plus que le spectacle de façades croulantes au sein de jardins encombrés de végétations folles... Le sentiment public était trop découragé pour réagir. Le peuple se rendait compte de son impuissance et se résignait à son sort. Comment soulever le poids énorme de la République qui l'écrasait ? Visiblement, on s'abandonnait. Il semblait que la société, à laquelle on avait été habitué, tombât en ruines. On ne se reconnaissait plus dans son propre pays. La noblesse et la bourgeoisie riche quittaient les villes pour se confiner à la campagne. Tous les centres d'intérêt, qui avaient soutenu et alimenté l'activité de la nation, avaient disparu : corporations de métiers, institutions d'enseignement, université de Louvain, académie de Bruxelles, associations bienfaisance, de piété ou de simple agrément. La vie sociale n'était pas moins désamarrée que la vie religieuse. Le commerce et l'in-

(29) P. Verhaegen *loc. cit.* T. III, p. 71-72.

(30) P. Verhaegen *loc. cit.* T. III, p. 553.

(31) H. Pirenne — *Histoire de Belgique* T. VI, p. 108 et 109.

dustrie continuaient à languir... Au milieu de la misère commune, le luxe bruyant, affiché par quelques spéculateurs, paraissait plus choquant. Dans les villes ruinées et dépeuplées, les hommes en place eux-mêmes commençaient à s'inquiéter de l'avenir ».

LA GUERRE DES PAYSANS : 1798-1799.

La première coalition européenne contre la France révolutionnaire se termine le 18 octobre 1797 par le Traité de Campo Formio. François II d'Autriche cède les Pays-Bas à la France. Mais l'Angleterre refuse de déposer les armes et, en 1798, une seconde coalition se reforme contre Bonaparte : elle aura son épilogue à Leipzig en 1814 et à Waterloo en 1815.

La France applique à la Belgique sa loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798) sur la conscription et ordonne une levée de 200.000 hommes dans nos provinces. Cette mesure déclenche un courant, longtemps contenu, de révolte et de haine. Notre pays n'avait jamais connu la conscription : l'armée ne s'y recrutait que par des engagements volontaires. Seul, Louis XIV avait tenté d'établir un tirage au sort en 1701 pendant sa brève occupation de nos provinces. Il avait soulevé des colères. On allait donc devoir porter les armes au profit d'un pays impie et honni pour le défendre contre les « alliés », qui mettaient tout en œuvre pour le détruire. Que devaient penser les conscrits et leurs familles des proclamations grandiloquentes de la République sur le devoir de chacun de se dévouer « à la société qui le protège » et sur le soldat qui n'est plus « l'instrument de la tyrannie de quelques despotes » ? On le devine. Cette conscription était la goutte d'eau qui allait faire déborder le vase, l'étincelle qui allait mettre le feu aux poudres. Ce sera la « guerre des paysans », mouvement rural, explosion spontanée de colère rentrée contre les « carmagnoles ». Ni la noblesse, ni la bourgeoisie des villes, ni directement le haut clergé, ne prennent part à cette révolte du moins à ses débuts.

« Réunis au son de la cloche d'alarme, le tocsin, ces paysans avaient pour costume la blouse bleue et le chapeau rond. Des drapeaux blancs à croix rouges, des cocardes, des médailles saintes leur servaient de signes de ralliement. Ils étaient armés de fourches, de fléaux et d'armes disparates. Leurs chefs ornaient leurs chapeaux de plumes blanches ou vertes à l'imitation des vendéens. Ces bandes de paysans pénétraient brusquement dans les villages, massacraient les autorités, confisquaient les caisses

publiques, brûlaient les registres baptismaux, sciaient les arbrès de la liberté, puis se dispersaient aux alentours » (32).

Le mouvement de révolte, qui va atteindre son paroxysme en 1798-1799, avait été précédé de manifestations sporadiques, locales ou même régionales, dès 1793. Les « alliés », ennemis de la France, envoyaient chez nous des agents secrets, qui y organisaient de la propagande clandestine et y nourrissaient le mécontentement contre la République. Les émigrés belges, réfugiés en Allemagne ou en Hollande, leur venaient en aide. Certains caressaient l'espoir d'intéresser Dumouriez, qui était à Londres, à un plan d'insurrection de la Belgique ; d'autres rêvaient d'une reconstitution des dix-sept provinces (Belgique et Hollande) sous l'autorité du prince d'Orange.

A Genappe, le 16 juillet 1798, on chante publiquement dans les cabarets un couplet promettant l'arrivée prochaine des anglais. Dès le mois de mai, on signale des collisions entre les paysans et la police républicaine à Wavre, Baisy, Noduwez, Bornival et Baulers. A Roux-Miroir, le bruit court qu'Antoine Constant possède une troupe de 400 hommes. Charles Jacquin, de Loupoigne, parcourt le Luxembourg. Des comités locaux sont constitués, décelés par la police française, dans quelque quatorze localités, dont Jodoigne. Beaucoup d'anciens fonctionnaires belges, sous le régime autrichien, sont restés en rapport avec leurs autorités rentrées à Vienne. Ils annoncent le retour prochain des armées de l'Empereur dans les Pays-Bas. Mais l'Autriche se borne à laisser faire les Belges sans plus.

De son côté, l'Angleterre ne s'engage pas trop envers les rebelles. Ses navires croisent sur les côtes des Flandres qui sont sous le menace constante d'un débarquement anglais. Les chefs des insurgés pensent et disent que les Anglais les aideront. De fait, ceux-ci leur fournissent un certain appui en subsides et munitions. Du côté de l'Autriche, l'aide est moins caractérisée ; Vienne laisse agir les patriotes belges ; elle les voit sans déplaisir créer des embarras au Directoire ; elle encourage indirectement certaines espérances de restauration impériale. En Hollande, où se trouvent des émigrés, à Varel, les orangistes caressent le projet d'affranchir la Belgique pour libérer les Provinces-Unies et, ensuite, pour réunir les deux pays, projet déconseillé par les Anglais, qui le trouvent trop précaire.

(32) V. Frans Van Nulken, Histoire de Belgique, 1 vol. Bruxelles 1941, p. 444.

Les chefs des paysans, à Overmeire, se proposent de dominer la rive gauche de l'Escaut vers Terneuzen pour ménager éventuellement aux Anglais une voie assurée vers le centre du pays et des communications avec la Campine. Il semble bien qu'il y ait eu une certaine préparation du terrain avant le 5 septembre 1798 en vue d'une insurrection, mais les paysans ont largement anticipé sur les prévisions, ce qui a constitué une des causes de leur échec. Jusque-là toute cette effervescence n'inquiétait pas trop le Directoire. A la veille de la conscription, en 1798, les troupes françaises stationnées dans le Département de la Dyle ne comptaient pas plus de 700 hommes ; pour toute la Belgique, il n'y en avait guère que sept à huit mille.

La grande majorité de l'opinion publique est farouchement hostile à la République. Tous les commissaires du Directoire le reconnaissent dans les rapport qu'ils adressent à leurs autorités à Paris. A Jodoigne, malgré ou plutôt à cause de la présence du jacobin forcené Carlier, président du canton, « la majorité est de principe contre les républicains ; ils détestent tous la république ». A Louvain, sur vingt mille habitants, on ne compte que cent cinquante citoyens, fonctionnaires et républicains, pour défendre ses murs contre les paysans révoltés. A Tirlemont « tout est mort au patriotisme (républicain), l'esprit public est nul, les fanatiques (anti-français) sont en grand nombre ». A Nivelles, l'opinion est « dépravée par les prêtres ; les habitants généralement ne sont pas patriotes (pro-français) ; on ne trouverait pas assez de républicains pour remplacer la municipalité » ; l'esprit public déteste et abhorre les Français. A Wavre, « les habitants sont patriotes (pro-belges) pour les dîmes et détestent les Français pour les contributions » (33).

Cependant, à Paris, en octobre 1798, le Directoire commence à s'inquiéter de ce mouvement : il suit avec anxiété les signes de la révolte en Belgique. Il pense que les mesures les plus rigoureuses doivent être prises pour la juguler. Le 1er novembre, la somme de 1.500.000 francs de fonds secrets est votée dans ce but. Le général de division Colaud est désigné pour commander les neuf départements belges et y entreprendre une campagne de répression. Plusieurs milliers d'hommes viennent renforcer les garnisons républicaines dans nos provinces. Il faudra deux mois à ce général pour maîtriser en partie la rébellion, sans pour autant rallier les esprits et les cœurs, tout au contraire même. Son explosion va surprendre tout le monde, partisans et adversaires. « Que veulent les insurgés ? Au fond ils n'en

(33) P. Verhaegen I.e. T.III, p. 163 et p. 417-418.

savent rien si ce n'est qu'ils haïssent la République et cette haine les dresse contre elle... Manifestement ils n'obéissent pas à un mot d'ordre. Ils ne sont les instruments de personne. Leur piété contrariée et leur liberté violentée sont les seuls mobiles de la terrible aventure dans laquelle ils se lancent avec une naïve audace » (34).

Leurs bandes s'appellent l'armée catholique ou l'armée chrétienne ; elles prennent les couleurs autrichiennes et crient « Vive l'Empereur » (d'Autriche). Leurs chefs sont d'anciens soldats autrichiens ou souvent des fils de notables des campagnes, notaires ou juges de paix, aidés par des prêtres ou des moines.

Le mouvement part, dès le 12 octobre 1798, du pays de Waes.

Le prologue du drame se joue à Overmeire, près de Termonde, du 12 au 15 octobre. Un huissier s'apprête à vendre le mobilier saisi d'un contribuable récalcitrant. Les hommes, menacés par la conscription, se révoltent, prennent fait et cause pour la victime du fisc. Ils repoussent les gendarmes et forment bientôt une troupe de six cents insurgés, rassemblés au cri de « Vive l'Empereur » (d'Autriche). Refoulés, les émeutiers reviennent à la charge et s'emparent d'Overmeire. Le tocsin sonne dans tous les villages des environs. La rébellion se développe ; elle devient un mouvement patriotique qui s'étend à toute la région dès le 18 octobre, de Leuze à Gand, le long de la Dendre, le Petit-Brabant. Elle gagne la Campine, le Hageland, et même le Luxembourg. Des bruits courent annonçant l'arrivée des Anglais. Des troubles éclatent dans le Département de la Dyle et le Brabant-Wallon. A Jodoigne, la municipalité se déclare menacée par les rebelles. Des affiches sont placardées à Wavre appelant le peuple aux armes. Une émeute surgit à Tirlemont.

Des que les bandes arrivent dans un village, elles suivent la même tactique, elles abattent l'arbre de la Liberté, ouvrent l'église, brûlent les registres de l'état civil, qui contiennent les noms des conscrits, et pillent la caisse municipale, le tout accompagné de violences, de brutalités, sinon parfois de meurtres. La bourgeoisie s'effraye ; elle redoute les pillages. Les villes ferment leurs portes aux insurgés. Les autorités républicaines sont prises au dépourvu. Les commandants de place proclament l'état de siège. Le 25 octobre, le Directoire ordonne aux administrateurs du Nord, des Ardennes, de l'Aisne, de la Somme et du Pas-de-Calais, de mettre des colonnes mobiles de gardes nationaux à la disposition du gé-

(34) V. Henri Pirenne *loc. cit.*, t. VI, p. 112.

néral commandant la division de Bruxelles. Les paysans devaient être considérés comme des brigands, pillards de propriétés et massacreurs de fonctionnaires publics. On devait les traiter comme tels.

Dans les régions boisées, les paysans se réunissent en masse pour attaquer ou pour résister. S'ils ont repoussés, ou séparés, ils se sauvent chacun chez soi. On les rencontre, quelques heures plus tard, occupés à travailler paisiblement dans leurs champs ou leurs villages.

Après trois semaines, fin octobre, le mouvement était enrayé en Flandre dans la région de Roulers et de Courtrai, débordant même dans le Tournaisis. Mais des bandes de paysans vont surgir aussi dans le Petit Brabant, en Brabant-Wallon, en Campine et dans le Hageland. D'autres groupes se forment dans les forêts du Luxembourg menaçant Saint-Hubert et Stavelot.

Au cours des journées des 26 au 31 octobre, les communes de Lauche, Jodoigne, Grez, Genappe et Wavre, se soulèvent. Le tocsin sonne dans tous les villages et le rendez-vous est fixé pour le 28 à Lumay pour envahir Jodoigne. Les 29 et 30, les fonctionnaires français de Jodoigne et de Tirlemont effrayés fuient vers Bruxelles où ils trouvent le général Colaud, délégué spécial du Directoire chargé de centraliser la répression des troubles.

L'arrivée en Belgique, le 31 octobre 1798, du général Colaud et de ses colonnes mobiles, modifie l'aspect de la révolte. Jusqu'ici les insurgés ont combattu les français en ordre assez dispersé, s'efforçant surtout de recruter des partisans dans les campagnes et de créer des comités locaux. Colaud et ses adjoints essayent de nettoyer les nids de résistance locale et de refouler progressivement les patriotes vers le Nord-Est, dans la Campine et le Hageland, où ils se concentrent d'ailleurs en masses de plusieurs milliers, venant de toutes les régions.

Parmi les dirigeants des paysans rebelles, il faut citer : pour la Campine, Corbeels, imprimeur de Louvain, réfugié à Turnhout, ancien caporal dans les armées autrichiennes et ancien caporal des patriotes de la révolution de 1790 ; pour le Luxembourg, Hubert Behrens, pour les Ardennes, Charles Massart, instituteur à Florenville ; pour le Brabant-Wallon, Nivelles-Wavre, Charles Jacquin, de Loupoigne, bruxellois, ancien officier de l'armée autrichienne ; pour la Hesbaye et Jodoigne-Wavre, Antoine Constant, de Roux-Miroir ; pour la région du Ruppel-Escaut, Emmanuel Benoit Rollier ; Meulemans, de Tongerlo, arpenteur.

Le général Colaud va diriger contre les insurgés ses colonnes mobiles bien armées et munies de canons, qui finalement, après des alternatives de succès et de revers partiels, mais toujours avec de lourdes pertes dans les deux camps, auront raison de la tenacité, du courage et souvent de l'héroïsme des paysans. A Hérenthal, les 27 et 28 octobre, l'armée des insurgés compte quelque trois mille hommes.

Colaud exécute son plan. Ses collaborateurs et leurs colonnes partent de points différents pour se concentrer à Geel. Latour quitte Anvers vers Turnhout, Kasterlee et Geel. Chabert avance sur Meerhout, ses troupes étant stationnées à Diest, puis vers Herk. Beringen et Geel. Jardon commande une troisième colonne, partie de Louvain vers Aarschot et Tongerlo pour rejoindre les deux premières à Geel.

Le quartier général de l'armée nationale des insurgés en Campine, se trouve à Geel, qui présente au début de novembre, une agitation fébrile. « On y forme les patriotes en compagnies définitives, qu'on pourvoit d'armes et de munitions venant de Hollande... Les mouvements quotidiens amènent chaque jour des adhérents que l'on encadre et à l'aide desquels ont fortifié les postes existants.

D'après le commissaire français Millot, caché à l'hôpital de Geel, il y avait, le 6 novembre, 9.526 insurgés à Geel, dont mille cavaliers. L'armée comptait en outre environ 3.000 hommes dans le Hageland et environ 4.000 placés près de Malines ». (35)

Après divers engagements, au cours desquels chacun des adversaires connaît des victoires et des défaites, le grand combat s'engage le 23 novembre. Les colonnes républicaines sont victorieuses. Elles ramènent en triomphe le trésor de guerre, les équipages de vivres et de munitions, les armes et les étendards des paysans vaincus. Deux chefs de ceux-ci sont faits prisonniers : Corbeels et Meulemans. Ils sont odieusement maltraités par les vainqueurs. Jetés, liés et sanglants, sur une charette et entourés de gendarmes, ils sont amenés à Anvers. Puis on les envoie à Bruxelles, conduits solennellement, au milieu d'une colonne d'infanterie et suivis des étendards saisis à Mol.

Au cours des combats des 22 et 23 novembre, les insurgés ont perdu un milliers d'hommes et deux chefs. Mais la plus grande partie des compagnies villageoises a pu s'échapper et se porter vers la Campine liégeoise.

(35) P. Verhaegen *Le T. III*, p. 458.

L'insurrection n'était pas abattue, elle s'était déplacée. Dès la mi-novembre, les dirigeants de l'armée nationale avaient commencé une nouvelle campagne de recrutement. Parmi eux se trouve Dom Wilmart, ancien abbé de Gembloux, qui dirige l'insurrection dans le Brabant-Wallon. Un nouvel exode de jeunes gens se produit de tous les villages vers la Campine et le Hageland, par Jodoigne, où les bandes d'Antoine Constant de Roux-Miroir, les attendent. A ce moment se place un épisode sanglant à Marilles. Refoulée de Chapaveau, près de Piétrain, une troupe de recrues est cernée par les républicains dans un bois, aujourd'hui disparu, à Marilles. Soixante d'entre-eux sont tués et six faits prisonniers. Un cultivateur, travaillant dans son champs, est même abattu.

De nouveaux soulèvements éclatent dans la région de Jodoigne entre Louvain, Tirlemont, Perwez et Wavre. Les grandes abbayes de Gembloux, Villers et Tongerlo y ont une clientèle dévouée et restée fidèle. Dom de Chantinne, proviseur de Villers et originaire de Jandrain, s'est réfugié et caché dans ce village. Il agit de concert avec Dom Wilmart, réfugié aussi aux environs de Jodoigne, Charles Jacquin, de Loupoigne, Antoine Constant, de Roux-Miroir, Thomas, ancien bailli d'Archevaine et Prévineire, agent municipal d'Opprebaix. Antoine Constant parvient à échapper aux filets des colonnes républicaines et à conduire une grande partie de ses troupes aux environs de Hasselt.

Le Brabant-Wallon est provisoirement pacifié. Ici se place un épisode caractéristique de la haine sauvage qui agitait les antagonistes. Le 26 novembre, une collision met aux prises six à sept cents insurgés avec des soldats républicains aux environs immédiats de Jodoigne. Les Français sont repoussés : les révoltés sont maîtres de la ville. Ils saccagent les archives officielles et libèrent une douzaine de détenus. Ils capturent un certain Lafaye, commissaire français, du canton de Lauche, qui s'était conduit en forcené dans l'exercice de ses fonctions et avait commis de tels excès que le Directoire venait de le révoquer et de le faire écrouer à la prison de Jodoigne. Ce Lafaye était un singulier personnage. Orateur de club, perruquier de son état à Bruxelles, il était arrivé en Belgique avec l'armée de Dumouriez dans laquelle il avait dirigé la légion des « sans culottes » (36). Il avait commis de nombreux brigandages et passait pour avoir fait couler des flots de sang à Lyon et dans les environs. En se saisissant de ce malheureux, assurément peu sympathique mais peut-

(36) « Sans culotte », nom par lequel les aristocrates désignaient, sous la Convention, les révolutionnaires qui avaient remplacé la culotte de l'ancien régime par le pantalon.

être digne de commisération, les paysans crurent trouver l'auteur responsable de leurs malheurs. Ils l'emmenèrent en triomphe, lié derrière une charette, pieds nus et criblé de coups. Ils se dirigent vers Jauche pour le fusiller au centre de la commune naguère terrorisée par lui. Mais les notables de Jauche craignent des représailles et l'exécution de Lafaye est différée. La colonne de rebelles repart, la nuit du 27 au 28, avec son prisonnier, pour gagner le Hageland par Hougaarden et Boutersem, afin d'éviter Tirlemont occupé par les troupes du général Lacroix. Le pauvre Lafaye, toujours maltraité, est enfin fusillé le 30 novembre, dans les environs de Boutersem. Sombre tragédie, dont l'horreur dépeint une époque de violence et de terreur.

Les généraux français décident de frapper un grand coup. Le 4 décembre, Jardon et Lacroix, s'avancent de Louvain et de Tirlemont, vers le Hageland. L'heure du suprême combat approche. On est aux 4 et 5 décembre. Antoine Constant commande les troupes wallonnes. Trois à quatre mille insurgés pénètrent dans Hasselt. Une bataille terrible s'y déroule le 5. Les paysans rebelles fuient en déroute. La nuit met fin au carnage. Un millier de morts, cent et six prisonniers parmi lesquels se trouve Antoine Constant, un drapeau blanc à croix rouge, le trésor commun, des munitions, des approvisionnements, la correspondance entre chefs insurgés... tel est le bilan de cette journée. Jardon se vante d'avoir massacré de ses mains au moins vingt prêtres à Hasselt.

L'armée nationale des patriotes avait cessé d'exister... Le dernier acte de la rébellion à lutte ouverte se passe à Rummen et à Budingem, le 30 décembre. Quelque quatre cents insurgés se battent avec les troupes de Colaud. Ils sont écrasés et dispersés. Ce général évalue lui-même les pertes des paysans dans les diverses rencontres à 8.000 tués jusqu'au 1 décembre 1798. Si l'on ajoute à ce chiffre les pertes du mois de décembre, le total de celles-ci peut être estimé à quelque dix mille hommes. Dans tout le pays la répression est terrible et féroce.

Quelques chefs de bandes paysannes avaient néanmoins pu s'échapper : Van Gansen, Elen, Phymers et Wittevrouten. La première phase du drame de la conquête de l'indépendance nationale se terminait avec l'année 1798, dans la défaite, dans la rancœur et la colère, la désillusion et la haine. La lutte va se poursuivre en 1799 ; la résistance va continuer sous des formes nouvelles : l'agitation locale, la conspiration et les coups de main.

Si les paysans des environs de Jodoigne avaient répondu nombreux, aux appels d'Antoine Constant, c'était en grande partie à cause de la conduite odieuse de certains agents français dans la région, parmi lesquels le sieur Carlier, président de la municipalité et un certain Barbare, receveur des domaines, tous deux jacobins forcenés. Le 22 décembre ces deux fonctionnaires revenaient de Louvain, rapportant des fonds destinés à la caisse publique. Ils étaient escortés par deux cavaliers. Une compagnie de rebelles campait dans le bois de Meerdael. Elle s'empare des voyageurs, sauf un des cavaliers qui a pu s'échapper vers Louvain. Les insurgés, en grande partie de Tourinnes, ne peuvent maîtriser leur colère et leurs sentiments de vengeance. Ils abattent les voyageurs sans autre forme de procès. Cet acte de représailles, sans excuse, devait déclencher des procédures judiciaires qui durèrent des années.

Le Directoire renforça au maximum le régime d'oppression et de terreur dans nos provinces. Dès janvier 1799, les départements sont dotés de nouvelles colonnes mobiles : un millier de soldats chacune, répartis en escouades de cent à deux cents hommes, qui parcourent les cantons et les villages. A leur tête il y a des commissaires spéciaux disposant de pleins pouvoirs sur les autorités locales, considérées souvent comme trop tièdes et manquant d'énergie et de décision dans l'exécution des mesures de répression. Le ministre de la police du Directoire, Le Carlier, vient en Belgique surveiller lui-même les déportations, la chasse aux suspects et l'exécution des ordres venant de Paris.

On vit en état de siège. Même les agents français dépassent les limites de leurs missions. Roupe, commissaire du département de la Dyle, déclare que « les soldats extorquent l'argent, pillent et réquisitionnent comme ils le jugent bon ». Les populations sont terrorisées : elles fuient la nuit dans les bois. A Perwez, les soldats s'ennivrent, brisent les carreaux des fenêtres et poursuivent les paysans qui osent sortir de leurs maisons. A Hétekom, ils abattent à coups de fusil le curé du village et un novice de l'abbaye de Tongerlo. A Jodoigne, le 10 janvier, ils tuent un chef local des insurgés. Les prisons regorgent de détenus. Celle de la Porte de Hal contient 962 suspects, 560 otages, 37 conscrits réfractaires, 10 citoyens, accusés d'avoir tenus des « propos liberticides ». Celle de Louvain, 403 détenus ; celle de Gand 1.606 suspects, dont 27 femmes âgées de 14 à 69 ans. Pour juger les rebelles, six conseils de guerre sont constitués. A Gand, on prononce quelque 94 condamnations à mort. A Bruxelles, on fusille ou guillotine 68 personnes. A Liège, on exécute 13 patriotes. A Tournai, 11 personnes sont fusillées, dont Antoine Constant, Corbeels et Meulemans.

Paul Verhaegen, auquel nous empruntons ces statistiques, et qui a dépouillé minutieusement toutes les archives de cette époque, résume son étude comme suit : « Dix mille combattants, morts les armes à la main ou peu après le combat, cent nonante insurgés fusillés après des procédures régulières, environ trente citoyens massacrés par les colonnes mobiles ou par ordre des commissaires de la République, une centaine de détenus succombant dans les prisons aux mauvais traitements et aux maladies, tel est le funèbre bilan des efforts faits, d'une part, pour récupérer la liberté perdue et, d'autre part, pour restaurer le joug profondément ébranlé ».

Les Belges, opprimés par la République française, dont les armées avaient conquis nos provinces, pouvaient s'autoriser des articles 28 et 35 de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » proclamés solennellement en 1793 et qui font « du droit à l'insurrection contre la tyrannie, le plus impérieux des devoirs de l'homme ». Mais c'était là une belle théorie à laquelle ne correspondait aucune réalité concrète, sauf la tyrannie.

Les républicains, vainqueurs des rebelles, pensaient avoir assuré définitivement leur domination. C'était une erreur. Les Belges étaient abattus ; ils n'étaient pas soumis. Les insurgés changent de tactique. Ils se préparent dans le secret à de nouveaux soulèvements. Ils se tournent vers l'étranger, entrent en rapport avec les coalisés contre la France, avec Londres, Vienne, Berlin, Petersbourg, La Haye, d'où ils attendent leur libération. Mais ces coalisés ont les plus grandes difficultés à s'entendre et à coordonner leurs plans. Malgré leurs désillusions, les Belges maintiennent leur résistance tenace à la République.

Dans quelques mois, les choses vont changer. Bonaparte va renverser le Directoire, réclut aux abois, et s'emparer de l'autorité suprême le 18 brumaire (9 novembre 1799), en créant le Consulat. « Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte... » (V. Hugo), puis ce sera l'Empire en 1804. La liquidation de la Révolution commence.

Les derniers mois de 1799 sont encore très mouvementés en Belgique. Les insurgés ne se présentent plus en groupes massifs, devant les colonnes mobiles. Ils passent à la guerre de guérilla. Suivant les circonstances, ils n'accomplissent plus que des coups de main. Dans le canton de Perwez, le 5 janvier, on ouvre, de force, les églises ; on attaque les fonctionnaires ; on refuse de payer l'impôt. Dans le canton de Jodoigne, à Piétrebuis, le 10 janvier, une bande armée occupe le village et exige de

l'argent pour acheter de la poudre et des provisions. Une colonne mobile arrive à Jodoigne, poursuit les rebelles, en arrête huit, en tue un et en fusille un autre, considéré comme le chef, le soir même. A Lathuy, le 28 février, la gendarmerie constate que l'église est ouverte et que deux cents personnes y sont réunies. Les gendarmes essayent vainement de les disperser ; ils doivent fuir devant la foule en colère.

Cependant un nouveau soulèvement d'ensemble se dessine et se prépare dans diverses régions. On reparle de nouveaux chefs : Clerx, en Campine ; Van Gansen, de Westerlo ; Pluyers, de Budingem ; Wittevrouwen, du Hageland ; les comtes d'Arberg et de Bergeyck ; le baron de Beelen ; le comte d'Oultremont et un certain Wallis, nom d'emprunt de Charles de Loupigne. Le bruit court, une fois de plus, de l'arrivée prochaine des anglais... On parle de quatre à cinq mille hommes prêts à se soulever au premier signal. Celui-ci est donné le 5 mars dans les environs de Grammont. Mais les colonnes françaises dispersent les insurgés et rétablissent l'ordre. Aucun anglais n'apparaît. Des troubles identiques éclatent dans le Pays de Waes, dans le canton d'Hérinnes et dans le Hageland ; Pluyers est arrêté et la rébellion est éteinte.

La conscription, décrétée en 1798, avait échoué, dans les départements belges comme aussi d'ailleurs dans les départements français. Le Directoire prescrit de nouvelles mesures. Le contingent pour la Belgique s'élève à quelque 16.000 hommes pour l'année 1799. Le département de la Dyle doit fournir 2.102 recrues, soit 21 compagnies de deux cents hommes : 517 à Bruxelles, 18 à Diest, 14 à Tirlemont, 63 à Hérinnes, 20 à Jauche. Mais les conscrits se cachent et se soustraient aux recherches malgré de nouvelles mesures de terreur. L'insuccès de la levée est complet. Dans le département de la Dyle, sur les 2.102 recrues exigées, par une ne put être saisie dans les cantons de Jodoigne, Nil-Saint-Vincent, Grez, Lennick, Haecht, Jauche, Tervuren, Boutersem, Anderlecht. On ne trouva que 8 hommes sur 16 à Hal, 9 sur 22 à Tubize, 29 sur 34 à Perwez, 21 sur 26 à Nivelles. Dans leur ensemble, les neuf départements belges ont fourni quelque 5.500 conscrits sur les 16.000 exigés. Mais à peine rassemblés, les recrues désertent en masse. A Hougaerde, sur 10 conscrits envoyés à Tirlemont, 7 s'évadent. Ainsi on peut estimer que sur les 5.500 hommes, fournis en 1799, 3.500 seulement restèrent sous les drapeaux français.

Des embuscades, des pillages, des meurtres, des représailles de toutes sortes ne cessent de se produire dans toutes les régions. Les bois et les forêts regorgent de rebelles, qui, leur coup exécuté, s'y cachent, ruse

avec les colonnes mobiles et les découragent par la rapidité avec laquelle ils disparaissent. Voici la liste des villages des environs de Jodoigne où se produisent, au cours du mois de juillet 1799, une série de coups de main et de pillages : le 8 Tourinnes, Thorembois, Orbais, Malève, Nil-Saint-Martin ; le 9 Lasne et Villers ; le 12 Ohain et Vieux-Héverlé ; les 13, 14 et 15 Nil-Saint-Martin ; le 13 Grez et Genappe ; le 14 Mélin, Roux-Miroir et Lathuy.

Pendant ce mois de juillet, Charles Jacqmin, de Loupoigne, se distingue dans ces combats de guérilla en Brabant-Wallon. Il en est l'animateur endiablé et la vedette. Il se cache avec ses partisans dans les forêts de Soignes, de Meerdael, de Molendael et d'Héverlé. Il joue un jeu serré avec les autorités républicaines. Celles-ci en sont réduites à sou-doyer à prix d'or des espions, qui s'introduisent dans les troupes rebelles.

Le 30 juillet, Jacqmin et sa bande viennent camper dans un vallon boisé près d'Yssche et de la ferme du Kayhof. Deux ou trois recrues, enrôlées de force par Jacqmin dans la matinée, se glissent hors du campement, dans les bois, s'échappent et vont rejoindre la colonne mobile de l'adjudant Armand, forte de cinquante fantassins et de cinquante cavaliers. Les traîtres guident les français qui cernent en silence la clairière où Jacqmin et ses hommes, quarante environ, se reposent. Il est six heures du soir. Une fusillade concentrique surprend les insurgés qui se défendent courageusement. Une balle frappe mortellement Jacqmin. Dix rebelles sont tués ; les autres se dispersent dans les bois... Aujourd'hui encore, on appelle cet endroit le « vallon de Charles de Loupoigne » (en flamand : « Charle Loupoigne's delle »). Un soldat français tranche la tête de Jacqmin et la fiche au bout d'un pieu. Le soir, la colonne française, entourant le sanglant trophée, se dirige vers Rhode-Saint-Agathe, Tervueren et Auderghem pour se rendre au domicile de Rouppe à Bruxelles, agent du Directoire. Rouppe fait dresser un échafaud sur la Grand place, la tête de Jacqmin est mise en évidence sous l'inscription « Charles de Loupoigne, chef des brigands ».

La cause nationale perdait un grand serviteur et l'une de ses principales figures. Sans doute, son audace et sa témérité l'avaient-elles entraîné au delà des limites et des possibilités raisonnables, comme ce fut le cas de presque tous les chefs de la révolte. Jacqmin fut même désavoué par certains comités d'émigrés, siégeant hors des zones dangereuses, en rapports avec les coalisés contre la France. Quand les chefs d'une révolution réussissent dans leurs projets, ils sont sacrés « héros nationaux » : quand ils échouent, ils sont ravalés au rang d'aventuriers, sinon de traîtres

ou de bandits. L'histoire est riche de tels exemples, le succès n'étant souvent que la seule mesure de la gloire.

Le rythme de la révolte se ralentit peu à peu, brisé enfin par la répression féroce, l'attente, toujours déçue, de l'aide étrangère, l'arrestation et la disparition des chefs régionaux. Mais la haine de l'oppressé restait chevillée, sourde et tenace, au cœur des populations terrorisées.

CONSTANT DE ROUX-MIROIR (1748-1799).

Un aventurier issu d'une famille notable de Roux-Miroir, Antoine, Constant, dit Constant de Roux-Miroir, a pris la direction des insurgés en Hesbaye et en Campine.

Roux-Miroir est une petite commune rurale joignant celles de Dongelberg, d'Incourt et de Longueville, à quelques kilomètres de Jodoigne. Elle comptait, à la fin du XVIII^e siècle, quatre cents habitants, la plupart agriculteurs, parmi lesquels se recrutent aussi des ouvriers paveurs. Sous l'ancien régime, Roux-Miroir est une seigneurie dont le château a été incendié par les Français, vers 1697, au cours des guerres de Louis XIV contre l'Espagne. D'où subsiste dans la population un certain ressentiment contre les français.

Antoine Constant est né le 7 août 1748 à Roux-Miroir. Son père Etienne Louis Constant est notaire dans ce village. Sa mère est Marie-Louise Thiry.

Les Constant sont une famille honorable : les registres paroissiaux les qualifient de « particuliers ». Ils fréquentent la haute société des villages voisins : le baron et la baronne Jean-Pierre de Beaulieu, de Lathuy, sont parrain et marraine d'un de leurs enfants (37).

Nous avons recherché quelques traces des immeubles ayant appartenu à la famille CONSTANT. Au dire de certaines personnes, il y a, parfaitement conservée, une ferme appelée « ferme du général Constant » composée d'un corps de logis de belle facture, auquel furent ajoutées, ultérieurement sans doute, des constructions de caractère banal. Nous sommes enclins à croire qu'il s'agit de la maison du père d'Antoine CONSTANT qui était notaire.

Doué d'un caractère violent, emporté et versatile, Antoine a une jeunesse orageuse. Le 4 août 1776, à vingt et un ans, au cours d'un exercice de « trahison », c'est-à-dire de tir, à Jodoigne, il provoque une que-

(37) Voir notre étude « Le Baron Jean-Pierre de Beaulieu et son temps » dans « Le Folklore brabançon » p. 166.

relle d'une telle violence que le bailli Mary fait sonner le tocsin pour rassembler ses hommes et procède à l'arrestation de Constant. Malgré une réclamation de son père, Etienne Louis, au Conseil de Brabant, le 11 avril 1777, la décision du bailli est maintenue. Antoine est devenu, dans la région de Jodoigne, un personnage connu, sinon célèbre, dont on parle. Le 10 novembre 1777, il épouse Anne Isabelle Philippine Joseph Du Bois.

Après avoir été fermier à Roux-Miroir, pendant quelques années, Antoine y vit en rentier. La révolution brabançonne éclate en 1789. Elle réveille en lui l'esprit d'aventure, auquel il ne peut résister. Il s'engage dans les troupes des « patriotes », dressés contre Joseph II. Il devient rapidement premier lieutenant et puis capitaine de leurs « hautes puissances les Etats-Unis Belgique ». On sait qu'au cours des XVII^e et XVIII^e siècles des particuliers organisaient des troupes autonomes et se mettaient indifféremment au service de l'une ou l'autre puissance. Tels furent les « Dragons de Latour », les régiments de Clerfayt, les chasseurs Leloup, les dragons de Dumoulin, d'Orp-le-Grand. Ces troupes étaient parfois appelées les « régiments wallons » ou encore les « régiments nationaux » (38). Ils n'y avait rien d'exceptionnel dans le fait de voir se constituer ainsi des troupes armées dans telle ou telle région sous la direction d'un chef dynamique comme Antoine Constant. C'était dans les traditions.

Après l'échec pitoyable de la révolution brabançonne, Constant rentre à Roux-Miroir, changé de souvenirs et, sans doute aussi, de rancune, à l'affût de nouvelles aventures. Sous l'occupation française, il devient agent municipal. La guerre des paysans, qui bat son plein en 1798-1799, lui fournit un exutoire à ses projets.

En avril 1798, lors des troubles surgis à Jodoigne, au cours desquels la population ouvrit de force, contre la gendarmerie, l'église qui avait été fermée, la renommée de Constant était solidement assise comme chef de l'opposition. Un rapport du commissaire de Jodoigne, en date du 26 germinal an VI, (39) disait que le peuple de Jodoigne s'était organisé pour résister aux lois de la République, qu'on devait sonner le tocsin et convoquer pour le 8 avril, jour de Pâques, les communes voisines et qu'Antoine Constant, agent municipal de Roux-Miroir, passait pour être le chef

(38) Baron Guillaume, Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas au service d'Autriche. 1 vol. Bruxelles 1877. Librairie Européenne G. Muquardt.

(39) V. Paul Verhaegen. La Belgique sous la domination française, 1792-1814. T.III p. 279 — Bruxelles — Goumoire 1926.

de ce mouvement. Au dire des auteurs du rapport « Constant est un citoyen très attaché à son pays, jouissant de la confiance de beaucoup d'habitants et prêt à marcher au premier signal avec quatre cents hommes pour défendre la religion catholique et les prêtres de leurs pays ».

A la fin de l'an VII, Constant vient occuper avec ses troupes, quelque centaines d'hommes, la ville de Jodoigne. Sans doute savourait-il sa revanche sur son échec de 1777, et son arrestation par le bailli Mary, vingt ans auparavant. Sa joie fut de courte durée. Après quelques jours les soldats républicains le délogent. Il se dirige vers le Limbourg dans le Hageland et la Campine. Il y rejoint d'autres bandes de paysans insurgés et prend part à divers combats, entre autres à celui de Hasselt, qui porta un coup mortel aux rebelles. Fait prisonnier par les soldats des colonnes mobiles françaises, il est traduit devant le Conseil de guerre de la 24^e division militaire, le 4 pluviôse an VII, condamné à mort et fusillé à Tournai le 21 pluviôse (3 février 1799) à l'âge de 52 ans. Son épouse Anne-Joseph Du Bois lui survivra sept ans. Les restes épars de sa troupe, au moins les quelques rares échappés au massacre, rodent dans les environs de Jodoigne, rançonnent les fermes isolées, et pillent celle de M. De Buscher à Roux-Miroir même.

On ne possède que peu de renseignements précis, autres que ceux que nous venons de rappeler, sur le rôle d'Antoine Constant dans la révolte des paysans. Peut-être son nom serait-il aujourd'hui complètement oublié, comme celui de tant d'autres héros obscurs de cette sanglante équipée, si le célèbre romancier populaire flamand, Henri Conscience, n'avait fait de Constant un des personnages de son roman « De Boerenkrijg » (La guerre des paysans), en l'appelant le « général Constant de Roux-Miroir ».

Henri Conscience a écrit son œuvre en 1853, un demi siècle après les événements dont il fait la trame de son livre. Comme il le dit lui-même, il a recueilli sur place les éléments de son récit romancé (40) de la bouche même de personnes qui avaient été témoins, sinon acteurs de la révolte. Il situe ses personnages dans un village fictif, qu'il appelle Waldegghem, situé entre les deux Nèthes, puis à Herentals, à Diest et à Hasselt. Le romancier commence son récit et son intrigue après la défaite des armées de la République à Nerwinden en 1793. Il décrit la naissance de l'insurrection sous les vexations des soldats et des Commissaires français

(40) De volledige werken van Hendrik Conscience. Bruxelles 1886. Lehégne et Cie. T. VI. De Boerenkrijg. p. 136 et suiv. Ouvrage traduit en français « La guerre des paysans » 1 vol. Paris, Michel Levy frères, 1864. Traduction de F. Covelliers.

après la victoire définitive de la République à Fleurus, en 1794. Partis de Waldeghem, ses héros prennent part à la prise de Hérentals et de Diest par les insurgés, venus de toutes les contrées environnantes qu'ils dominent. Ces paysans rebelles, que les Français appellent « les Brigands », constituent une armée de plusieurs milliers d'hommes. Constant de Roux-Miroir les commande en qualité de général en chef.

D'après Conscience, toutes les petites villes, tous les villages, de Waldeghem jusqu'à Diest et de Lierre à Beringen, sont sous la coupe des paysans : Hérentals, Geel, Mol, Meerhout, Westerloo, Zichem : tous les patriotes des Flandres et du Brabant sont réunis dans la Campine près du Hageland. Ils sont plus de 5.000, poursuivis par les colonnes mobiles républicaines (41). Celles-ci incendient la ville de Hérentals où les paysans se sont enfermés. D'après le témoignage du général Duruth, quatre cents personnes auraient péri dans cet incendie. Le manuscrit d'un contemporain des événements, communiqué à Conscience par M.K. Stallaert, de Bruxelles, décrit les opérations comme suit : « Ces réquisitionnaires (les hommes tombant sous la conscription) se fortifièrent immédiatement dans Hérentals où ils tuèrent le trompette et tant de Français qu'on emmena quatorze grandes charrettes de cadavres. Mais les Français mirent le feu à différentes maisons tellement que soixante-dix-huit furent brûlées. Ils fusillèrent aussi sur-le-champ les révolutionnaires qu'ils purent trouver et tous ceux qui voulurent se sauver des flammes furent tués à coup de fusil par les militaires (42) ».

Quels que fussent les succès partiels des insurgés, ceux-ci devaient reculer progressivement, céder devant la force du nombre et les moyens mis en œuvre par les soldats français munis de canons. Après la bataille d'Hérentals, les rebelles se replient sur Diest, privé momentanément de sa garnison et l'investissent. La « Gazette d'Anvers » du 7 frimaire an VII, n° 19, paraissant sous le contrôle français écrit : « le 22 brumaire, au matin, un nombreux corps d'insurgés s'est jeté sur la ville de Diest tellement à l'improviste qu'on n'a pas eu le temps de fuir. La garnison, bien que forte seulement de 120 à 130 hommes, a résisté avec bravoure aux insurgés et bien que ceux-ci fussent au nombre de quelques milliers, s'est défendue avec énergie. Mais les rebelles ont forcé les portes et pénétré dans la ville (43). Le général Constant de Roux-Miroir commit l'erreur de se laisser enfermer avec ses troupes dans les murs de Diest, tandis que

(41) p. 286 du texte français.

(42) p. 223 - 224 du texte français.

(43) Le p. 201

les colonnes mobiles françaises cernaient la ville de toutes parts ». Le manuscrit dont nous avons parlé déjà, donne les précisions suivantes : « les révolutionnaires (les insurgés) voyant que la ville n'était plus en position tenable, qu'il ne s'y trouvait pas de vivres en suffisance, qu'ils étaient sur le point d'être tout à fait cernés, trouverent bon de quitter la ville, ce qu'ils firent sans que le militaire (les français) s'en aperçût. A minuit, ils jetèrent un pont sur l'eau (les fossés) entre les deux écluses le long du batardeau, ou soit qu'ils voulussent passer trop vite, soit qu'ils fussent égarés par la peur (on avait tiré, dit-on), il s'en noya jusqu'à cinq cents : le plus grand nombre toutefois parvint à se sauver ». La Gazette d'Anvers, de cette époque, dit qu'il y eut cinq cents noyés et que deux cents avaient été tués dans les combats des jours précédents (44).

Ces divers combats avaient fait de larges brèches dans les rangs des paysans rebelles. Quelques jours après la sortie sanglante de Diest, un avis officiel paraissait dans la Gazette d'Anvers annonçant que cinq cents « brigands » avaient été tués dans les alentours de Geel, Mol, Meerhout et Olmen, et que deux chariots chargés de barils de poudre, leur appartenant, avaient été confisqués, enfin que tous les autres paysans étaient en fuite.

L'insurrection paraissait matée, étouffée dans le sang.

Le 21 frimaire an VII, la Gazette d'Anvers publiait, à titre de communication officielle, la lettre suivante du général de division français Colaud, commandant en chef des neuf départements réunis, à l'administration centrale du département des deux Nèthes :

Quartier général de Bruxelles,
16 frimaire an VII de la République
française une et indivisible.

Citoyens Administrateurs !

Je vous annonce avec la plus grande satisfaction que les troupes que j'ai fait partir de Louvain, le 14 de ce mois, sous les ordres du général de brigade Jardon et de l'adjudant général Lacroix, ont attaqué les insurgés près de Hasselt. Les troupes républicaines ont donné sur eux avec une telle bravoure qu'après une première défaite, ils ont été forcés de se réfugier en désordre dans la ville de Hasselt.

(44) Le. p. 335

Assaillis pour la seconde fois, ils ont abandonné la ville, mais il ont subi une défaite complète sur la route de Tongres où, s'enfuyant vers cette ville, ils ont laissé plus de sept cents morts sur place. Le sol était couvert de leurs cadavres sur plus d'une lieue. Le reste des brigands a jeté les armes. On leur a pris leur caisse, leurs bagages, plusieurs tambours et un drapeau marqué d'une croix rouge. On a reconnu plusieurs prêtres parmi les morts.

Le célèbre chef des insurgés, Constantin de Roux-Miroir, agent municipal de cette commune et nombre d'autres officiers ont été faits prisonniers.

Différentes sortes de drapeaux, de chasubles et d'autres vêtements sacerdotaux, leur ont été pris de même que deux chariots de munitions.

Vive la République !
Salut et fraternité.
Colaud.

Ce général Colaud fut destitué en février 1799, sans doute n'avait-il pas répondu complètement à ce que les hautes autorités de Paris attendaient de lui (44).

Nous avons emprunté à Henri Conscience, outre certains documents officiels cités par lui, quelques éléments qui paraissent correspondre à la réalité des faits en éliminant tout ce que le romantisme de l'auteur, qui écrivait en 1853, a introduit dans son œuvre.

LA BELGIQUE SOUS LE RÉGIME NAPOLEONIEN (1799-1815).

En octobre 1799, la France est dans une situation désespérée. Bonaparte, revenu de l'expédition d'Égypte, renverse le Directoire. C'est le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). La Belgique accueille cette nouvelle, d'importance capitale pour la France, dans l'indifférence. Cependant le Consulat (1802) et l'Empire (1804) vont écarter les guerres de nos contrées pendant dix ans jusqu'en 1815.

C'était, après les terreurs du Directoire, l'apparition d'un certain apaisement et le retour à une certaine tranquillité. Sans doute la liberté

(44) V. P. Verhaegen, loc. cit. T. III, p. 59

continuait-elle à disparaître — encore n'avait-elle été que théorique — mais les esprits étaient las. L'opinion publique se transformait et se détournait progressivement des conceptions de l'ancien régime. C'est au cours de ces années que s'établit la structure de la Belgique actuelle : l'organisation administrative et judiciaire, le code civil, le système des contributions, le Concordat de 1801-1802, rétablissant le culte catholique.

Les Belges pansaient leurs blessures. Ils étaient antipathiques au despotisme militaire de Napoléon I, mais ils dissimulaient soigneusement leurs sentiments et prenaient parti pour les adversaires du régime impérial comme ils l'avaient fait sous le régime républicain. Le serment de haine à la royauté est remplacé par une simple promesse de fidélité à la nouvelle constitution. Les églises rouvrent. Cependant le clergé continue à réclamer les dîmes et les rentes échues. Il censure les acheteurs de biens nationaux, dits « les biens noirs » encore qu'aux termes du Concordat du 15 juillet 1801 (art. 13) les acquéreurs de ces biens étaient autorisés à les conserver en toute propriété, le gouvernement s'engageant à assurer, en compensation, le traitement des évêques et des curés. Plus d'un siècle après, on entendait encore parler, avec mépris, de certaines familles dont les ancêtres avaient acquis des « biens noirs... » (45).

Au cours des vingt années, qui vont de 1792 à 1814, la vie économique est paralysée. La population des villes diminue dans des proportions considérables. Bruxelles, qui comptait 75.000 habitants, en perd 9.000 ; Liège en perd près de 11.804, de 50.000 à 38.196 ; Verviers en perd 5.000, comme Louvain, Nivelles et Tirlemont en perdent 2.000 (46). Cependant, il faut signaler quelques faits significatifs à l'avantage du nouveau régime comme la construction de routes et de canaux, la naissance en Hesbaye de sucreries de betteraves, certains travaux aux ports d'Ostende et d'Anvers, les premiers développements de la filature à Gand, Audenaerde et Renaix, l'arrivée à Verviers de William Cockerill et les débuts de l'industrie linière

(45) L'article 13 du Concordat, signé le 15 juillet 1801, est ainsi conçu : « Sa Sainteté (le Pape), pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni Elle, ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs de biens ecclésiastiques aliénés et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause. » Officiellement le traité, qualifié de Concordat, est intitulé « Convention du 28 messidor an IX ». V. Michel de Mauny, Le Concordat de 1801, dans le « Miroir de l'histoire », n° 214, octobre 1967, page 46 et suivantes.

(46) V. P. Verhaegen, loc. cit. T. III p. 92

verviétoise, la substitution dans les hauts-fourneaux du coke au charbon de bois. Les besoins des armées napoléoniennes procurent des commandes aux industries de la confection, aux tanneries, aux fonderies de canons, aux charbonnages, aux manufactures d'armes de Liège.

Dans les campagnes, l'agriculture se refait. La puissance sociale et économique de la noblesse et des communautés religieuses décroît au profit d'une bourgeoisie rurale en ascension, que le transfert des biens ecclésiastiques — un quart de la propriété immobilière — a enrichi considérablement. Cette bourgeoisie va dominer les campagnes jusqu'en 1914. C'est elle qui sera la grande bénéficiaire de l'écroulement de l'ancien régime. Désormais les citoyens, tous égaux devant la loi, ne se distingueront plus les uns des autres que par leurs occupations et leur degré de fortune, surtout immobilière.

L'ancien régime achève de mourir. Les fonctionnaires français s'efforcent vainement d'effacer de nos provinces les restes tenaces du vieux régionalisme, qui se cachent dans la grisaille d'une morne neutralité. Ces fonctionnaires parlent aux Belges avec un certain mépris. Déjà en l'an III le conventionnel Péres disait au « Temple de la Raison », à Bruxelles, que l'inertie des Belges s'opposait à tous les efforts faits pour « moderniser » et « franciser » leur mentalité. Le marquis de la Tour de Pin, préfet français, pensait de même. Le régime napoléonien était trop dictatorial pour recueillir beaucoup de sympathies. Cependant, quelques Belges rallièrent le gouvernement impérial, les acquéreurs de biens nationaux, les spéculateurs, les industriels. D'aucuns furent sénateurs et membres du Corps législatif. Des représentants de la noblesse acceptèrent des fonctions officielles comme un de Mérode et un d'Ursel, qui furent maires de Bruxelles. Quelques magistrats se montrèrent dévoués à l'Empire, le baron Beyts, le baron de Stassart, le comte de Celles. On vit même un rabbin de Wavre, nommé Boucqueau, se faire le thuriféraire de Napoléon : il retrouvait, disait-il, dans les prophéties de Daniel, l'annonce du couronnement impérial !

C'est dans l'armée que se recrutèrent surtout les partisans du nouveau régime. Des formations furent constituées presque exclusivement de Belges. Un certain nombre d'officiers de haut rang se distinguèrent : Lahure, de Mons ; Roussart, de Binche ; Dumonceau, devenu Dumonceau de Bergendael ; Duvivier, nommé général et le général Evers, qui couvrit personnellement la retraite de Napoléon en Russie. On peut estimer à 175.000 soldats belges, flamands et wallons, qui combattirent dans les armées napoléoniennes (46), dont 50.000 périrent sur les champs de bataille de

l'Europe, de 1794 à 1814. Il y avait aussi ce qu'on a appelé la conscription « matrimoniale » de Napoléon. Celui-ci régenta la vie privée des membres de sa cour. Il « invita » beaucoup de familles belges, nobles ou de bourgeoisie riche, à venir habiter Paris, les « pressant » aussi à placer leurs fils dans ses écoles militaires et à marier leurs filles à des prétendants de son choix. Savary, successeur de Fouché, comme ministre de la Police, exécutait les volontés de son maître (47).

Le clergé supportait mal les contraintes du régime. Le catéchisme impérial contenait l'énumération des devoirs à remplir par les enfants envers l'Empereur « sous peine d'encourir la damnation éternelle ». Les sermons des curés étaient surveillés : les décrets de l'Empereur devaient être lus dans les églises, ainsi que les « Bulletins des armées ». Après les victoires napoléoniennes, ses « Te Deum » étaient prescrits.

De telles intrusions dans l'exercice du culte soulevèrent une vive opposition dont les chefs furent le chanoine Cornille Stevens, vicaire général de l'évêché de Namur, et les évêques de Gand et de Tournai, Mgr. Maurice, prince de Broglie, et Mgr. Hirn, tous deux français. Ils furent arrêtés et enfermés au Donjon de Vincennes, les 11 et 12 juillet 1811. Le gouvernement ferma les séminaires épiscopaux et incorpora 197 séminaristes dans l'armée. C'était de nouveau la lutte religieuse.

Les guerres européennes de Napoléon réclamaient de plus en plus de soldats. Ce furent alors, vers 1811-1813, des levées anticipées et la création de « gardes d'honneur » pour y incorporer les jeunes gens des classes aisées. Comme en France, il y avait toujours en Belgique beaucoup de réfractaires et de déserteurs qui se cachaient dans les bois, constituaient des groupes et se heurtaient aux « colonnes mobiles » des gendarmes. Les parents de ces déserteurs étaient emprisonnés ou devaient loger et nourrir des soldats « garnissaires ». Ces mesures soulevaient l'indignation des populations, complètement bâillonnées.

Le régime napoléonien s'effondra les 16, 18 et 19 octobre 1814, à la bataille de Leipzig, par la victoire des armées coalisées de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Napoléon abdiqua à Fontainebleau, le 11 avril 1814, et part en semi-captivité pour l'île d'Elbe. Le Congrès de Vienne (22 septembre 1814 - 9 juin 1815) va disposer de la Belgique et mettre fin

(47) Carlo Broner, *L'amalgame* p. 171 — Bruxelles — Ad. Goemaere — 1918

(48) V. B. Melchior-Bonnet : Savary remplace Fouché, dans « La Revue des Deux Mondes » 1 mars 1962 p. 88.

à la domination française sur nos provinces. Il n'y aura plus que la flambée de Waterloo, le 18 juin 1815, consacrant la défaite définitive de la France et le départ de Napoléon pour l'île Sainte-Hélène.

La bataille de Leipzig provoque en Belgique, dans les provinces flamandes surtout, une joie soigneusement dissimulée car la présence de la police et de l'armée, comme aussi l'incertitude des nouvelles, font obstacle à un soulèvement. Dès janvier 1815, les troupes russes, prussiennes et suédoises pénètrent en Belgique par le Nord et l'Est, faisant fuir devant elles les derniers régiments et les fonctionnaires français. Le 1er février, le général prussien von Buelow entre à Bruxelles. Au dire d'un témoin : « les manifestations, si longtemps comprimées, tenaient de la folie. On courait de maison à maison pour se complimenter ; on riait et on pleurait en même temps ; on s'arrêtait pour s'embrasser ; on eut dit que la baguette d'un magicien avait frappé tout le monde de vertige ». La guerre des paysans et ses héros entraînent dans la légende.

Une page douloureuse de notre histoire était tournée.

Les dernières années de l'hôtel de Calenberg (1930-1947)

par E. Hamoir

L'ETAT ET LA MAISON DE LA PRESSE BELGE (1)

En 1930, à la mort de Leon Hamoir (2), l'Administration des domaines prend possession de l'hôtel de Calenberg auquel l'usage commence alors à donner le nom d'hôtel Hamoir (3) (4). Elle ne tarde pas à entrer en négociations avec l'Union Professionnelle de la Presse belge pour lui

(1) C'est grâce aux précieuses indications, à l'obligeant accueil et aux nombreux souvenirs de M. Félix Cuviez, président d'honneur de l'Union Professionnelle de la Presse Belge, que nous avons pu consulter au siège actuel de la Maison de la Presse (4, petite rue au Deurre à Bruxelles) la documentation nécessaire pour rédiger notre texte consacré à l'hôtel de Calenberg entre 1930 et 1947. Nous lui exprimons notre vive gratitude.

(2) L'immeuble qui a abrité la maison de la Presse belge a été acquis par Ménéolt Hamoir en 1845 ; passé ensuite à son fils Léon, il a continué à être habité par celui-ci malgré la cession qui en a été faite successivement à la compagnie des Propriétaires Réunis (1885) puis à l'Etat (1911).

L'immeuble a appartenu antérieurement à des Thysschaert (1816-1845) et à Klut, au baron Devos, à des Calenberg (1736-1777), à Joseph van Laethem (1724-1735), à des Tour et Tassis (vers 1664-1724) et Standrati (avant 1662-1664), au marquis de Spinola (vers 1605- entre 1616 et 1630), au président Richardot (1587 - entre 1599 et 1614), probablement à des della Faille (entre 1563 et 1582-1587), à des Langin et van den Tympel (1561- entre 1553 et 1582) qui le tenaient de l'hospice Sainte-Gertrude (cf. Marcel - F. Lehouille, Demeures Bruxelloises d'autrefois — L'hôtel de Calenberg (1626-1777), in *Brabantica*, IX, pp. 120 à 173, Bruxelles, Genealogicum Belgicum, 1968).

(3) Henri, comte de Calenberg. Journal pour l'année 1743, publié par Eugène Bache et Hector De Backer, Bruxelles, Bibliophiles et Leonophiles de Belgique, 1819.

Louis Quévieux, La Maison de la Presse rue de la Tête d'Or, in Bruxelles, notre capitale, 1961, p. 80 (le « bel hôtel du baron Hamoir »).

(4) Félix Cuviez, Les Conditions juridiques de l'occupation de la nouvelle maison de la presse, in Annuaire officiel de la Presse Belge, 1937-1938, p. 173 (« l'ancien hôtel du baron Hamoir »).

louer le bâtiment qui, avec le jardin et la cour d'honneur, s'étend sur près de sept ares (1) (*) (5).

L'Union Professionnelle de la Presse belge a été fondée le 12 janvier 1914 à l'initiative d'Edmond Patris, son premier président, avec pour objet l'étude, la protection et le développement des intérêts professionnels de ses membres et la représentation des groupements journalistiques du pays. Installée en 1918 rue de l'Ecuyer, elle a déménagé en 1927 pour le Résidence Palace et, en 1931, cherche de nouveaux locaux. M. Dons, son président, annonce à l'assemblée générale du 27 décembre 1931 qu'il a « trouvé l'ancien hôtel de M. Léon Hamoir, 4, rue du Marquis ». L'immeuble, déclare-t-il, est très vaste, il est vieux, il est délabré, mais il est plein de ressources... La disposition intérieure permettrait une certaine sous-location et nous mettrait en état d'y organiser des réceptions et des repas. Malgré ces avantages et la perspective d'y rester au moins dix ans, l'Union Professionnelle recule devant les frais à exposer et le loyer de 40.000 francs que réclame l'état sans y comprendre les charges accessoires. C'est à l'unanimité que l'assemblée du 27 décembre 1931 se prononce pour la construction d'un nouveau bâtiment et abandonne le projet de location de l'hôtel de la rue du Marquis. L'Union Professionnelle entame alors des négociations en vue d'acquérir un terrain dans l'ancien quartier Sainte-Anne, mais aucune décision n'est prise et l'idée d'établir la Maison de la Presse rue du Marquis est finalement reprise. Elle trouve

(*) Les renvois aux sources sont indiqués en chiffres romains dans le texte.

1. *Le Journaliste*, bulletin mensuel des groupements professionnels de la presse quotidienne de Belgique.

Janvier-février 1932 Nos 1 et 2, p. 2; mai-août 1932, Nos 5 à 8, pp. 1 à 9; janvier 1933, No 1, pp. 1 et 2; juillet 1933, Nos 7 et 8, pp. 1 à 3; septembre-décembre 1933, Nos 9 à 12, pp. 4 et 5; janvier 1936, No 1, p. 5; juin-juillet 1936, No 5, p. 6; janvier 1937, No 1, pp. 2 et 3; février-mars 1938, No 2, p. 10; mars 1940, No 3, p. 12; août 1945, No 4, pp. 1 à 3; novembre 1945, No 6, p. 8; avril 1947, No 4, p. 20; juillet 1947, No 6, p. 1; mai 1948, No 4, p. 24.

(5) Le n° 2 rue du Marquis a été occupé par la Société Nationale des Chemins de fer belges (bureau des billets combinés) tandis que le 8 et le 10 l'ont été par le ministère des Finances (note de M. Lebouille).

un accueil favorable chez le ministre Jaspar ainsi que chez M. Lippens, ministre de l'Instruction Publique. Un accord intervient entre l'Etat et l'Union Professionnelle. Celle-ci loue le bâtiment pour six ans moyennant un loyer de 28.000 francs augmenté de 20 % pour charges accessoires (6) et à condition pour elle d'entreprendre pour le compte de l'état les travaux de restauration et d'en supporter le frais. L'Union Professionnelle est remboursée de l'avance des frais de restauration au fur et à mesure des échéances de loyer par l'abandon que fait l'état de celui-ci (1).

Après six ans, l'Administration des domaines doit ainsi entrer en possession d'un immeuble restauré et si l'Union professionnelle désire renouveler le bail elle devra alors verser effectivement le montant de son loyer (1).

Cet accord est annoncé à l'assemblée de l'Union Professionnelle le 28 décembre 1932 par Georges-Arthur Detry, élu président en juillet. Il est approuvé. Les travaux commencent peu après sous la direction de l'architecte Théry. Ils sont considérables dans cet immeuble dépeint par M. Detry comme « vétuste et négligé ». Il y a de gros frais à faire, déclare-t-il, toiture façade, plomberie et installations sanitaires, chauffage central et électricité, restauration intérieure (1). La remise en état de l'immeuble comporte en outre l'établissement de cloisons, l'installation de la cuisine ainsi que « quelques petites modifications de fermeture et d'ouverture des portes ».

A cette époque, une grande partie de la cour est recouverte d'une toiture vitrée qui est construite le long des façades du corps de logis et des deux ailes; elle protège notamment la cour basse par laquelle on descend dans les caves (construites sous l'ancien salon) ainsi que l'escalier

1. Cf. p. 180.

(6) Le loyer est fixé déduction faite de la valeur locative du terrain auquel l'Union Professionnelle a droit à charge de l'Etat en vertu de la loi domaniale de juillet 1932 (1).

menant à l'habitation du concierge située en sous-sol sous le bâtiment voisin du 2, rue du Marquis (II) (7).

Les travaux entrepris par l'Union Professionnelle n'affectent guère l'extérieur de l'immeuble, ce qui a sans doute incité cet organisme à entamer la transformation sans autorisation préalable de l'administration communale de Bruxelles. Ce n'est que le 8 janvier 1933 que M. Detry écrit à celle-ci qui réplique, le 31 du même mois, en invoquant le règlement sur les bâtisses pour prier le receveur des domaines de l'état de faire cesser les travaux. Sur la demande de l'Administration des domaines, formulée le 27 février 1933 à la ville de Bruxelles, celle-ci accorde finalement l'autorisation, le 15 avril 1933 (III).

Le transfert de la Maison de la Presse rue du Marquis coûte à l'Union Professionnelle plus de 310.000 francs dont environ 73.000 pour l'entreprise générale, la toiture, la ferronnerie, la menuiserie, le plafonnage et la maçonnerie, 55.000 pour tentures, linoléums, tapis et tapisseries, 45.000 pour le chauffage central et la réparation de celui de la serre, 43.000 pour la peinture des deux façades, de l'intérieur et de la cage d'escalier, 37.000 pour l'installation sanitaire, 25.000 pour l'électricité et l'installation de 10 téléphones intérieurs, 18.000 pour la lustrerie, 1.200 pour les glaces de la salle à manger. Il s'y ajoute encore des frais de déménagement (14.000 fr.) et les honoraires d'architecte ainsi que d'autres dépenses qui portent finalement les frais de premier établissement à près de 340.000 francs (I).

I. Cf. p. 180.

III. Archives de la ville de Bruxelles, travaux publics, 40838. Notamment : lettres de M. Detry à la Ville 8-1-1933 -- Lettre de la Ville au receveur des Domaines 31-1-1933 -- Demande d'autorisation, de l'Administration des Domaines à la Ville 27-2-1933 -- Plans du « Club Union Professionnelle de la Presse Belge » datés du 8-2-1933.

(7) La disposition de l'hôtel de Calenberg ne s'est guère modifiée entre 1876 et 1947. Toutefois, d'après le plan cadastral de 1907, la façade du bâtiment central se serait trouvée quelque peu avancée vers la rue du Marquis par rapport à celle existant en 1874. Ce déplacement ferait dater la façade de 1907, ce qui n'est guère vraisemblable : en effet, 1^o la façade de l'immeuble, lorsqu'il devint la Maison de la Presse, est la même que celle apparaissant sur un plan dressé en 1873 par Marquet pour l'édification des grilles d'entrée ;

2^o Le plan de la cour basse, par laquelle on accède aux caves et à la conciergerie, était, en 1933 le même qu'en 1828.

Lors de l'installation de la Maison de la Presse rue du Marquis, les Faïenceries de Nimy offrent un service de table tandis que les Cristalleries du Val Saint-Lambert font présent d'un service de verres (I).

C'est le 1er avril 1933 que la Maison de la Presse s'établit dans l'hôtel de Calenberg : à sa suite se fixent dans cet immeuble divers organismes professionnels notamment de mutualité, d'assurance, de pension et d'entraide (8). L'inauguration a lieu le 3 juin 1933 par une réception offerte au dix-neuvième congrès de la presse belge en présence des ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique, MM. Hymans et Lippens, de M. Claudel, ambassadeur de France, de l'ambassadeur d'Italie, des ministres des Pays-Bas, d'Allemagne, de Suède et de Suisse ainsi que du Président de la Chambre des Représentants, M. Poncelet, du gouverneur du Brabant et de M. Max, bourgmestre de Bruxelles. Ils sont reçus par M. Detry, président de l'Union Professionnelle qui leur montre les principales curiosités de la maison, l'escalier secret et le salon de réception (ancienne salle de bal) que certains appellent le « Paradis terrestre » ou le « Palais des Mirages » (I). Il leur fait également parcourir la salle de billard (ancien salon), le restaurant (ancienne salle à manger), les salles de lecture et de repos, la salle de cours de l'Institut des journalistes et, aux étages, les bureaux (notamment le bureau du président installé au premier étage dans l'aile droite) ainsi que l'hôtellerie pour les journalistes de province ou de l'étranger (I, III). Les cuisines sont installées au rez-de-chaussée de l'aile gauche (II).

I. Cf. p. 180.

III. Cf. p. 182.

(8) L'Association générale de la Presse belge, la section bruxelloise de l'Association générale de la Presse belge, l'Union de la Presse étrangère en Belgique, la Mutualité de la Presse belge, l'Assurance de la Presse quotidienne (inédites), l'Avenir du Journaliste (pension), l'Aide aux Journalistes (caisse de prêts et de secours), la Caisse de Retraite de l'Association générale de la Presse belge, l'Institut pour les journalistes de Belgique, la Fédération des directeurs de journaux de province, l'Association des Journalistes sportifs, l'Association des Journalistes catholiques, l'Association des Journalistes libéraux, le Syndicat des Journalistes socialistes, l'Association de la Presse cinématographique belge, l'Union de la Presse quotidienne, économique, industrielle et financière, l'Union de la Presse théâtrale belge, l'Association des reporters photographes, la Caisse de chômage de l'Union de la Presse belge. Le siège du bulletin « Le Journaliste », organe mensuel des groupements professionnels de la presse quotidienne de Belgique est également installé au 1, rue du Marquis, ainsi que celui de l'Association des Ecrivains belges qui publie un bulletin officiel.

M. Detry est remplacé en 1936 par M. Félix Canivez qui assumera la présidence de l'Union Professionnelle de la Presse Belge durant les années difficiles de la deuxième guerre mondiale et jusqu'à l'abandon de la rue du Marquis par la Maison de la Presse (I).

Les travaux de la Jonction Nord-Midi, interrompus en 1914, semblent abandonnés lorsque le projet est remis à l'étude en 1935. Quelques temps plus tard, la loi du 11 juillet 1937 institue l'Office de la Jonction. Dès lors, l'Union Professionnelle de la Presse belge s'efforce de trouver un autre immeuble pour la Maison de la Presse. Le projet de la transférer dans les locaux du bâtiment de la gare centrale est adopté lorsque survient, en mai 1940, l'invasion allemande. L'activité de l'Union professionnelle ne s'exerce plus alors qu'au ralenti et le projet de la Jonction est mis en veilleuse.

L'Union professionnelle subsiste malgré la création d'une association de journalistes de la presse collaborant avec l'occupant. En septembre 1940, puis, de justesse, en janvier 1943, à la suite d'une dénonciation de Paul Collin, elle échappe à l'expulsion de l'hôtel de la rue du Marquis grâce à l'aide de fonctionnaires parmi lesquels M. Christophe, directeur à l'Administration des Beaux-Arts, et M. Pinchart, directeur à l'Administration des Finances (I). Une partie du bâtiment est alors occupée temporairement par des services du ministère des Finances.

Après l'occupation, les locaux, « du fait de la guerre et du manque de chauffage, se trouvaient dans un état de délabrement extrême » auquel l'Union, pour éviter l'expulsion, n'avait eu garde de remédier (I).

L'ancien hôtel de Calenberg avait servi de cadre à plusieurs réceptions avant la guerre, notamment en 1939 à un récital de musique donné par André Dumortier, lauréat belge du concours Ysaye de 1938. Il devait encore recevoir de hautes personnalités et l'une des dernières cérémonies qui s'y déroulent est, le 26 janvier 1946, la visite de la Reine Elisabeth qui daigne honorer de sa présence l'hommage rendu aux membres résistants et victimes de la guerre de la section bruxelloise de l'Association générale de la Presse belge. La réception a lieu dans la salle de bal. Le prince régent s'y fait représenter par son chef de cabinet, le baron Holvoet. Le cardinal Micara, nonce apostolique, l'ambassadeur de France, le gouverneur du Brabant et le bourgmestre de Bruxelles assistent à cette cérémonie au cours de laquelle M. Raoul Tack, président de la Presse bruxelloise, et le ministre adj. des affaires étrangères prennent la parole (I-IV).

I. Cf. p. 180.

IV. *Le Face à Main*, petite gazette, 2 février 1946.

Durant l'année 1946, cent vingt-cinq assemblées générales ou réunions de comités et quatorze réceptions extraordinaires avec buffet se tiennent encore dans la Maison de la Presse. Mais ce n'est plus qu'un sursis pour le vieil hôtel (I).

Adopté en 1945, le projet de consacrer à ces victimes de l'occupation différentes salles de l'immeuble n'est guère appliqué (10). Devant la perspective d'une prochaine démolition, l'Union Professionnelle quitte en effet la rue du Marquis. Son président M. Canivez, évoque le passé avec quelque regret en parlant notamment non sans émotion de ce qu'il nomme « notre grand salon arborescent et spéculaire » (1).

Le 31 mai 1947, la Maison de la Presse s'installe rue de la Tête d'Or dans un immeuble mis à la disposition de l'Union professionnelle par la ville de Bruxelles (1).

L'ensemble des immeubles du bloc formé par les rues du Marquis, de Loxum, de la Montagne et Sainte-Gudule sont alors livrés à la démolition. L'hôtel de Calenberg disparaît en juin 1947. A son emplacement est creusée une énorme tranchée dans laquelle est coulé du béton : elle est ensuite recouverte de terre et des jardins y sont aménagés en septembre 1952 sur la voûte du tunnel de la jonction Nord-Midi. Rien n'y rappelle aujourd'hui que s'élevait là une demeure dont l'histoire est si intimement liée à celle de la société bruxelloise des derniers siècles.

I. Cf. p. 180.

10. *Annuaire officiel de la Presse Belge*, 1933, pp. 7 à 12 (avec photographies du 4, rue du Marquis : entrée, hall et escalier d'honneur, rocailles du jardin d'hiver et deux vues de la salle de bal) et 1950, p. 87.

(10) Les diverses salles de la Maison de la Presse devaient recevoir les noms de Frans Mére, tué au combat, de René Lammiaux, mort au travail, de François Peeters, Désiré Horreut, Armand Poncoux et Camille Deberghe, tous quatre assassinés.



Passage de la chasse à Tubize en 1668 (Grand-Place)

LES GUELAILLES OU LA MARCHE MILITAIRE DE ST.-VERON A LEMBEEK

par Christian De Brabantier et Raoul Bonaventure



Les auteurs, membres de « La Tour d'Hobruiges » — Cercle de recherches historiques et folkloriques à Tubize — remercient vivement tous ceux qui les ont aidés à réunir la documentation inédite nécessaire à la rédaction de cet article, et particulièrement Messieurs Arthur Joseph Laus, Pierre Laus et René Dejonghe.

D'avance ils remercient ceux qui voudront bien, par des informations complémentaires, les aider à préciser certains détails.

Les coutumes et les traditions marquent leur empreinte dans toutes les régions, comme parmi tous les peuples. S'il en est une qui est restée vivace aux confins du Roman Pays de Brabant et que les habitants ne peuvent imaginer sans un certain regret du passé ni une promesse d'avenir meilleur, c'est bien les « Guèlailles ». Ce nom évoque à la fois la fin des privations de l'hiver et du Carême et l'espoir d'une saison nouvelle.

d'une vie plus belle. Sonnent les cloches, résonnent les sabots des chevaux... « ils » arrivent, « ils » sont là, les voilà... : chevaux fringants, uniformes rutilants, clairons et tambours tonitruants. La foule émerveillée accueille sans façon et avec joie les messagers du Renouveau.

Vous qui n'avez pas encore eu la chance de ressentir cette émotion profonde ni de vivre cette ambiance revigorante, vous ne pouvez comprendre qu'un lundi de Pâques sans « Guèlailles » à Lembeek, Clabecq, Tubize ou dans les environs, n'est pas un lundi de Pâques.

1.1. LEMBEEK.

Lembeek, petite bourgade rurale située le long de la grand-route de Bruxelles à Mons, entre Halle et Tubize, était déjà connue avant notre ère sous le nom de « Belgis ». Elle conserve dans son église gothique le tombeau de Saint Véron, patron de la Paroisse.

Pour toute la jeunesse des communes avoisinantes, Lembeek est le lieu de rendez-vous du lundi de Pâques où, après le tour de Saint Véron, les réjouissances populaires battent leur plein.

1.2. ORIGINE DE LA MARCHÉ MILITAIRE.

Le Compte Communal de Lembeek de 1616 rapporte : « Timbaliers, trompettes et poudre à tirer, pour la jeunesse : 22 florins ». En 1740, il y est fait mention d'une dépense de 19 florins « au capitaine des jeunes gens qui accompagnent la procession. Pour trompettes et timbales : 14 florins. Pour poudre à tirer : 5 florins ».

Le sceau actuel de la société folklorique « Cavalerie de Lembecq » porte l'inscription « fondée en 1830 ». Le cachet du groupe des Carabiniers fait également mention de l'année 1830. Toutefois il est certain, et les preuves ne manquent pas, qu'un groupement existait déjà au début du 15ème siècle.

Dans un acte énumérant les privilèges et ordonnances accordées au Serment des Coleuvriniers (1) de la Ville de Halle (Gilde de St Christophe) « en l'an de grâce mil quatre cens quatre vingt quatorze, le quinzeime

(1) Coleuvrinier : ancienne pièce d'artillerie plus longue que les canons ordinaires.

jour du mois de mars ». on peut lire en effet les passages suivants relatifs à la procession de Lembeek :

« s'il y n'avoit aucuns en deffaulte de aller à la pourcession à Lembecque, le lundy es fiestas de Pasques come on a acoustumé du temps passé, il seroit en l'amende de payer plain escot ainsi qu'il seroit despendut (2) au dit Lembecque... »

« s'il advenoit qu'il cuist deffault ou roy de aller à Lembecque en la pourcession et aller à l'offrande ausi le jour du Sacrement, à la pourcession de Hal et aux haulx jours solempnels acoustumés, il escheroit en l'amende de quatre solz tourn... »

« les dits confrères doivent et seront tenus de venir avoeq lesdits compagnons coluevriniers dudit serment en leur compagnie deux fois l'an si comme... le lundy et fiestas de Pentecoustes et à la pourcession de Lembecque et s'il y avoit aucuns deffaillans il seroient sour plain escot comme il seroient à faire la despense... ».

Le serment des Archers de l'Arc à main, mieux connu sous le nom de Gilde de St Sébastien, fait également mention de l'obligation pour ses membres de participer à la procession de Lembeek, comme il ressort des extraits suivants de l'ordonnance de 1549 :

« S'il advenoist que aucuns desdits compagnons archiers fussent deffaillants d'eux trouver lendemain de Pâques à Lembecque avecq la compagnie du Roy et autres archiers (3)... »

« S'il y avoit aucuns desdicts compagnons qui fuissent deffaillans d'accompagner le Roy des dicts archiers en allant à la procession de Lembecque le lendemain de Pâques, ayant la parure découverte, fourferra à chacune fois douze sols... ».

Cette ordonnance renouvelle en fait l'acte d'institution de la Gilde en date du 7 avril 1412, lequel consacre les franchises et privilèges accordés par Guillaume de Bavière :

(2) dépensé.

(3) Selon le Baron de Belusberg-Düringsfeld et suivant Frans Sablon, la Gilde des Archers de Tubize participait également à la procession de Lembeek. L'origine de cette Gilde reste inconnue, les documents de sa fondation ayant disparu.

« selon qu'il appert par lettres, suffisamment scellées en chire vermeille du dict Seigneur comte, en date du septième jour du mois d'avril, en l'an de grâce nostre Seigneur mil quatre cent et douze ».

D'après I. Possoz (3) « les membres de chacun des trois serments devaient, à peine d'amendes diverses, assister en uniforme à la procession de Lembeek, le lundi de Pâques... » Il s'agit des serments des archers, des arbalétriers et des arquebusiers.

La création de la marche militaire coïncide sans doute avec celle de la procession même, qui fut instituée en témoignage de reconnaissance de la population vis-à-vis de St Véron (4) et qui sort le lundi de Pâques, jour anniversaire de la mort du Saint. Selon R. de Lembeek, les reliques de St Véron furent d'abord accompagnées par les notables de Lembeek : le grand bailli, le bailli, le châtelain, le maire et les sept échevins, le scribe, le receveur, le sacristain et le maître d'armes ainsi que les marguilliers et les officiers judiciaires de la garnison. Mais, selon Maurice Gauchez (5), la procession militarisée de Lembeek trouve son origine dans la fameuse « guerre de Lembeek » qui opposa les Comtes de Hainaut et les Ducs de Brabant de novembre 1182 au 20 août 1194 (date de la signature à Rodenem de la « Paix de Lembeek »).

Suivant d'autres sources (6), la Marche Militaire de Lembeek pourrait même trouver son origine au début du XIe siècle lors de la translation en l'an 1012 (le 15 des calendes de février) par le Comte Renier de Hainaut, des Reliques de l'église de Lembeek au monastère de Sainte Waudru, sur le mont de Castri-Locus à Mons. Une escorte militaire aurait été prévue pour protéger les Reliques au cours du transfert.

Mais ces hommes d'armes accompagnaient-ils la procession pour la protéger contre des bandes de pillards ou pour en rehausser le prestige ou simplement à titre d'hommage ? Probablement pour toutes ces raisons à la fois, mais il est certain qu'actuellement la Marche Militaire donne l'occasion aux groupements folkloriques de faire étalage de leurs uniformes, armes, instruments de musique et montures.

(3) Les trois serments de Hal — Mémoires du Cercle d'histoire de d'Archéologie de Hal, n° 6 1903-1904 p. 457.

(4) D'après le Bulletin des Écoles Chrétiennes (1927-1929) « tout le pays de Lembeek et des environs fut préservé du fléau de la peste, grâce à l'intervention du Saint fortement invoqué, au XIIIe ou au XIVe siècle.

(5) Collection nationale — 9e série — n° 97 L'Entre-Sambre-et-Meuse.

(6) Légende Pieuse de Lembeek, Annales du Cercle Archéologique de Mons, 1902.

1.3. LEGENDE OU HISTOIRE DE SAINT VERON ?

L'origine de St Véron ne peut être déterminée avec précision faute d'éléments probants indiscutables.

Selon l'épithaphe qui est gravée dans la frise du tombeau de St Véron (7), celui-ci serait le fils de Louis le Germanique, neveu de Charles le Chauve, roi de France. « Hic est locus sepulturae S. Veroni, Ludovici regis Allemanniae filii, Caroli Calvi Francorum regis Nepotis, hujus ecclesiae Patroni, qui hac in civitate clarus miraculis obit ».

Cette origine princière est confirmée par un auteur anonyme de la vie de Sainte Véronne qui écrit dans un document en possession des Bollandistes : « Louis, roi d'Allemagne eut deux enfants jumeaux, un fils et une fille, auxquels on donna les noms de Véron et Véronne. » Olbert, abbé de Gembloux, dans un ouvrage écrit au XIe siècle (vers l'an 1020) à la demande de Regnier IV, Comte de Hainaut, fait le récit de la découverte en 1004 du corps de St Véron dans l'église de Lembeek. Cet auteur qui eut l'occasion d'interroger les habitants de la région à une époque assez rapprochée de l'existence présumée de St Véron, ne donne aucune précision quant à la naissance, la mort, ni même la vie de ce saint personnage ou de sa famille. Jan van Bellingen, dans l'article d'avril 1960 paru dans la revue « Brabant », attribue ce silence aux directives même que l'abbé Olbert aurait reçues de Regnier V, Comte de Mons, en vue de respecter le pouvoir impérial.

D'autre part, selon les Bollandistes, St Véron serait un habitant des environs de Lembeek qui fut inhumé dans l'église de cette paroisse. Il existe certes des contradictions chronologiques (8) dans l'assertion selon laquelle St Véron serait un petit-fils de Charlemagne ; on comprend par ailleurs que les chroniqueurs modernes aient voulu donner une origine princière à ce saint homme afin d'en augmenter les mérites. Il n'en reste pas moins que St Véron a existé, qu'il a vécu à Lembeek comme domestique de ferme, qu'il y a mené une vie édifiante et que de nombreuses

(7) Félix Hachez signale dans les « Annales du Cercle Archéologique de Mons » de 1902, que l'exécution du sarcophage de St Véron remonte au XVIIe siècle (1628).

(8) Voir à ce sujet : Geschiedenis des Oude Vrijheid van Lembeek d'Everaert et Bouchery (1892), La Légende Pieuse de Lembeek de Félix Hachez (Annales du Cercle Archéologique de Mons, 1902.) et Le Folklore Belge d'Albert Marinus (volume I).



En haut : passage des carabiniers à Tubize en 1967 (rue de Nivelles) ; en bas : passage des fantassins du Congo en 1968 (rue de Bruxelles).

guérisons miraculeuses lui ont été attribuées comme en témoignent les divers ouvrages qui ont traité de la vie de ce Saint.

1.4. DENOMINATIONS

La marche militaire de St Véron est connue sous différentes dénominations, mais la seule qui est utilisée actuellement dans le langage populaire des communes wallonnes environnantes est « les Guélaïlles ».

Henri Desneux (9) cite cette manifestation folklorique sous le nom les « Geleiden » qu'il traduit par les « amenés » sans donner aucune explication complémentaire quant à la justification de cette désignation.

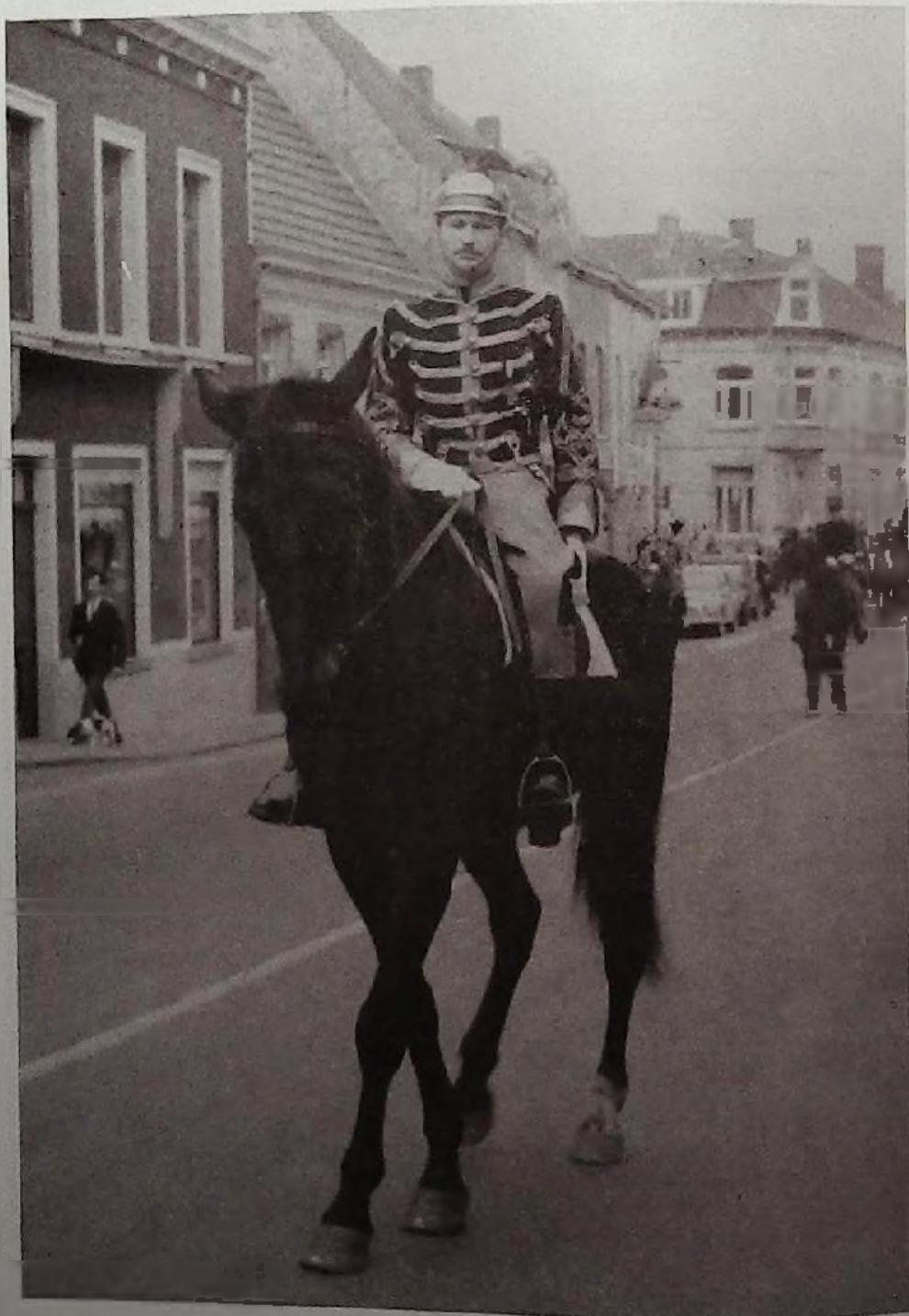
Dans le n° 71 de mars 1956 du Journal d'Entreprise de Fabelta-Tubize (10), « La Filière », il est fait état du « Tour St-Véron » ou « la Gellaïl ». Cette dernière expression y est expliquée comme suit : « La troupe se trouvant un jour sur la Grand'Place de Clabecq et devant exécuter un mouvement d'ensemble, le commandant lança cet ordre « Allen Gelijk afstappen ». Les Wallons, témoins de la scène et n'entendant rien à cette langue, ne retinrent que l'expression « gelijk » devenue pour eux « Gellaïl ». Tout le monde s'en accomoda et un savoureux mot de folklore était né. »

Selon le témoignage du Commandant actuel de la « Cavalerie de Lembeq ». Mr Arthur-Joseph Laus, il est exact qu'avant de mettre pied à terre à la halte de la grand-place de Clabecq, le Commandant de la troupe lance l'ordre : « Allemaal gelijk » en insistant, comme dans tous les ordres militaires, sur le dernier mot et, particulièrement, sur la dernière syllabe qui, en dialecte lembeekois, se prononce « ail ».

L'origine de l'appellation wallonne « Guélaïlles » pourrait donc se justifier de deux façons : la dernière issue de la transmission phonétique d'un ordre qui subjuge les spectateurs par le mouvement d'ensemble qui en résulte, ou encore la première, tout aussi valable, si, contrairement à la traduction erronée du mot « geleiden » qu'en donne Henri Desneux, on admet celle beaucoup plus plausible, d'escorte armée. En néerlandais, « geleide » désigne suivant le « Groot Woordenboek der Nederlandse Taal » de Van Dale (8e édition - 1961 - page 625), les personnes qui escortent

(9) Le Brabant Wallon d'Henri Desneux — p. 222, 1980.

(10) Actuellement Division Fabelta du Groupe A.R.U.



Officier de l'état-major à Tubize en 1908 (rue de Bruxelles)

quelqu'un, qui le protègent durant son voyage (personen die iemand geleid doen, die hem op zijn tocht beschermen). Toutefois, d'après des membres de la « Cavalerie de Lembecq » questionnés à ce sujet, ce mot n'est pas utilisé dans le langage populaire courant à Lembeek. Il nous apparaît donc difficile, sinon impossible, que des spectateurs wallons aient pu entendre appeler les soldats de Pâques « geleiden » par des Flamands de la région.

Les autres dénominations relevées dans la documentation consultée sont dans l'ordre chronologique :

- 1494 Le Pourcession de Lembecque
- 1549 La Procession de Lembecque
- 1902 La Procession paroissiale de Lembecq (Félix Hachez)
— Le Tour de Saint Véron à Lembecq (Albert Marinus)
- 1933 De Paaschsoldaten van Lembeek (Albert Vanderleenen)
- 1937 De Paaschmaandagsoldatenprocessie van Lembeek (Frans Sablon)
- 1938 De St-Veronusommegang van Lembeek (Albert Vanderleenen)
- 1939 De tocht van den Heiligen Veronus te Lembeke (A.B.C.)
- 1949 La procession militarisee de Lembeek (Maurice Gauchez)
- 1956 Le Tour Saint Véron de Lembecq (La Filière)
- 1961 De Soldatenprocessie te Lembeek (A. Demol)
- 1963 La « Soldatenprocessie » à Lembecq et
La marche de Saint Véron à Lembeek (Pierre Schroeder et Bernard Henry)
- 1966 Dagmars van Sint-Veroon (R. de Lembeek)
— Lembeekse soldatenprocessie (dépliant Imprimerie Adant - Lembeek)
— De St Veronusmars (Herman Vandormael)
- 1967 De Soldatenstoet van Pasen (genicente van Lembeek - lettre du 13.3.67 adressée à « het Bestuur der Cavalerie van Pasen »).

Pour être complet, il faut encore mentionner l'appellation de « Zatte Processie » rapportée par Pierre Schroeder et Bernard Henry (11), « surnom peu flatteur » mais qui se justifiait sans doute auparavant par la distribution de boissons alcoolisées (les petites gouttes bien connues de nos grands-pères) le long du parcours, quand les fermiers se faisaient un honneur de présenter un « petit verre » aux fantassins et cavaliers de Pâ-

(11) Le Folklore Brabantin n° 157 (mars 1969)

ques. Si des rafraichissements et remontants sont toujours consommés lors des haltes, il faut néanmoins constater qu'actuellement le défile se déroule normalement, comme toutes les manifestations folkloriques peuvent le faire, dans la liesse populaire au lendemain des rigueurs de l'hiver.

2. TOUR DU LUNDI DE PAQUES.

Le lundi de Pâques est consacré à la procession religieuse de St Véron qu'escortent les « Guêlilles », tandis que le mardi est la journée du Soldat. Dans toute la documentation consultée, les quelques mentions qui sont faites de l'itinéraire du tour St Véron sont peu détaillées et laissent beaucoup de points obscurs malgré les cartes dressées en vue de concrétiser le trajet. Les enquêtes menées sur place auprès des membres des groupements folkloriques et des habitants de la région ont fait apparaître qu'il existe en fait des itinéraires différents suivant les groupes qui constituent la procession. Au risque de rendre ardue la lecture de certains passages de ce chapitre, il s'est avéré utile de décrire d'une façon aussi précise que possible, les trajets suivis au cours de la journée du lundi. Une carte a été dressée afin de pouvoir s'y référer en cas de besoin ; toutefois, des énumérations de rues, chemins et sentiers n'ont pu être évitées pour assurer l'exactitude des itinéraires décrits. Au cours de ces dernières années, en effet, des modifications ont dû être apportées aux différents trajets, par suite de l'évolution des moyens de communication et de locomotion. D'une part, des sentiers champêtres utilisés quotidiennement par les habitants de certains hameaux ont été complètement abandonnés et ont été envahis par la végétation, si bien qu'ils sont devenus impraticables actuellement ; à certains endroits, ils ont même été réincorporés dans les champs ou prairies qu'ils traversaient, et il reste à peine quelques traces de leur existence passée. D'autre part, le développement des moyens de communication moderne, telle l'électrification du chemin de fer, et la suppression des passages à niveau qui en résulte, entraîne des changements d'itinéraire non négligeables. De même l'augmentation du trafic routier oblige les autorités à limiter le temps d'utilisation des grands axes routiers pour des manifestations folkloriques ou autres. Enfin, les intérêts commerciaux de certains quartiers interviennent également lorsque des modifications doivent être apportées aux trajets.

Il faut craindre dès lors qu'à la suite de l'accélération incessante de cette évolution, certaines parties des itinéraires originaux soient complètement oubliés. Les trajets décrits ci-après sont basés sur les données qui



Passage de la cavalerie à Toulon en 1968 (rue de Bruxelles)

ont pu être recueillies actuellement au cours des enquêtes sur place ; les éléments relatifs aux itinéraires suivis antérieurement résultent des souvenirs d'anciens participants des « Guêlailles » et d'habitants des quartiers et villages traversés par la procession.

2.1. REVEIL.

Tout commence par une sonnerie de trompettes qui retentit dès trois heures du matin. Sur le pont de la rivière, situé dans la rue de la Caserne (Kazernestraat), la figure tournée vers la Malheide, hameau situé au sud-est de Lembeek, les trompettes de la Cavalerie sonnent le réveil. Il y a six. Les fantassins du Congo répondent par une sonnerie et par des coups de canon au carbure. A partir de ce moment se succèdent, dans un ordre précis, des sonneries de trompettes dans les diverses directions et ce, jusqu'à 6.30 h. Une sonnerie spéciale, appelée « Reveil français », est jouée devant la maison des Commandants de l'Etat-Major, de la Cavalerie et du Chef de Musique de la Cavalerie. Au total, 120 à 140 sonneries retentissent ainsi dans le silence de la nuit qui s'achève, entrecoupées de coups de fusil (une centaine environ). Ceux-ci ont remplacé les coups de canon tirés auparavant dans des tubes en fonte bourrés de poudre et de papier. Ces tubes, simplement enfoncés dans la terre pour amortir le recul, comportait à l'arrière une cuiller communiquant directement avec la poudre. L'allumage s'effectuait au moyen d'une barre de fer chauffée au rouge dans des feux à l'air libre. Ces tirs au canon avaient lieu dans une prairie située à mi-côte, au carrefour du Prinsenbos et de la Chaussée de Mons.

Depuis plusieurs années, les tirs au canon ont dû être remplacés par des tirs à blanc au moyen de fusils de chasse, par suite de la construction d'habitations à cet emplacement.

C'est entre 5 h. et 5.30 h. que les sonneurs se présentent à la ferme du Feregat (ou de la Pergate) où St Véron aurait servi comme valet. Quand ils ont sonné le réveil dans la cour, ils sont invités à l'intérieur, où les trompettes se font de nouveau entendre, avant que le repas ne commence. Chaque année, en effet, les fermiers préparent le déjeuner des six cavaliers.

A Hondzocht, le réveil est sonné par quatre à cinq Carabiniers qui parcourent la Chaussée de Halle à Enghien à partir de la limite de Lembeek et de Halle jusqu'à la rue de Bellingen (Bellingenstraat) qu'ils empruntent et suivent jusqu'à la gare de Brages (Beert). Une quinzaine de sonneries



Statue de la chapelle du Berendries

de clairon retentissent dans le quartier de Hondzocht ou déjà commencent les préparatifs de cette fameuse journée. Pendant plusieurs années, la cérémonie du réveil à Hondzocht a été abandonnée, mais elle a été reprise depuis trois ans.

C'est également au son du clairon que s'éveillent les habitants du Congo et de la Malheide. Quelques fantassins de l'Infanterie de ligne descendent la Chaussée de Braine-le-Château (Steenweg op Kasteelbrakel) et remontent l'avenue du Docteur Spitaels (Dokter Spitaelslaan) avec un camion sur lequel ils ont installé un canon au carbure (12) dont les détonations alternent avec les sonneries de clairon.

2.2. RASSEMBLEMENT

Tandis que les Carabiniers et Fantassins se préparent, certains Cavaliers se rendent dans les fermes pour aller y chercher leur monture, et procéder à son harnachement. D'autres vont au rendez-vous convenu avec les dirigeants du manège qui leur loue des chevaux, amenés à Lembeek en camion. Auparavant, tous les chevaux provenaient des fermes de la région, mais celles-ci en sont de plus en plus dépourvues par suite de la mécanisation continue des travaux agricoles. Pour perpétuer la tradition de la Marche Militaire, les dirigeants des groupements folkloriques de Lembeek se trouvent dès lors dans l'obligation de s'adresser à des manèges, malgré la charge financière importante que cela représente.

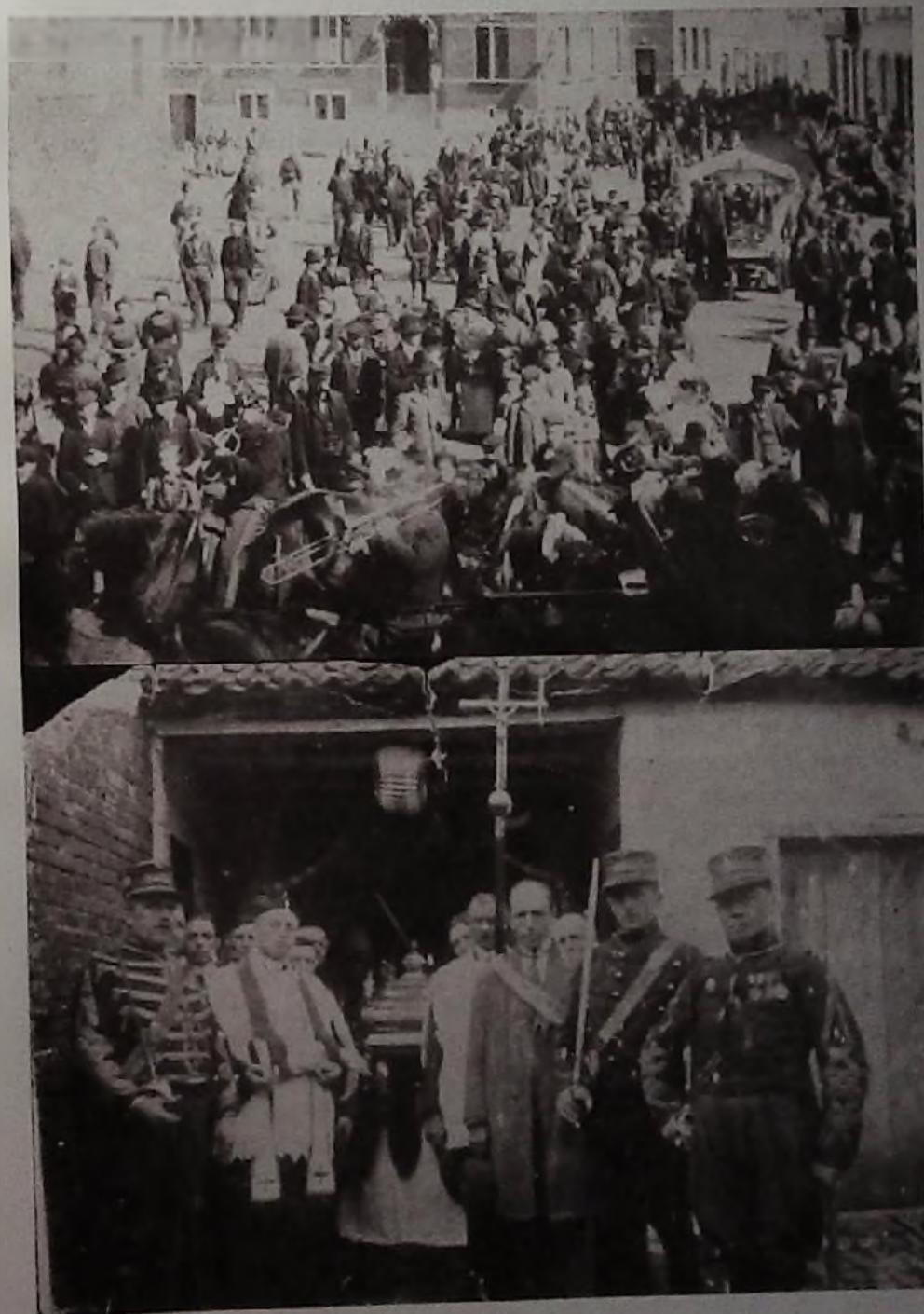
Les quatre groupements qui accompagnent la chasse se rassemblent vers 7.30 h. au carrefour de la rue Arthur Poes (A. Poesstraat) et de la Bruyère (Heidestraat) (voir repère A sur la carte des itinéraires).

Ce sont d'abord les Carabiniers (aussi appelés les Jefkes) qui, formant le premier groupe, portent l'uniforme de 1885 : pantalon gris avec galon vert pour les officiers et jaune pour les soldats, veste verte garnie d'une fourragère jaune et d'épaulettes à franges dorées pour les officiers, chapeau noir avec bord relevé et plume vert foncé du côté gauche. Ce groupe comprend deux cyclistes éclaireurs portant des guêtres. Le local des Carabiniers est le Café de l'Yser (Vve Brichau), place Claes (Claesplaats), n° 6, Lembeek-Centre. En 1969, ils ont participé au cortège au nombre de 43.

Les fantassins du Congo (13), hameau de Lembeek, constituent le deuxième groupe.

(12) Utilisé normalement pour éloigner les oiseaux des vergers.

(13) Ancienne dénomination d'un café situé chaussée de Braine-le-Château et qui a donné son nom au quartier construit le long de cette chaussée au sud-est de l'église de Lembeek.



En haut : passage de la procession à Tubize en 1904 (Graini-Place) ; en bas : la chasse déposée sur une table au Moulin d'Hondzocht (vers 1927).

Ils portent l'uniforme de l'infanterie de ligne des années 1900 : pantalon blanc, veste bleue avec épaulettes rouges, sans franges, sauf pour les officiers, calots à bord rouge ou bonnets de police bleus à floche rouge. Ce groupement, dont la fondation plus récente, remonte à 1935, a son local chez M. Albert Schietecatte, Chaussée de Braine-le-Château, 460 à Lembeek... En 1969, ils furent 88 à escorter la procession.

L'Etat-Major forme le troisième groupe composé de lanciers, hussards, canoniers, dragons et autres, tous montés. Les uniformes sont des plus variés et apportent au cortège une note à la fois fastueuse et colorée. Avant la première guerre mondiale, ce groupe n'accompagnait la procession que tous les sept ans ; depuis lors, sa participation est annuelle. Ce dernier lundi de Pâques, l'Etat-Major comptait 15 unités.

La Cavalerie ferme la marche avec ses Guides portant l'uniforme de 1896 : pantalon rouge avec galon vert pour les officiers et jaune pour les soldats, bottes noires, dolman avec brandebourg jaune pour les soldats et noir ou doré pour les officiers, col et bord des manches amarante, kolback ou chapeau à plume pour les soldats, képi pour les officiers. Le sabre complète la tenue des Cavaliers. En 1969, ce groupe était le plus important avec 91 participants. Etat-Major et Cavalerie ont leur local à « l'Empereur Palace » Place Claes, 1, Lembeek (Centre). Sauf l'Etat-Major, tous les groupements disposent de musiciens qui les accompagnent durant la procession.

Les uniformes des différents groupements ont bien entendu évolué avec le temps ; toutefois les uniformes d'avant la première guerre mondiale ont été maintenus afin de conserver au cortège une note hautement colorée.

Les porteurs de la châsse de St Véron sont vêtus en habits de paysan du IX^e siècle.

A partir du carrefour de la rue de la Bruyère, les groupes se dirigent vers la nouvelle Maison Communale sise rue A. Poes n° 44, depuis mai 1962, où ils doivent arriver à 8 h. précises. Les musiciens de la Cavalerie se rendent à pied à la Maison Communale afin de pouvoir jouer sans difficulté. La plupart d'entre eux monteront en effet des chevaux qu'ils ne connaissent pas et qui pourraient provoquer des désordres dans le cortège lors des premières mesures de musique.

2.3. RECEPTION A LA MAISON COMMUNALE

A huit heures précises, le Bourgmestre, entouré des Conseillers Communaux, reçoit les différents groupes et procède à la remise des drapeaux, qui sont entreposés toute l'année à la Maison Communale. Vient ensuite la cérémonie de remise des décorations aux membres qui comptent 10, 25, 40 et 50 années de participation à la procession. A titre exceptionnel, une décoration spéciale a été remise en 1968 à trois membres particulièrement méritants, en raison de leur attachement et de leur dévouement aux groupements folkloriques. Pareille distinction n'avait plus été remise depuis 1935.

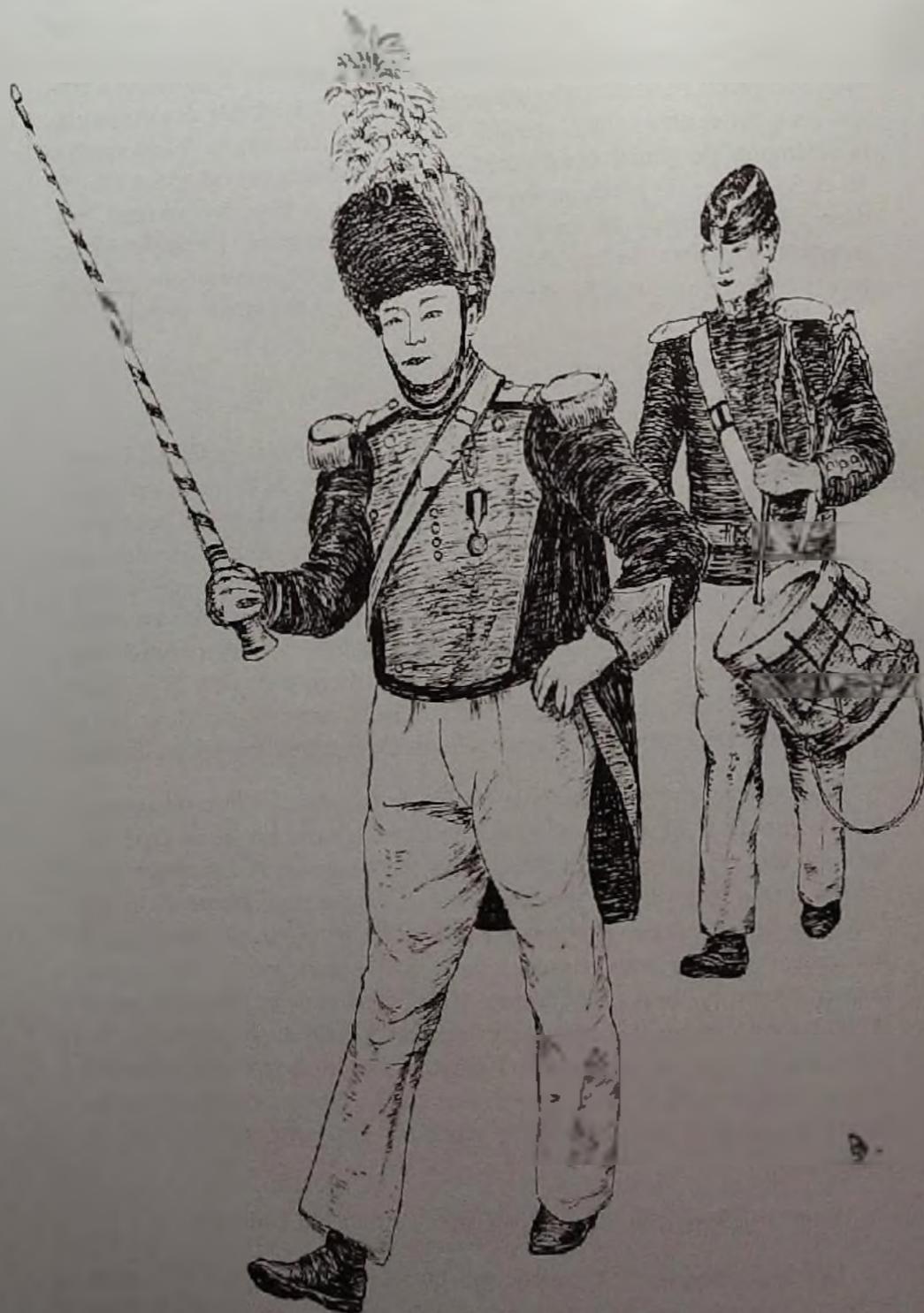
2.4. DEPART DE L'EGLISE.

Partant de la Maison Communale, le cortège rejoint la Grand-Route, par la rue Arthur Poes, bifurque à gauche et remonte la chaussée de Mons. Jadis, l'itinéraire était quelque peu différent car la Maison Communale était située rue de la Gare (Statiestraat) : le cortège se formait alors au carrefour principal, croisement de la rue A. Poes et de la rue de la Gare avec la Grand-Route ; il s'engageait dans la rue de la Gare, puis traversait le passage à niveau de la ligne de chemin de fer n° 96 Bruxelles-Mons, supprimé depuis 1961, lors des travaux d'électrification de cette ligne, pour se rendre à l'église. Les chevaux étaient alignés chaussée de Mons sur le trottoir longeant l'usine de la firme Soliditit Belge, actuellement désaffectée.

Le cortège emprunte alors la rue de la Résistance (Weerstandstraat) puis la rue de la Distillerie (Stokerijstraat) et enfin la rue de la Gare jusqu'à l'église, en traversant la Place Claes (ou Voormarkt). La châsse, portée par quatre « paysans », est déjà sortie de l'église pour accomplir ce que l'on appelle « la petite procession » à laquelle ne participe pas l'escorte militaire. Pour « la grande procession », quatre porteurs de réserve sont prévus. Quant au bras de St Véron, il est porté par deux vicaires qui le présenteront à baiser aux personnes disposées le long du parcours ; le premier fera le trajet de Lembeek à Tubize, le second se rend directement à Tubize où il prendra le relais du premier. Deux collecteurs munis de troncs feront la quête le long de tout le parcours. Un porte-croix précède la procession.

Vers 9 heures commence le « Tour du Lundi de Pâques ».

Les musiciens de la Cavalerie qui ont accompagné jusqu'ici à pied, prennent leur monture à proximité de l'église ou les dirigeants du manège les ont amenées.



1 Infanterie de ligne

2.5. DE LEMBEEK A CLABECO.

2.5.1. TRAJET DE LA CHASSE.

Les porteurs de la Châsse empruntent le trajet qu'aurait suivi St Véron lors de son pèlerinage quotidien.

Après que les reliques aient été bénies par Mr le Curé de Lembeek sur la place Stevens Dewael (Achtermarkt), ils descendent la rue de la Caserne (Kazemestraat) et s'engagent dans le sentier n° 41 entre l'usine des Papiers de Belgique (ancienne Brasserie Claes) et la Senne. Ils traversent les passerelles enjambant le nouveau bras de la Senne et le Canal de Bruxelles à Charleroi. Ils descendent alors, à droite, le sentier conduisant au chemin de halage qu'ils suivent dans la direction de Halle jusqu'au premier sentier remontant vers le Berendries, hameau de Lembeek, situé à l'Est du village. Avant d'atteindre la rue du Berendries (Berendriesstraat), ils s'arrêtent à la première chapelle dite « Kapel van den Berendries » ou « Kapel van Mul » où la châsse est déposée sur une table pendant les prières. Les habitants de la maison voisine offrent un verre au porteurs qui poursuivent ensuite par la rue du Berendries jusqu'à l'embranchement avec un chemin campagnard empierré où un nouvel arrêt est prévu à hauteur de l'ancien « Café Mattant » (repère B). Antérieurement une chapelle aurait existé à cet endroit peu avant l'ancien café. Par le sentier n° 45, les porteurs arrivent à la deuxième chapelle dite « van Pine Mol », également connue sous le nom de la ferme voisine « Resteleurs ». Après les prières, les porteurs suivent sur quelque 75 mètres le sentier vers Rodenem, hameau de Halle, situé au Sud de cette ville, puis bifurquent à droite dans le sentier conduisant à la rue Veugeleers (Veugeleersstraat) qu'ils empruntent vers le Maasdal, hameau de Lembeek. En suivant cette route, ils arrivent à la troisième chapelle située en face du sentier qui, à travers prés et champs, rejoint la deuxième chapelle. Ce sentier était emprunté auparavant par les porteurs des reliques, mais il est devenu impraticable, les habitants ne l'ayant plus utilisé ces dernières années. Depuis trente-deux ans Mesdames Jeanne et Rosa Tordeurs, habitant 240 et 242, rue Veugeleers, relayent deux des porteurs depuis la deuxième chapelle jusqu'à la cinquième. Madame Joséphine Denutte a également porté la châsse sur le même parcours pendant vingt-neuf ans. Son grand âge l'a obligée à céder sa place à une autre personne du quartier. C'est ici le seul et dernier endroit où la procession est accueillie par des détonations produites par un pot à carbure.

La châsse est déposée sur une table et, après les prières, la procession, continuant son chemin, passe devant la quatrième chapelle du par-



11 Officier de la cavalerie

cours, encastrée dans le pignon d'une habitation. Arrivés à la rue de Maasdaal, (Maasdalstraat), les porteurs prennent à droite jusqu'au café « In de Groene Jaeger » où est érigée une chapelle mobile dite « van Marie Koriel », à l'angle de la rue de Maasdaal et du sentier que suivait auparavant la procession lorsqu'il était encore praticable. Après les prières et les rafraîchissements offerts par les tenanciers du café, la procession emprunte le sentier n° 31 et s'arrête en face de la cinquième chapelle située à une vingtaine de mètres au milieu des jardins. Auparavant, la procession passait devant la chapelle en traversant les champs. Après les prières, les porteurs rejoignent l'avenue du Docteur Spitaels à proximité de la sixième chapelle dite « van de Malla » (en dialecte local pour Malheide) ou « van de Puffestraat ». La Châsse y est déposée sur une table où des gouttes attendent les porteurs qui profitent de ces quelques moments de répit pour se reposer.

A partir de cet endroit, la procession suit le même trajet que les Cavaliers jusqu'à Clabecq.

2.5.2. TRAJETS DES GROUPES FOLKLORIQUES.

Entretiens, l'escorte militaire a également fait du chemin : tous les groupes se sont dirigés de l'église vers le pont de l'écluse n° 33 (repère C) par la rue des Héros (Heldenstraat), dans l'ordre suivant :

- L'Avant-Garde,
- Les Carabiniers,
- Les Fantassins,
- L'Etat-Major,
- La Cavalerie.

A partir de l'écluse, les itinéraires diffèrent :

Les Carabiniers ont rejoint par la route la plus directe, le cimetière de Clabecq. Ils ont en effet suivi la chaussée de Clabecq jusqu'à la ferme Lisart, où ils se sont engagés dans un chemin rural, qui, à travers champs et prés, les a conduits directement à proximité du cimetière. A cet endroit, ils se mettront « en bataille », c'est-à-dire, s'aligneront pour permettre le passage de l'Avant-Garde et l'accueillir par une sonnerie de trompette. Après, ils se regrouperont pour prendre place en tête du cortège.



III Officier de l'avant-garde

Les Fantassins du Congo ont remonté l'avenue du Bois (Boslaan) et la chaussée de Braine-le-Château jusqu'à la chapelle du Congo située à l'embranchement de cette chaussée et de l'avenue du Dr Spitaels où ils retrouveront la Châsse, la Cavalerie et l'Etat-Major.

Les Cavaliers de l'Etat-Major et de la Cavalerie, précédés de l'Avant-Garde ont emprunté, à partir de l'écluse, l'avenue du Dr Spitaels jusqu'au croisement avec la chaussée de Braine-le-Château, passant par la chapelle de la Malheide.

Une table y est prévue pour recevoir la Châsse et des « gouttes » sont distribuées aux porteurs et à quelques militaires. Actuellement, c'est Mr Oscar Ghyssels, 534, chaussée de Braine-le-Château, qui est chargé de la réception des porteurs de la Châsse et des groupes tandis que Mr Jean Baptiste Borremans (n° 437, chaussée de Braine-le-Château) s'occupe de l'entretien de la chapelle attenant à son terrain.

A la chapelle du Congo, les groupes s'attendent. Après la prière, la procession poursuit la chaussée de Braine-le-Château. Les reliques sont alors escortées de quatre cavaliers qui constituent leur garde d'honneur, jusqu'à leur rentrée dans l'église de Lembeek. Le cortège prend à droite, à la limite de Lembeek, la rue St Véron (St Veronstraat, dite aussi Walenstraat parce que c'est dans ce chemin que les pèlerins rencontrent les premiers Wallons du parcours). Ils atteignent ainsi la ferme Binchefort, traversent la cour, les porteurs de la Châsse empruntant le trottoir longeant le corps d'habitation, les Cavaliers et Fantassins passant le long des dépendances, sur la partie carrossable du chemin. Au cours de la halte qui a lieu dans la cour de cette ferme, les porteurs des reliques sont invités à l'intérieur pour boire une tasse de café en mangeant les tartines qu'ils ont emportées. Les soldats reçoivent une goutte offerte par les fermiers.

Après les prières d'usage à la chapelle Perveys, située à la sortie de la cour de la ferme, la procession rejoint Clabecq par les Meurices, la sablière (mieux connue sous l'appellation « trou au sable »), la rue au Bois et la rue St Jean. A la chapelle des Meurices, un arrêt est prévu pour y prier.

Au cimetière de Clabecq, les Carabiniers ont accueilli le cortège par des sonneries de clairons (14).

(14) Il s'agit du « Garde à vous » qu'ils jouent trois fois.



IV Officier de l'état-major

L'Avant-Garde marche en tête à environ 100 mètres du gros de la troupe : elle est composée actuellement de quatre cavaliers : un Capitaine, un Lieutenant et deux ordonnances ; autrefois, elle a compté jusqu'à six hommes. L'Avant-Garde est détachée de la Cavalerie dont elle dépend directement : c'est donc auprès du Commandant de ce groupe qu'elle prend ses ordres au départ et lors des haltes. Sa mission consiste maintenant à prévenir les membres du clergé des paroisses visitées de l'arrivée de la chasse, ce qui l'oblige à certains moments à précéder la procession d'une dizaine de minutes pour permettre aux autorités religieuses de prendre les dispositions voulues en vue de l'accueil des Saintes Reliques. Il est probable, sinon certain, que l'Avant-Garde devait également s'assurer auparavant que la route était sûre, et le cas échéant, éloigner les rôdeurs ou avertir le gros de la troupe. Après que les musiciens de la Cavalerie aient joué deux à trois fois « Marche à cheval », les groupes quittent le cimetière de Clabecq en reprenant leur place primitive dans le cortège, dans l'ordre suivant : Carabiniers, Infanterie de Ligne (Congo), Etat-Major et Cavalerie.

Entretemps, l'Avant-Garde est arrivée à Clabecq où les quatre cavaliers font trois fois le tour de l'église avant de mettre pied à terre. Serait-ce St Véron qui, au cours de ses pèlerinages, avait l'habitude d'agir de la sorte, serait-ce simplement par analogie avec la plupart des pèlerinages, ou encore une mesure de sécurité supplémentaire qu'accomplissait jadis l'Avant-Garde ?

Pour annoncer leur arrivée, les groupes font jouer par leurs musiciens une marche précédée d'une sonnerie spéciale (15).

Le Clergé de Clabecq va au devant de la procession jusqu'au cimetière. Pendant l'office religieux, les soldats de Pâques prennent une collation dans les cafés situés autour de la Grand-Place. Les porteurs de la Châsse se restaurent également au cours de la halte de Clabecq.

2.6. DE CLABECO A TUBIZE.

Ce sont les sons de cloches de l'église de Clabecq qui donnent le signal du départ à toute la troupe. Celle-ci, disposée dans le même ordre qu'à son entrée dans le village, se dirige, au son de la musique vers la gare

(15) Les musiciens de la Cavalerie jouent la marche « Mazeppa » d'Em. De-neufbourg.



V Carabinier

de Clabecq par le pont du canal, traverse le passage à niveau et remonte la rue de la Déportation vers le centre de Tubize. Devant le « vieux » cimetière de Tubize, les musiciens de la Cavalerie s'arrêtent et jouent de nouveau deux à trois fois « Marche à cheval ».

Avant les travaux d'électrification de la ligne de chemin de fer n° 96 (Bruxelles-Mons), la procession débouchait directement sur la Grand-Place de Tubize, après avoir traversé le passage à niveau de la rue de la Déportation. Actuellement ce passage n'existe plus et la troupe arrive au carrefour de la rue de Bruxelles et du boulevard Georges Deryck (père D) par la rue de Nivelles, tronçon de route aménagé sous le chemin de fer depuis l'électrification. Tandis que la troupe remonte la rue de Bruxelles vers l'église, les porteurs de la châsse et leur suite empruntent le passage souterrain pour piétons de la rue de la Déportation, lequel donne accès directement à la Grand-Place. L'Avant-Garde est, bien entendu, arrivée une dizaine de minutes avant le gros de la troupe pour prévenir le clergé tubizien et, comme à Clabecq, effectue trois tours de l'église avant de descendre de cheval. Comme à l'entrée de Clabecq, les musiciens de chaque groupe annoncent l'arrivée de la troupe par une sonnerie spéciale, suivie d'une marche (16). Pendant la messe, les chevaux sont gardés sur la Grand-Place dont le parking est réservé dès le matin : une corde maintenue par des piquets métalliques, implantés spécialement à cet effet, délimite l'aire de parcage des chevaux. Nombreux sont les spectateurs, enfants, adolescents et adultes, qui viennent admirer les cavaliers et leurs montures sur le parcours et à la halte de Tubize. Certains prêtent leur concours pour maintenir les chevaux par la bride, pendant que les cavaliers et fantassins se désaltèrent dans les cafés des environs.

Selon le Baron de Reinsberg-Düringsfeld, les habitants de Tubize allaient auparavant (vers 1870) à la rencontre de la procession avec des bannières et des croix. Les Reliques étaient offertes à baiser à tous les assistants de la messe puis le cortège se remettait en route.

2.7. DE TUBIZE A HONDZOCHT.

La halte de Tubize est plus courte que celle de Clabecq. Dès 13 heures, la procession se remet en route vers Hondzocht, hameau de Lembeek, toujours au son des clairons et trompettes. Toutefois, les fantassins du Congo se détachent de la troupe et retournent en groupe, musique en tête,

(16) Les musiciens de la Cavalerie jouent la marche « Echo de l'Escadron » de Louis Vermeulen

vers le Congo par la rue de Nivelles et la rue de la Deportation. Ils ne rejoindront Lembeek qu'au retour de la Procession religieuse, c'est-à-dire vers 17 heures. Le reste de la troupe descend la rue de Bruxelles et monte la chaussée d'Hondzocht. A hauteur de la ferme Bulterijs, les carabiniers prennent à droite un chemin de terre (sentier n° 58) qui les conduit par les étangs « Margaille » au hameau de Hondzocht où ils prendront leur repas de midi au café des Sports (repère E) situé à l'angle de la route Halle-Enghien et la Kruiskensheidestraat et tenu actuellement par Mr et Mme Debremacker, 240, chaussée d'Enghien à Lembeek.

Les Cavaliers continuent la chaussée d'Hondzocht et, après avoir dépassé la chapelle d'Hondzocht, s'engagent à gauche dans un sentier conduisant à travers champs au château d'eau. Les porteurs de la châsse et leur suite prennent à gauche dans les champs pour se rendre à l'ancien emplacement de la chapelle d'où, ils rejoignent l'itinéraire des Cavaliers. Ils traversent alors la route Halle-Enghien pour se rendre au moulin à vent d'Hondzocht, dit moulin Lahaque ou Lebacq, situé sur le territoire de la commune de Saintes. La châsse est déposée sur une table dans la cour du moulin : les porteurs et les membres du clergé sont invités à partager le repas des propriétaires et ce, depuis 1918. Les cavaliers conduisent leur monture dans les écuries de la ferme Nerinckx (exploitant actuel Mr Yserbyt, 369, chaussée d'Enghien, Lembeek) où les chevaux reçoivent la pitance. Ce n'est que vers 16 heures que la procession entamera la dernière étape du tour de St Véron, au son des trompettes et des clairons.

Avant 1955, les chevaux étaient rentrés à la ferme Deleener. Les cavaliers se rendaient à pied jusqu'au café « Nouvelle salle » tenu par M. Habils où ils dînent (repère F).

Vers 1930, Cavaliers et Carabiniers prenaient leur repas ensemble dans un café de la rue de Bellingen.

Dans les années 1920, les soldats étaient invités chez les habitants d'Hondzocht qui se faisaient un honneur d'avoir à leur table quelques soldats de Pâques.

2.8. RETOUR A LEMBEEK.

Peu avant 16 heures, les groupes quittent Hondzocht. L'Avant-Garde part la première : elle suit la chaussée d'Enghien jusqu'à la limite de Lembeek et de Halle où elle bifurque à droite dans le sentier n° 51 et rejoint le

centre de la commune en suivant successivement le Bois des Princes (Prinsenbos), la rue de la Bruyère, la rue A. Poes, l'avenue de la Paix (Vrodelaan), le sentier n° 54, la rue de l'Etang (Vijverstraat), la rue de la Carrière (Steenroefstraat) et la rue de Borreweide (Borreweidestraat) pour déboucher enfin sur la Grand-route.

Tandis que les carabiniers rejoignent le centre par le chemin le plus court (rue A. Poes et rue de l'Etoile), l'Etat-Major et la Cavalerie suivent le même itinéraire que l'Avant-Garde, sauf en début de parcours où ils impriment le Champ des Cerises (Kriekenveld : chemin n° 23) au lieu du sentier n° 51. Quant aux porteurs des Reliques, après avoir suivi le Prinsenbos, ils empruntent le sentier longeant le cimetière à la limite de Lembeek et de Halle pour arriver également chaussée de Mons.

Entretiens, les Fantassins du Congo, sont revenus au village pour rallier le reste de la troupe. Empruntant le passage pour piétons sous le chemin de fer, ils passent par la ruelle de la Brasserie (Brouwerijgang) pour reprendre leur place dans le cortège, derrière les Carabiniers.

Le Clergé, prévenu dès 16.45 h. par l'Avant-Garde du retour de la procession, se porte au devant du cortège.

C'est vers 17 heures que le cortège complet s'est reconstitué au carrefour principal. L'Avant-Garde marche en tête, suivi par le Cercle de Gymnastique, l'Harmonie Royale, la Procession religieuse, le Clergé et les Reliques. Viennent ensuite les militaires dans l'ordre habituel de marche : Carabiniers, Congo, Etat-Major et Cavalerie. Remontant la Chaussée de Mons jusqu'à la rue de la Résistance, dans laquelle elle s'engage, la procession se dirige par la rue de la Distillerie, la rue de la Gare et la Place Claes, vers l'Eglise, où les Saintes Reliques sont remises sous la protection du Seigneur (17).

2.9. DISLOCATION DU CORTEGE MILITAIRE.

Tandis que les réjouissances populaires commencent, les Soldats de Pâques, après cette longue journée harassante, se rassemblent sur la place Stevens Dewael, derrière l'église, pour recevoir les ordres de leurs Commandants. Ceux-ci prennent congé de leurs hommes en faisant leurs dernières recommandations pour le retour et en donnant les instructions pour la journée du lendemain, consacrée au Soldat. Pour les Cavaliers, il reste

(17) Les Musiciens de la Cavalerie jouent pour leur rentrée à Lembeek « Joyeux retour » marche de H. Foyal.

un dernier devoir à accomplir : les chevaux, qui ont été leurs compagnons fidèles d'un jour, doivent être reconduits, les uns dans les écuries des fermes environnantes, les autres au lieu de rendez-vous fixé par les dirigeants du manège.

3. CHAPELLES.

Tout le long du parcours de la procession, des chapelles ont été construites, la plupart dédiées à St Véron.

3.1. CHAPELLE DU BERENDRIES.

La première chapelle, située rue du Berendries, n° 37, est connue sous le nom de « Kapel van Mul » ou « Kapel van den Berendries ». Construite en 1928 en moellons de la région, elle abrite une statue de St Véron en bois polychrome taillée par un artiste populaire local, Mr Joseph Emile Boom, né à Tubize le 30 avril 1879. La toiture faite de moellons plats est surmontée d'une croix en fer forgé.

3.2. CHAPELLE RESTEIEURS.

La deuxième chapelle, dite « Kapel van Pine Mol » ou « Kapel Resteieurs » est située au bout du sentier n° 45, à la limite de Halle. Datant également de 1928, elle est faite de briques locales, chaulées régulièrement. Depuis 1958, elle ne présente plus qu'une ouverture orientée vers l'église de Lembeek alors qu'à l'origine une ouverture avait été aménagée dans chacun des quatre murs. La statue de St Véron qui orne cette chapelle n'y est placée que le lundi de Pâques, des vandales l'ayant souillée maintes fois.

3.3. CHAPELLES DE LA RUE VEUGELFERS.

La troisième chapelle est située en face du n° 240 de la rue Veugelfers. Construite en briques rouges creuses en 1932 par Mr Jean-Baptiste Tordeurs, elle est surmontée d'une croix en fer. Elle abrite une statue de St Véron en plâtre. Auparavant, une chapelle en bois était suspendue à l'arbre se trouvant derrière la chapelle actuelle. Dans un café situé à proximité, une liste était déposée pour permettre à ceux qui le désiraient d'inscrire l'aumône qu'ils avaient remise pour l'entretien de la chapelle.



Chapelle de Marie Kozial



Chapelle n°6



Chapelle de Perveys



Chapelle du Berendries

La quatrième chapelle du parcours est encastrée dans le pignon de la maison sise rue Veugelcers, n° 248.

3.4. CHAPELLE DE MARIE KORIEL.

La cinquième chapelle, connue sous le nom de « Kapel van Marie Koriel », est en réalité une chapelle mobile placée sur un piquet de bois. Peinte en vert, elle est décorée de guirlandes en papier et elle porte une inscription manuscrite : « Heilige Veronus Bidt voor Ons ». Cette chapelle n'est sortie qu'à l'occasion du passage de la procession depuis 1914. Le nom « Koriel » serait une déformation du mot « courrier », profession qu'aurait exercée un ancêtre des propriétaires actuels de cette chapelle d'un jour (eendagskapel), tenanciers du café « In de groene laeger », rue de Maasdaal, n° 80.

3.5. CHAPELLE N° 6.

La sixième chapelle, érigée au bout du jardin de la maison sise n° 376, avenue du Dr Spitaels (Propriétaires actuels : Mr et Mme Aerts) fut construite vers 1832. Elle est faite de briques locales chaulées. Actuellement, aucune grille ne protège la statue de St Véron, en bois polychromé, qui daterait des années 1830.

3.6. CHAPELLE DE LA MALHEIDE.

C'est en 1866 que les habitants du hameau de la Malheide construisirent en pierres de sable la septième chapelle au coin du Krekelenberg (Korrentenhoek). Connue sous le nom de « Kapel Malla » ou « Kapel van de Puttestraat », elle fut reconstruite en 1921 de l'autre côté de la route au coin de la rue du Puits. Une pierre en forme de losange porte l'inscription :

« Deze kapel is opgericht den 8 juli 1866 door de inwoners van Malheyde ter eere van den H. Veronus Patroon tegen de besmettelijke ziekten. Herbouwt in bid voor ons 1921 ».

Extérieurement les murs sont cimentés et peints en jaune tandis que la grille de la niche est peinte en rouge. Les deux versants de la toiture sont constitués de deux dalles en pierre bleue surmontées d'une croix taillée dans



Chapelle Resteleurs



Chapelle d'Handzocht

la pierre. Cette chapelle abrite actuellement neuf statues, dont celles du Sacré-Cœur, de la Vierge Marie, de St Véron, Ste Thérèse, Ste Bernadette et St Roch. St Véron est représenté par une statue en bois polychromé (art populaire).

Mr Freddy Vankasegem (Dokter Spitaelslaan 303) s'occupe de l'entretien de la chapelle dont il garde la chef. L'argent nécessaire aux « gouttes » provient d'une collecte organisée chez les habitants du quartier, de la rue de Maasdaal jusqu'au « trou au sable » (Zandput) situé à gauche de la route vers la chapelle du Congo.

3.7. CHAPELLE DU CONGO

La huitième chapelle, connue sous l'appellation « Kapel Congo » est construite en briques peintes en blanc : elle est couverte de plaques ondulées en asbeste-ciment. Une pierre, scellée dans la façade, porte l'inscription :

« Deze kapel is gebouwd ter eere den H. Veronus door Petrus Josephus Lebacq woonachtig op de Malheide Lembecq 1883 ».

La statue du Saint est en plâtre.

Cette chapelle est le point de ralliement des groupes et des pèlerins qui empruntent cet itinéraire.

3.8. CHAPELLE DE PERVEYS.

La chapelle de Perveys est la neuvième du parcours. Elle est située à la sortie de la ferme Binchefort. Reconstituée en 1947 en briques locales, chaufées régulièrement, son origine est inconnue. Elle est couverte de tuiles et la grille qui protège la niche est constituée de fers plats assemblés en diagonale, chaque sommet des losanges ainsi formés étant orné d'une fleur en fer forgé, dont le cœur est le rivet d'assemblage. Autre point particulier : elle est flanquée d'une ancienne borne en pierre portant l'inscription :

1679

BRAI

NE

HAV

sans doute pour marquer la limite de Braine-le-Château.

3.9. CHAPELLE DES MEURICES.

La chapelle des Meurices, la dixième, également dédiée à St Véron, porte l'inscription « S. VEROI 1791 » gravée dans la pierre de taille qui forme le linteau de la niche. En réalité, la chapelle actuelle a été reconstruite en 1960 au moyen de briques : couverte d'ardoises, elle a été bénie le lundi de Pâques de cette année-là par Mr l'Abbé Degeest. Auparavant, elle était encastrée dans le pignon de la maison voisine (n° 18, rue St Véron).

La statue de St Véron est en plâtre.

3.10. CHAPELLE DE ST JEAN-BAPTISTE.

La chapelle dédiée à St Jean-Baptiste, la onzième, est située sur le territoire de Clabecq, à l'angle de la rue St Jean et de l'avenue Chant des oiseaux. Construite en briques et couverte d'ardoises, elle porte sur des carreaux de céramique qui ornent la partie supérieure de l'entrée, l'inscription « St Jean-Baptiste ». Un autel en briques est aménagé à l'intérieur de la chapelle qui abrite actuellement, outre la statue de St Jean-Baptiste disposée au centre dans une niche en pierre, quatre statues en plâtre représentant le Sacré-Cœur, la Vierge Marie, une vierge couronnée portant l'enfant Jésus dans ses bras et St Joseph.

3.11. CHAPELLE D'HONDZOCHT.

La douzième chapelle est située le long de la chaussée d'Hondzocht à la limite de Lembœk et de Tubize. Construite en 1829 au milieu du champ longeant la route, elle fut déplacée par la suite et reconstruite en briques en bordure de la chaussée. Une pierre encastrée sous la niche porte une inscription difficilement lisible :

« Deeze capelle is hier gebouwd in 't jaer 1829 tot eer en gloorie van den H. Veronius patroon van Lembecq dienaar van God door Jacobus Van Cottom gebortig van Lembecq ».

La chapelle est couverte d'une pierre bleue monolithe d'une forme particulière (polyèdre dont la base triangulaire constitue le fronton, les deux versants latéraux étant des trapèzes droits et le versant arrière, un triangle incliné). Elle est surmontée d'une croix en fer forgé. La statue qui s'y trouve actuellement représente la Vierge Marie.

3.12. CHAPELLE DE TERMEEREN.

La dernière chapelle du parcours, dite « Kapel van Termeeren » est située le long de la chaussée d'Enghien, à droite dans la direction de Halle, quelque 50 mètres avant la ferme Pissens. Construite en pierre bleue, elle porte l'inscription « A St PIERRE E St LIENS 1858 PAR Mme CH. CLAES » et remplacerait l'ancienne chapelle d'Hondzocht où l'on célébrait la messe.

3.13. CHAPELLES DE SABLE.

Avant la première guerre mondiale, les enfants des hameaux du Berendries et de Maasdal avaient l'habitude de construire des petites chapelles de sable (Zandkappellekens), mieux connues dans la région sous le nom de « ammesjeusekes », qu'on pourrait interpréter comme une offrande « à mon petit Jésus ».

Ces chapelles consistaient en un petit tas de sable hordé de pâquerettes (kassikes en dialecte local), et au sommet duquel brûlait une petite bougie à un centime, ce qui faisait dire aux garçons et filles lors du passage des pèlerins « Eén cent alstublieft voor ons ammesjeuseke ! » Cette tradition a malheureusement été abandonnée et son souvenir même semble être tombé dans l'oubli.

4. JOURNÉE DU MARDI.

C'est le mardi de Pâques à 9 heures qu'est célébrée la messe du Soldat ; toutes les sociétés qui participent au cortège du lundi y assistent et prennent place dans l'ordre du défilé, au centre de l'église qui leur est réservé.

Les civils peuvent bien entendu assister à cette messe, dont le sermon s'adresse particulièrement aux soldats. Pendant le service, les musiciens des Carabiniers, qui ont pris place au jubé, accompagnent l'organiste par des sonneries de clairon. Cet office est servi par deux cavaliers en uniforme.

Après la messe, les quatre groupes se rassemblent sur la grand-place et rendent les honneurs au clergé paroissial avant de défiler dans toutes

les rues du village suivant un itinéraire identique chaque année. La journée du soldat se termine vers 18 heures devant la maison communale, où en présence du bourgmestre et échevins, les musiciens des Cavaliers, Carabiniers et Fantassins du Congo jouent la marche « Les Diables Noirs » (De Zwarte Duivels) sous la direction du chef de musique de la Cavalerie.

Ensuite a lieu la remise des drapeaux qui seront entreposés à la Maison Communale jusqu'à l'année suivante. Le Bourgmestre prend alors la parole pour remercier les groupes participants sans oublier les Wallons des communes avoisinantes qui ont collaboré à perpétuer cette ancienne tradition. Le Receveur Communal procède enfin au paiement de la solde, qui est actuellement de 35 francs par participant, quel que soit le grade. Chaque année, le budget communal de Lembeek prévoit la somme nécessaire à cet effet.

Les sociétés se séparent alors et regagnent chacune leur local, pour y jouer, en l'honneur de leur Commandant, un dernier morceau de musique.

5. DIVERS.

5.1. ACTIVITÉS ACCESSOIRES.

Les groupements folkloriques de Lembeek participent rarement à d'autres manifestations que la sortie traditionnelle de Pâques. Toutefois, la Cavalerie a récolté un beau succès à La Louvière en 1930, lors des fêtes organisées à l'occasion du centième anniversaire de l'indépendance de la Belgique. Le Prince Léopold, qui assistait à ces fêtes, a tenu à féliciter personnellement les organisateurs pour la bonne tenue des chasseurs et guides de Lembeek. La Cavalerie a également pris part à un défilé dans l'enceinte de l'Exposition Universelle de 1935 à Bruxelles et, en 1948, la presse belge a été unanime à reconnaître les mérites de la Société qui coopéra bénévolement à la réussite d'un longchamp fleuri à Bruxelles : le bénéfice intégral de cette manifestation fut versé à l'œuvre des aveugles « La Canne Blanche ». Ce fut l'organisateur même de ce longchamp fleuri, le journaliste feu Fernand Germain, qui, lors d'un passage à Tubize le lundi de Pâques, prit contact avec un membre du Comité de la Cavalerie.

5.2. DEVOUEMENT DES MEMBRES.

On ne peut évoquer les fêtes de Pâques de Lembeek sans mentionner le dévouement des dirigeants et des membres des différentes sociétés folkloriques qui y participent.

L'entretien et la conservation des uniformes, des armes et harnachements de chevaux exigent des soins attentifs et le remplacement de la moindre pièce constitue souvent un tour de force.

Pour les chevaux, les difficultés s'accroissent d'année en année, à tel point que quelques membres de la Cavalerie n'ont pas hésité à acheter leur propre cheval pour être assurés de pouvoir participer à l'escorte montée de la procession de Saint Véron.

5.3. ORGANISATION DES GROUPEMENTS FOLKLORIQUES.

Les sociétés sont dirigées par un Comité présidé par le Commandant, assisté de 6 à 8 membres, dont un secrétaire, un trésorier et un magasinier.

Les Commandants connus sont :

pour les Carabiniers (groupe fondé en 1830) :

Jean VANDER VELDEN	(1883-1943)
Félix VANDER VELDEN	(1944-1958)
Oscar VANDER VELDEN	(1959-1962)
Charles WITTERZEEL	(depuis 1963)

pour les Fantassins du Congo (groupe fondé en 1932) :

Gustaef MARCELIS	
Alexander MARCELIS	
Jozef AERTS	
Félix SPRUYT	
Albert VANKERCKHOVE	(jusqu'en 1968)
Julien DECOCHEZ	(depuis 1969)

pour l'Etat-Major (groupe fondé vers 1900) :

Adolphe BRICOUT	(1900 ?-1914)
Frans BRICOUT	(1920-1945)
Frans MARTEL	(1946-1964)
Joseph VANDERCLUYSEN	(depuis 1965)

pour la Cavalerie (groupe fondé en 1830) :

Pierre Joseph LAUS	(avant 1900)
Charles Louis DEMAESELEER	(1900-1927)
Jean Baptiste PICALAUSA	(1928-1954)
Joseph LAUS	(1955-1966)
Arthur Joseph LAUS	(depuis 1967)

6. CONCLUSION.

Histoire ou légende ? Saint Véron n'en reste pas moins à la base d'une procession dont les origines connues remontent au début du XVe siècle.

L'escorte militaire qui accompagne les Saintes Reliques constitue actuellement UNE DES RICHESSES LES PLUS IMPORTANTES DU PATRIMOINE FOLKLORIQUE DE LA PROVINCE DE BRABANT. Elle mérite l'appui de toutes les autorités publiques intéressées de manière à assurer la pérennité de cette manifestation qui a pu survivre jusqu'à ce jour grâce au dévouement de quelques groupements privés.

A l'époque du machinisme intense où l'homme est contraint de vivre à présent, il faut qu'il puisse se retremper de temps à autre dans l'ambiance colorée des réjouissances populaires d'antan.



Le Folklore Brabançon — Marches d'Entre-Sambre-et-Meuse et d'ailleurs, fleur
ron de notre folklore national — Pierre Schroeder et Bernard Henry
(mars 1968)

Dingmars van Sint-Veroon — R. de Lembeek (nom de plume de René Dejonghe)
(Ons Boodsblad no 2 — 1e jaargang — 1966 — Oudleerlingenbond Sint
Veroonsehoel — Lembeek.

Le Folklore Belge -- Le tour de Saint-Véron à Lembeek — Albert Marinus
(volume 1, pages 166 à 170)

Lembeek en de Sint-Veroonmars — Herman Vandormael (Vlaamse Toeristische
Biblioteek)

Dictionnaire historique et géographique des communes belges — Eugène De
Seyn

Tradition orale

Enquêtes

Documents photographiques et autres.

L'Armistice du 11 novembre 1918

par le Prof. E. Lousse

Le 11 novembre de chaque année, l'armistice de 1918 est officielle-
ment commémoré, de manière solennelle. En 1968, ladite commémora-
tion doit revêtir encore plus d'éclat que d'ordinaire, en raison du cin-
quantième anniversaire de l'évènement.

« Armistice » est un substantif de la langue française, composé de
deux radicaux latins, qui signifie proprement « suspension d'armes ». Lors-
que des adversaires — ou l'un d'entre eux, souvent — éprouvent le
besoin d'arrêter les hostilités qui les ont mis aux prises, le plus éprouvé
d'entre eux généralement, demande à négocier un armistice, ou plus
exactement une *convention* d'armistice. Il convient de corriger certaines
imprécisions du langage courant et de distinguer nettement deux ou
trois éléments, qui ne doivent pas être confondus, bien qu'ils soient très
proche l'un de l'autre, savoir : 1° les négociations et la signature de la
convention d'armistice ; 2° le contenu et la portée de la convention,
autrement dit les *conditions* de l'armistice ; 3° la notification et l'*entrée*
en vigueur. L'acte qui mit fin à la première Guerre mondiale fut : pré-
senté aux plénipotentiaires allemands à Rethondes, dans une clairière,
non loin de Compiègne, le 9 novembre 1918. Les négociations — pour au-
tant qu'il y en ait eu — portèrent sur des points de détail. L'armistice une
fois conclu fut annoncé à coups de clairon et à coups de canon le 11
novembre 1918, à 11 heures du matin, sur tout le front occidental, de
Nieuport à Bâle. Et c'est donc l'*entrée en vigueur* de cet armistice que
nous commémorons chaque année.

L'armistice du 11 novembre — tout comme les autres armistices de
1918 dont nous dirons un mot — s'explique par la déséquilibre des for-
ces. L'Allemagne et ses alliés — l'Autriche-Hongrie, la Turquie la
Bulgarie — sollicitèrent tour à tour une suspension d'armes, parce qu'elles
étaient à bout de forces, incapables de poursuivre la lutte, et que la
supériorité des Occidentaux était devenue de plus en plus écrasante, de-
puis l'entrée en guerre des Etats-Unis d'Amérique, au printemps de

1917. Mettre bas les armes, il ne restait plus d'autres alternatives aux Centraux sur les différents fronts qui restaient encore — en dehors de l'Afrique, de l'Extrême-Orient et de la Russie — ils étaient à court de ressources : d'hommes, d'animaux, d'armes, de munitions, de cadres. A l'intérieur, les vivres et les matières premières faisaient de plus en plus cruellement défaut : le moral des civils craquait : la révolte grondait, notamment dans les classes et les ethnies opprimées. L'empereur Guillaume II fut forcé de chercher refuge en Hollande (9 novembre) et d'abdiquer quinze jours plus tard. Mais bien avant ces moments tragiques, les instances gouvernementales avaient entamé des pourparlers, derrière le dos de celui qui avait été leur maître absolu.

L'Armistice du 11 novembre, entendu dans le sens que nous venons de définir, n'est que le dernier en date, d'une série de quatre. Et si, du côté des vainqueurs, il engageait les principaux partenaires, du côté des vaincus, tout au contraire, il ne concernait que le *Reich* allemand. C'était d'ailleurs forcé, puisque les alliés du *Reich* avaient mis bas les armes avant lui : la Bulgarie, dès le 29/30 septembre 1918, l'Empire ottoman, le 30/31 octobre, l'Empire austro-hongrois le 3 novembre. En ces semaines de désarroi indescriptible la situation des Allemands était devenue d'autant plus précaire, que leur camp avait été déserté par étapes, ainsi que d'ailleurs il s'était garni en 1914-1915. De l'immense forteresse qu'ils avaient édifiée, depuis Hambourg jusqu'au golfe Persique, il ne restait plus que des débris informes battus en brèche, menacés de tous côtés, même et principalement peut-être, de l'intérieur. La guerre se terminait, d'une manière assez inattendue pour beaucoup, par des menaces non imaginaires de révolution générale. Lutte de classes succédant à la concurrence d'impérialismes dépassés.

Un armistice peut être conclu par de hauts commandements, de leur propre initiative, s'il ne renferme que des clauses militaires : s'il comporte également d'autres dispositions, d'ordre politique, économique ou financier, par exemple ; il doit être le fait de représentants diplomatiques exclusivement. En fait, l'acte des 9-11 novembre 1918 fut rédigé d'avance ; il fut présenté aux plénipotentiaires allemands, conduits par Mathias Erzberger (1875-1921), sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le cabinet du prince Max de Bade, dernier chancelier de Guillaume II, par une délégation franco-britannique, exclusivement composée de militaires, sous la conduite du Maréchal de France, Ferdinand Foch, généralissime commandant en chef de toutes les armées alliées et de l'amiral Weymss, aujourd'hui bien oublié.

L'armistice, bien qu'il laisse subsister momentanément l'état juridique de guerre, peut être considéré cependant comme un préliminaire normal de retour à la paix. Ainsi, la paix de Paris, du 30 mars 1856, qui termine la guerre de Crimée fut-elle précédée de l'armistice de Traktir, du 14 mars ; ainsi de même, le traité de Francfort, du 10 mai 1871, (qui mit fin à la guerre franco-allemande de 1870), par l'armistice de Versailles, du 28 janvier 1871 ; ou encore, les traités de Bres-Litovsk, de mars 1918, par les armistices de décembre 1917, entre l'Allemagne et l'Autriche, d'une part, la Russie soviétique et la Roumanie, de l'autre. De la même manière, enfin l'armistice du 11 novembre 1918 fut conçu comme le portique du traité de Versailles, du 28 juin 1919, pour la restauration des relations pacifiques entre la nouvelle Allemagne et ses anciens ennemis. On peut observer, qu'entre la signature de l'armistice et la conclusion de la paix, il s'est écoulé quinze jours en 1856, un peu plus ou un peu de moins de trois mois en 1871 et en 1917-1918, plus de sept mois en 1918-1919.

L'Armistice est général ou local. Il est appelé général si ses effets englobent tous les théâtres d'opérations militaires ; il est local, ou partiel, dans l'autre cas. L'armistice du 11 novembre 1918 fut général sur le front occidental, sur les mers et dans les airs ; il concernait vraiment tous les soldats allemands, où qu'ils fussent, dont il ordonnait la retraite à l'intérieur des frontières du *Reich*, à bref délai. On doit concéder cependant qu'il ne fut pas partiel, si l'on considère qu'il ne visait aucunement l'Autriche-Hongrie, ni les autres ex-alliés du *Reich* ; dans ce sens, il fut le prélude bien appliqué du traité partiel de Versailles, dont on peut dire qu'il ne mit pas fin à la première Guerre mondiale. Mais, contrairement à Versailles qui fut le premier des traités de paix, dans l'ordre chronologique, Rethondes, nous l'avons dit, fut lanterne rouge dans la série des armistices, et ce fut donc bien lui — cet armistice général dans un sens assez particulier, — qui fit taire partout la sourde voix des canons. C'est bien lui qui scella la victoire des uns, la défaite des autres, et qui fit pousser d'immenses soupirs de soulagement dans le monde entier. Apothéose d'une épopée et fin d'un interminable cauchemar !

L'armistice est, par essence, de durée limitée, mais il est susceptible de renouvellements et de prolongations. Celui du 11 novembre 1918 était originellement prévu pour une durée de trente-six jours ; il fut ensuite prolongé le 13 décembre 1918, le 16 janvier et le 16 février 1919. On précise, la dernière fois, que c'était « pour une période courte, sans

date d'explication», et les vainqueurs, se réservaient le droit d'y mettre fin sur un préavis de trois jours. Point ne fut besoin d'ailleurs d'exécuter cette sorte de menace. La conférence de la paix, s'était ouverte, en grande cérémonie — la plus imposante de l'histoire universelle jusqu'à ce moment-là ? — dans l'imposante Galerie des Glaces du château de Versailles le 18 janvier 1919. Elle se traîna, si l'on veut, mais elle aboutit quand même au bout de cinq mois et dix jours. L'armistice du 11 novembre ne doit plus être renouvelé : il répondit à tous les espoirs.

L'armistice du 11 novembre 1918 scella donc les victoires remportées par les Alliés occidentaux, sur terre, sur mer et sous la mer, et dans les airs. Sans coup férir, il leur donna, — il « fut » — la dernière et la plus décisive de toutes leurs victoires : un innombrable butin, une avance de plusieurs centaines de kilomètres sans résistance, une économie massive de vies humaines, de richesses matérielles, de trésors artistiques, de destructions, de souffrances renouvelées et d'angoisses inutiles. « L'été de la Saint-Martin » de 1918 luisit sur le monde : le plus extraordinaire été de la Saint-Martin de tout un siècle, pour nous qui l'avons vécu, avec l'espoir — follement caressé, solidement ancré, presque aussitôt déçu — qu'il n'y aurait « plus jamais de guerre ». Un historien soviétique, V. Potiémkine, écrit à ce sujet, non sans cynisme et non sans raison « La guerre pour le partage du monde avait pris fin. C'est le partage qui commençait ».

FANTOMES ET REVENANTS

par M. GOUWELLOOS

Le folklore nous fait connaître certains esprits — les revenants — qui ont suscité, autrefois, l'effroi des populations de la vieille Europe.

Quel était leur aspect ? Le plus souvent, ils apparaissaient semblables aux humains mais quelquefois, ils revêtaient une forme animale. Ils déambulaient, couverts d'un linceul et circulaient la nuit en poussant des gémissements et en traînant des chaînes ce qui était une caractéristique de damnation. La croyance que le suaire des maudits était noir et celui des bienheureux blanc, est une opinion qui se retrouvait dans les folklores celtique et germanique. Le linceul des morts portait une tache noire qui, dans le cas où l'individu était damné s'agrandissait jusqu'à recouvrir totalement la blancheur du drap et qui s'il était en voie d'être sauvé, allait au contraire en se rapetissant au fur et à mesure qu'approchait l'heure de la délivrance. Lorsque fut abandonné l'usage du suaire, les morts réapparurent vêtus du costume qu'ils portaient au moment d'être couchés dans la tombe.

Dans le folklore germanique, incendiaires, porteurs de faux témoignages, arpenteurs ayant mesuré injustement, meurtriers, reviennent souvent après leur mort, sous l'aspect d'hommes de feu. Lorsqu'on les aperçoit, ils sont revêtus de paille afin de mieux brûler. Ils sont d'ailleurs souvent tellement dissimulés sous le foin qu'il ne subsiste presque plus rien de leur aspect humain. Le peuple les désigne sous divers noms : en *Flandre* : « de vuurman » de « brandende schoof », dans le *Limbourg belge* : « gleuiege », aux *Pays-Bas* : « glende kerels », *Drente et Groningue* : « gloeiige », dans le *Brabant du Nord* : « schoeffers », dans le *Limbourg* : « gleunigen », dans le *Achterhoek* et en *Allemagne du Nord* : « gloiniger Man », en *Autriche* : « feuriger Man » au *Danemark* : « lygtemand ». Lorsqu'on siffle pour les appeler, ils viennent droit vers vous et seul salut est dans une fuite hâtive vers la demeure. Lorsqu'au lendemain, on regardait la porte de la maison, on y voyait l'empreinte calcinée

d'une main humaine. On ne connaît pas de traditions similaires relatives à des femmes. Cette représentation s'est confondue avec celle des feux-follets qui, dans les croyances allemandes, formaient deux sortes d'esprits inapaisés : les enfants morts sans baptême et l'ensemble des hommes qui, durant leur existence, ne respectèrent pas les limites des propriétés terriennes (1). En France, les feux-follets sont quelquefois, des âmes vagabondes en quête de prières que leur ont refusées leurs héritiers (2). Dans l'Ain, on croyait que les feux qui glissent, à la surface des eaux mortes sont les âmes des morts sans sépulture. Ce sont les *Alis* qui voltigent dans les prés inondés et les marais qui bordent la rivière (3). Le folklore occidental connaît également, certains personnages de marque ayant mené exécrable vie qui circulaient après leur mort dans un carrosse ou une voiture en fusion aux environs de minuit. Enfin, pour en finir avec ces êtres qui peuplent de leurs étranges la nuit, citons encore, en Bretagne, dans l'Est des Côtes du Nord, la croyance à l'apparition de jeunes filles en blanc portant des cierges allumés. « Elles étaient condamnées à ces promenades nocturnes pour avoir fait servir des cierges bénis de la Chandeleur à des usages moqueurs ou profanes. »

Une tradition rapporte qu'« un soir, un garçon voyant un cierge qui lui barrait le chemin et se déplaçait pour se remettre devant lui quand ils cherchait à passer à côté l'envoya d'un coup de bâton dans le champ voisin où il s'éteignait. En se retournant, il vit une forme blanche couronnée de roses qui portait à la main le cierge brisé. Il se rendait à un *veillois* où on lui dit que cela lui porterait malheur. En effet, le lendemain on le trouva mort et il y avait un cierge brisé à côté de lui » (4).

Souvent, les revenants effectuaient un travail éternellement semblable. Ainsi, les laveuses ou lavandières de nuit sont connues non seulement de toute la Bretagne mais aussi des provinces de l'Ouest et du Centre de la France (Nièvre, Nevers, Deux-Sèvres). Ces formes reviennent pour laver leur linge auprès de la mare servant de lavoir (*douez* ou *doue* en patois gallo). Elles chantent parfois en accomplissant leur travail d'où leur nom de « *kannerien noz* », *kannérézed nez* » (chanteuses de nuit), en Basse Bretagne. Elles ne disparaissent que si l'on fait le signe de la

(1) J. Grimm : *Deutsche Mythologie* 2ter Band, Göttingen, Dieterichsches Buchhandlung, 1854, p. 870.

(2) Forêt de Chantemerle : *Guide de la France mystérieuse*, Téhou, Paris, Paris 239.

(3) *Guide de la France mystérieuse* Téhou, Paris, 1964, Paris, p. 749.

(4) Paul Yves Sébillot : *Le Folklore de la Bretagne*, Payot, Paris, 1950, p. 51.

croix. Souvent, elles refusent de répondre à l'importun qui les voit travailler et leur adresse la parole. En est témoin l'histoire suivante.

« La belle-mère de notre informatrice, du Val-Germain, en Seine-et-Oise, ayant coulé sa lessive dans la journée, alla se coucher de bonne heure. Une heure ou deux après s'être mise au lit, elle s'éveilla et dit tout haut, en sautant du lit : « Il est temps que j'aille laver ma lessive. Et elle partit dans la nuit au lavoir. Là, elle vit une laveuse qui battait consciencieusement son linge. La belle-mère de notre informatrice essaya de lui adresser plusieurs fois la parole, mais l'autre faisait la sourde oreille et continuait à travailler. Au petit jour, la belle-mère s'aperçut qu'elle était seule dans le lavoir, l'autre femme était partie comme par enchantement » (5).

Les raisons de leur pénitence varient selon les lieux. C'est tantôt :

- 1° pour avoir tué leurs enfants (Ile et Vilaine)
- 2° pour avoir lavé le linge en usant d'une pierre au lieu de savon et avoir détérioré le bien d'autrui (Basse Bretagne) (6)
- 3° pour avoir lavé le linge, le dimanche, jour réservé au Seigneur,
- 4° pour n'avoir pas entouré les morts des soins nécessaires aussi vite qu'elles auraient dû le faire.

Parfois, c'était simplement :

- 5° pour laver leur suaire malpropre (Haute Bretagne) ou
- 6° pour avoir nui en médissant.

Ce dernier cas étant plus rare, nous relatons la tradition suivante.

« Passant de nuit près d'une pêcherie, un homme entendit de bruyants clapotements d'eau. S'approchant, il aperçut une femme qui battait du linge à grande coups de battoir. Chose étrange, la surface de l'eau ne se ridait pas : par contre, le linge qu'elle secouait claquait et elle même soufflait à pleins poumons. Curieux, notre homme ne put se retenir d'interpeller la femme, mais cette dernière ne répondit à aucun de ses appels et continua à faire son travail sur une cadence de plus en plus rapide.

(5) Cf. Seignolle : « Les Evangiles du Diable » Belfond, Paris, 1907, p. 354.

(6) Yann Brekilien dans son ouvrage *La Vie quotidienne des Paysans en Bretagne au XIXème siècle* fait cette judicieuse remarque : « Il est à craindre qu'ils (les collecteurs de légendes) n'aient été victimes de l'esprit luciférien des paysans cornouaillais ou trégorrois car les gens du peuple ne manquent pas d'éclater de rire quand on leur parle de ce linge lavé avec des pierres. Et ils savent bien, eux, que les pauvres n'ont jamais donné leur linge à laver aux *Idunchlissenses*, pour la bonne raison qu'ils n'en avaient pas les moyens. Mais est-il plus grand plaisir pour un homme de la campagne que d'abuser de la crédulité des savants patentés ? »

Le lendemain, notre homme raconta la chose et apprit d'un vieux qu'il avait tout simplement vu le fantôme d'une lavandière du *bourg* morte en état de péché depuis longtemps, et maintenant tourmentée par le diable qui la condamnait à subir l'enfer là où, toute sa vie, elle avait *médié* » (7).

Les passants attardés qui rencontrent les lavandières de nuit sont souvent tenus de les aider dans leur travail. Ceux qui refusent sont noyés ou tout au moins rossés d'importance. Lorsqu'on ne tord pas le linge dans le même sens qu'elles et qu'on contrecarre leurs mouvements on a impitoyablement les poignets cassés. De la lessive s'échappent parfois des flots de sang. Souvent le linceul qu'elles blanchissent sera destiné au passant attardé ou à un membre de sa famille.

Emile Souvestre a donné une version classique de la tradition populaire relative aux lavandières de nuit dans son recueil de contes : « Le Foyer breton »

Cette croyance a eu une telle importance dans le folklore de nombreuses régions qu'on a tenté d'en donner une explication rationnelle.

Selon certains, il s'agirait de femmes qui, victimes de revers de fortune, venaient en cachette laver la nuit, leur linge à la mare communale. Exploitant la croyance populaire, elles priaient les intrus de passer leur chemin et de leur laisser accomplir leur prétendue pénitence.

George Sand donne une explication plus valable. Selon elle, le bruit du soi-disant battoir des laveuses nocturnes du Berry, ne serait que le coassement d'une espèce de grenouille.

Les revenants ne se montrent pas toujours aux hommes ; bien souvent, ils manifestent leur présence par des chuchotements, des bruits étouffés, des craquements sinistres ou des actions violentes. Ainsi près de Beaune, à certains moments, on entend une bataille entre Gaulois et Romains au cours de laquelle les premiers sont défaits : les combattants demeurent cependant invisibles (8). La force des revenants s'avère quelquefois irrésistible et les vivants ne peuvent rien contre eux.

(7) C'est nous qui soulignons. Cf. Seignolle : op. cit. p. 353-364.

(8) Guide de la France mystérieuse, Les guides noirs, Tchou, Paris, 1964 : p. 121.

Longtemps, le peuple a cru qu'ils pouvaient apparaître également aux hommes sous l'aspect d'*animaux domestiques* étrangers à la ferme dont certaines attitudes ne laissent pas d'être étranges, insolites et terrifiantes. C'était tantôt un cheval, un âne, un taureau, une vache un veau, un cochon, un bouc, une brebis ou une chèvre et parfois une poule noire, tantôt un animal d'intérieur, chat ou chien noir. On se les imaginait parfois aussi comme s'incarnant dans l'une ou l'autre bête de la forêt : corbeau, grenouille, pie, crapaud, loup. Il est curieux de constater que la plupart de ces animaux appartenaient au cycle de Satan et constituaient au Moyen Age, une ménagerie infernale que connaissent bien tous ceux qui ont étudié le folklore si riche de l'époque médiévale. Il convient cependant de ne pas confondre ces traditions avec celles qui ont trait à certains esprits fantastiques des nuits que le peuple ne considère nullement comme des revenants.

Certaines fautes motivent la réapparition d'individus sous l'aspect d'animaux bien déterminés. Ainsi, les femmes infidèles « reviennent » selon certaines traditions sous l'aspect de hiboux.

Il importe de citer encore quelques croyances qui, pour rares qu'elles soient, dans le folklore européen n'en sont pas moins tellement étranges et déconcertantes qu'elles méritent d'être signalées.

Ainsi, selon certaines traditions populaires, des défunts réapparaissent parfois sous l'aspect de squelettes. D'autre fois, encore, les revenants se présentent comme des hybrides d'hommes et d'animaux. Dans l'Oldenberg, tout individu mauvais erre, après sa mort sous la forme d'un homme à pieds de cheval. Il semble que cette représentation ne soit pas sans rapport avec certains aspects de la personnalité diabolique. Une croyance plus bizarre encore, est celle qu'on a relevée en Bohême, où l'on affirme que les méchantes gens doivent subir leur châtiment sous l'aspect de bottes de paille, de balais ou de tas de fumier.

Tels sont les multiples aspects sous lesquels ces êtres nous apparaissent dans les diverses contrées où les folkloristes ont signalé leur présence.

D'ordinaire, les revenants sont seuls, cependant certaines traditions nous les présentent en groupes lorsqu'un destin commun les réunit dans leurs forfaits ou leur douleur.

« Dans la baie des Trépassés, vers 1890, on racontait que l'on voyait souvent des processions de morts sortir de la mer et gagner une chapelle du rivage en faisant un bruit effrayant » (9).

(9) Paul Yves Sédillot : op. cit. p. 63.

Près de Lyons-la-Forêt, dans les ruines de l'abbaye de Mortemer, détruite en 1792, des processions de moines, en froc circulent silencieusement dans la nuit (10).

Le cimetière des Alyscamps d'Arles était hanté par les fantômes des Sarrasins tués par Charlemagne (11).

Dans les folklores celtique et germanique, on les voit apparaître parfois en troupes nombreuses (Messe des Anans en Bretagne), (Côtes du Nord, environs de Brest), (Messe des fantômes en Normandie, en Auvergne, en Gascogne et en Corse), (Die Totenwallfahrt à Arlon) (12).

A. France exploitera ce thème dans son recueil de contes « L'Etui de Nacre » (voir « La Messe des Ombres »). Citons encore, la « wilde Jagd » et la « Mesnie Hellequin » ou en Bretagne, le bateau de nuit ou « bag noz » qui n'est autre que la harque des âmes. Le « bag noz » est aux ordres du premier mort de l'an nouveau. Si c'est un vieillard, les enfants mourront nombreux dans l'année, si c'est l'inverse ce seront les personnes âgées. (Extériorisation du conflit des générations.)

Epoques, moments et lieux où se manifestent leur présence.

Certaines époques de l'année sont plus favorables à leurs apparitions. C'est durant la période des Quatre-Temps ou à l'époque qui va de la nuit de Noël à la fête des Rois qu'ils se manifestent le plus souvent. Il faut noter, à ce propos que c'est au moment des grandes fêtes chrétiennes que les traditions relatent maintes fois leur présence.

Dans l'Oldenberg, on croyait que durant la nuit pascal, tous les revenants devenaient visibles. Ils sont avant tout des êtres de l'ombre et surgissent des magies de la nuit. Selon quelques traditions populaires, certains de ces fantômes répondent expressément à l'importun venu les troubler : « A vous, le jour à nous, la nuit ». C'est souvent sur le coup de minuit qu'ils apparaissent, leur heure la plus ordinaire est de minuit à une heure du matin mais quelquefois aussi, de onze à minuit. De toute manière, au premier chant du coq ou à la première sonnerie des cloches conventuelles, leur pouvoir disparaît et ils s'évanouissent dans les brumes de la nuit. Quelques traditions, cependant, excessivement rares, mention-

(10) G.M. Tracy : *Fantômes à Domicelle, La Palatine, Paris-Genève, 1902, p. 124.*

(11) *Guide de la France mystérieuse, Tchou, Paris, 1964, v. 63.*

(12) M. Zender : *In Eifel und Ardennen, Röhrscheid, Verlag, Bonn, 1936.*

nant leur présence en plein midi (Thuringe). Les endroits hantés de préférence par les revenants sont les cimetières, les lieux d'exécution, les abords des tombes isolées, les carrefours (13), les églises et les maisons ou châteaux en ruines délaissés de leurs habitants, les tours, les vieux moulins, tous les lieux écartés et, en général, peu fréquentés par l'homme. Après leur mort, mauvais prêtres et religieux fautifs, hantent souvent leur ancienne cure ou leur couvent.

Motifs qui ont déterminé ces êtres à revenir ici-bas.

Quels motifs ont fait mouvoir ces êtres et les ont amenés à revenir misérables, étranges et inquiétants, de cet au-delà mystérieux. Ils sont divers. C'est avant tout autre chose, pour châtiments de leurs crimes que ces créatures se voient obligées d'errer dans le soir et la nuit, près des lieux de leurs forfaits. La malédiction de leur dernière victime, comme la fatidique goutte qui fait déborder la coupe déjà pleine, peut les contraindre à subir ce sort qui est d'ailleurs celui de tout meurtrier ayant échappé à la justice et à l'exécution. Les traditions sont nombreuses relatives à des femmes qui « reviennent » pour expier leur cruauté. Telles étaient les belles châtelaines froides et hautaines qui tuaient leurs amants ou qui, insensibles, imposaient à leurs prétendants des épreuves impossibles au cours desquelles, ils se rompaient inévitablement les os. Quelques exemples illustreront nos assertions.

« La princesse Thyra de Tyrenbourg, tenait encore de la Walkyrie. Vierge toujours à cheval, elle eût dédaigné Lohengrin lui-même. L'un de ses adorateurs, ayant poussé l'audace jusqu'à la suivre dans son galop éperdu, elle se retourna et le poignarda de sa propre main. Depuis, fantôme errant dans les ruines, elle ne descend de cheval que pour filer, ou pour peigner ses longs cheveux avec un peigne d'or » (14).

« La comtesse Schack, dans le Schleswig, fit tuer son propre fils pour être seule maîtresse de biens immenses. Exaspérée par la lenteur de sa chambrière l'habillant pour la chasse, elle la transperça d'un coup de couteau, jeta le cadavre dans la cheminée, un fagot dessus, sauta en selle, poursuivit le cerf pendant que brûlait son château. Des taches de sang sur ses doigts conduisirent à la découverte du meurtrier. Elles sont toujours visibles sur la main de l'amazone chevauchant silencieusement au côté de son fils assassiné » (15).

(13) I. Teřbánek : *Le Folklore flamand, Boez s.d. Bruxelles, p. 126.*

(14) G.M. Tracy : *Fantômes à Domicelle, La Palatine, Paris-Genève, 1902, p. 160.*

(15) G.M. Tracy : *Ibid. pp. 160-161.*

La châtelaine de Parchim « promit sa main au cavalier capable de descendre à pic les pentes de son burg perdu dans les nuages. Un éclat de rire salua la chute du présomptueux, s'écrasant avec sa monture dans le précipice. C'est de là qu'aujourd'hui encore, la cruelle se lamente et implore » (16).

Plus tragique encore est l'ombre sinistre d'Agnes d'Orlamonde. Otto, comte d'Orlamonde mourut en 1340 (selon d'autres sources en 1276, 1280, 1298) laissant une jeune veuve. Agnes, née duchesse de Merano, dont il eut deux enfants, un petit garçon de trois ans et une petite fille de deux ans. La veuve résidait à Plassenburg et pensait se remarier. Des dirtes d'Albert le Beau, burgrave de Nuremberg, lui furent rapportés selon lesquels il l'épouserait volontiers s'il n'y avait pas quatre yeux. La comtesse crut qu'il s'agissait de ses deux enfants qui gênaient et entravaient le mariage. Selon les vieilles chroniques, aveuglée par sa passion, elle chargea un de ses serviteurs dénommé Hayder ou Hager, gagné par des riches présents, de se débarrasser des deux petits. Celui-ci s'apprêtait à accomplir sa sinistre besogne lorsque les enfants le flattèrent et le supplièrent anxieusement : « Cher Hayder, laisse-moi vivre, je te donnerai Orlamonde ainsi que Plassenburg le nouveau, tu ne t'en repentiras pas » dit le garçon tandis que la petite fille murmurait : « Cher Hayder, laisse-moi vivre, je te donnerai toutes mes poupées ». Mais le meurtrier ne se laissa pas impressionner et accomplit ses crimes. Des années après, lorsqu'il eut commis encore maints forfaits, il fut pris par la justice et mis à la torture. Il reconnut que s'il avait regret de la mort du garçon qui, par son offre avait conscience qu'il possédait maints biens, il se repentait encore cent fois plus en se remémorant les innocentes paroles de la petite fille. D'après une autre tradition, la comtesse aurait tué ses propres enfants en leur introduisant des aiguilles dans la tête. En parlant de quatre yeux, le burgrave avait voulu désigner ses parents : il n'épousa cependant pas la comtesse. Selon les uns, celle-ci aurait accompli plus tard, une terrible pénitence en allant nu-pieds jusque Rome. Elle mourut comme se terminait son retour. Plus communément encore, on raconte qu'elle aurait franchi la lieue et demie qui sépare Plassenburg de Himmelskron, chaussée de souliers remplis d'aiguilles et de clous et qu'elle mourut à son entrée dans l'église. Après sa mort, elle continua à errer ici-bas pour expier le reste de sa faute et c'est la raison pour laquelle elle apparaît aux Hohenzollern, entr'au au château de Berlin, enviant leur bonheur et leur félicité (17). Les Hohenzollern connurent également attachée au

(16) G.M. Traey : *Ibid.* pp. 161.

(17) Brudern Grimm : *Deutsche Sagen*, Hesse und Becker Verlag, Leipzig 1845, pp. 826-827 no 585.

même château une autre dame blanche. C'était Bertha von Rozenberg, morte au XV^{ème} siècle qui apparaissait aux membres de la famille royale de Prusse qui devaient bientôt mourir.

Il arrive également que le revenant réapparaisse pour demander des prières qui doivent améliorer le sort d'une personne qu'il a assassinée.

« Un revenant importunait les gens d'un village. Un chevalier alla passer la nuit armé et en prières, pour savoir ce qu'il voulait. Le spectre arriva et dit qu'il était le portier d'un couvent voisin. Il avait étouffé une jeune fille qui ne voulait pas l'accepter pour amant et s'était pendu de désespoir. En enfer, il avait appris que la jeune fille était en Purgatoire et il revenait pour demander des messes suffisantes pour la faire aller en Paradis. Le chevalier promit les messes et le spectre se retira » (18).

Le même destin est réservé aux filles-mères qui tuèrent leur nouveau-né.

A Engwiller (Bas-Rhin) « dans le vallon qui suit le chemin de Misteheim, on voit parfois, la nuit, une jeune fille en larmes, vêtue du traditionnel costume alsacien mais entièrement blanc. Elle montre du doigt le cimetière d'Engwiller. C'est l'âme en peine d'une pauvre fille qui tua autrefois son enfant en lui fracassant la tête sur une roche » (19).

Tout manquement à une loi morale qui n'a pas été confessé ou expié ici-bas, tout tort et toute injustice causés à ses concitoyens, tels la falsification des poids et des mesures, le déplacement des bornes séparant un champ de celui du voisin (Normandie, Berry, Ardennes, Luxembourg, Pays de Wuas) (20), le fait d'avoir caché de l'argent appartenant à autrui dans le but de se l'approprier, sont des motifs susceptibles dans les croyances populaires de légitimer cet effroyable destin. Il faut citer encore, parmi les autres fautes capables de provoquer pareil châtement, l'avarice, l'usure et la dureté de cœur.

On raconte que la lande de Tonneville (Manche, à 9 km de Cherbourg) était hantée par une Dame blanche, la Demoiselle de Tonneville. Sautant en croupe des cavaliers attardés, elle les égarait et les précipitait

(18) Résumé d'un « Rimé de Gast. Magnée dans Bull. de la Soc. Liég. de Litt. Wull 1ère série, 7 pp. 58-59.

(19) Guide de la France mystérieuse, Tchou, Paris, 1964, p. 393.

(20) F. Van Es : *Wausch Sagenboek, Uitgave van den « Bond der Oostvlaamse Folkloristen »*, Gent, 1944, pp. 65-66.

dans l'étang de Percy. De son vivant, elle s'était montrée, dit-on, dure pour ses vassaux, toujours en procès, allant jusqu'à dire, lorsqu'elle plaidait pour un bout de lande : « Si j'avais un pied au ciel et l'autre en enfer, je retirerais le premier pour avoir toute la lande à moi ». Elle refusa de rétracter ce propos même à la veille de la mort. Lors de son enterrement, son cercueil se mit à peser si lourd qu'on dut l'inhumer sur place au seuil de sa cour (21).

L'insécurité des routes rendait impérieux le droit d'asile dans les siècles passés. Aussi ceux qui avaient négligé ce devoir vis-à-vis d'un voyageur devaient errer sans repos jusqu'à la fin du monde.

Certaines campagnes éloignées qui ont conservé la mentalité du Moyen-Age chrétien nous livrent des traditions relatant un sort identique réservé à ceux qui ont péché contre l'Église et contre ses commandements. Les mauvais religieux tout particulièrement expiaient ainsi leur manque de foi. En voici des exemples.

« L'évêque Dietrich Blohm, sourd à l'appel des cloches, sans même dire sa messe, saute sur son cheval, jette à sa mère qui le supplie de songer aux tourments de l'enfer : « L'abandonnerai de bon cœur le ciel à Dieu s'il consent à me laisser chasser toute l'éternité ? » Lorsqu'il mourut, les aboiements des chiens les piaffements des chevaux, les appels des valets, le son des cors s'entendirent autour de sa tombe. C'est à cheval, lancé au galop, entouré d'une meute, qu'on le rencontre encore » (22).

On raconte qu'à Prerow vivait, il y a des siècles, un prêtre sans foi qui, même au prêche, ne pouvait s'empêcher de jurer. Un jour qu'il se trouvait à nouveau en chaire, il lança un juron épouvantable quand soudain le sang lui sortit de la bouche et il s'effondra mort. L'esprit de ce prêtre serait l'être inquiet et sans repos qui « revient » à Ellerbäk (23).

« Le curé de Cambron (Somme) fut tiré de son lit par une voix inconnue qui le manda à l'église. Il y va et, mu par une force irrésistible, suit la messe que dit un prêtre inconnu. A la fin de l'office, celui-ci se tourne vers le serviteur et le remercie de l'avoir relevé de sa peine. Sept ans, il avait erré pour avoir dit, de son vivant, une messe sans serviteur » (24).

(21) Guide de la France mystérieuse, Tchou, Paris, 1961, pp. 946-947.

(22) G.M. Tracy : Fantômes à Domicile, La Palatine, Paris-Genève, 1962, p. 176.

(23) Deutsche Sagen ausgewählt von E. Jandicke - Deutsche Buchgemeinschaft G.M.B.H. s.d. p. 235.

(24) Guide de la France mystérieuse, Les Guides noirs, Tchou, 1964, p. 203.

Non seulement les mauvais prêtres mais également les laïcs morts sans le secours de la religion (sans avoir reçu les huiles de l'extrême-onction) (Oldenberg) ou qui durant leur vie s'étaient absentés de la messe dominicale, avaient bravé les observances des Quatre-Temps ou écourté leurs prières du matin, ceux également qui avaient fait servir des objets religieux à des usages profanes, étaient passibles de devenir des âmes errantes sur cette terre. C'était aussi le sort des suicidés qui, à un moment déterminé de leur existence, avaient refusé la vie d'épreuve que Dieu leur avait octroyée ici-bas. Ils n'ont aucun repos dans la tombe et tentent toujours de retourner au lieu de leur suicide (Prusse orientale). C'est pour cette raison que ces endroits sont considérés comme indésirables et que l'on ne peut y mourir en paix.

Le meurtrier d'un prêtre ou d'un chapelain était automatiquement voué à ce sort. Innombrables sont les légendes retraçant l'assassinat d'un religieux par un seigneur irascible et pressé auquel fait suite le départ pour la chasse, la disparition du meurtrier et son retour sous forme d'esprit condamné à chasser pour l'éternité.

« A Bocognano en Corse (40 km d'Ajaccio), un feu court sur les crêtes du Monte d'Oro. C'est l'âme damnée d'un seigneur, le comte de Basso qui dans un mouvement de colère, avait tué son chapelain sur les marches de l'autel. Parti sur l'heure pour la chasse, il n'était pas revenu » (25).

Les défunts possèdent un sens si vif de la propriété individuelle qu'il détermine chez eux certains sentiments de jalousie qui les incitent à revenir dans les lieux où ils vécut et où demeurent ceux qui furent leurs héritiers. Aussi, celui qui dérobe un objet appartenant à un mort risque d'être hanté par le défunt irrité d'en être délesté. Toutefois, les apparitions cessent généralement dès que la personne en cause a remis sur la tombe, l'objet indûment approprié. Deux histoires racontées par A. Le Braz dans sa « Légende de la Mort » sont saisissantes à ce sujet : « Le linceul de Marie-Jeanne et « La bague du capitaine ».

Certains individus — hommes ou femmes — peuvent « revenir » par jalousie afin de tourmenter leur conjoint lorsque celui-ci a contracté un nouveau mariage qu'ils considèrent comme un empiètement sur leurs droits légitimes.

(25) Guide de la France mystérieuse, p. 208.

Mentionnons au passage l'histoire que conta au siècle passé *Teenstra*, d'une femme qui « revient » après que son époux se fut uni pour la seconde fois, par les liens du mariage avec une jeune fille (26).

C'est un peu ce sentiment aussi qui anime la mère défunte en cas de remariage du père, à l'égard de son petit enfant qu'elle estime malheureux entre les mains d'une étrangère. Elle resurgit alors la nuit, pour l'apaiser et le bercer doucement ou pour le soigner s'il est gravement malade. Toute la tendresse maternelle s'épanouit dans ces traditions. A. Le Braz dans le conte « La Mère morte » extrait de « La Légende de la Mort » nous en a conservé l'un des plus touchants exemples.

La femme d'un cordonnier de Plougascrant meurt peu après son mariage en lui laissant une petite fille. L'homme se remarie et prend une nouvelle épouse d'un caractère tout différent de celui de la première. Tous deux fréquentent bals et fêtes confiant la petite aux soins d'une voisine qui ne s'en occupe guère. L'enfant tout abandonnée qu'elle soit, se porte néanmoins magnifiquement ce qui intrigue le voisinage. Un soir, une femme qui demeurait aux alentours fait le guet et aperçoit la mère défunte qui donnait le sein à sa fille et lui faisait des joies. En apprenant cela, le père fait serment de ne plus quitter la maison et la mère morte ne venant plus auprès de l'enfant, celle-ci dépérit et mourut peu après.

L'un des plus anciens folkloristes, l'Allemand Wolf dans ses « *Niederländische Sagen* » (Liepzig, 1843) relate une tradition similaire recueillie à Hekelgem (près d'Alost) (n° 326).

« Une femme, à Hekelgem, mourut en couches. La voisine dit au mari qu'il devait faire le lit de la morte pendant six semaines, parce que sa femme reviendrait chaque nuit pour allaiter le pauvre petit. Mais le mari n'en voulut rien croire, disant que les morts étaient bien morts et ne revenaient pas.

La nuit suivante, l'enfant, qui se trouvait dans la chambre à côté de celle du père, cria, mais se tut bientôt. Au même instant, l'homme entendit la voix de sa femme qui berçait doucement le petit. Le mari eut peur : il alla néanmoins jusqu'à la porte de la chambre et regarda par le trou de la serrure ; il vit sa femme, avec l'enfant sur ses genoux et lui donnant le sein : les yeux bleus du petit être étaient tranquillement dirigés vers la mère. Le coq chanta : la morte mit doucement son enfant dans le berceau et disparut par la porte.

(26) *Teenstra* : Groninger Volkverhalen, 1840.

Depuis lors le mari fit faire le lit chaque soir » (27).

Un désir de vengeance ou de réparation de droits lésés, peut être aussi la raison du retour de ces disparus. Un innocent, exécuté à la suite d'une erreur judiciaire ou mort dans les prisons devient souvent un revenant. Lorsque du vivant d'un homme, on lui a fait une promesse et qu'après son décès, on ne l'a pas tenue, il peut réapparaître pour en exiger l'accomplissement. De même, si lui-même n'a pas accompli le vœu qu'il a fait, il peut revenir ici-bas pour le réaliser ou le faire réaliser (pèlerinages non accomplis par les morts et dont ils chargent les vivants qui les feront en leur lieu et place).

Lorsqu'on médit des morts, ils manifestent leur présence et deviennent redoutables.

« Un meunier des environs de Concarneau avait proféré des paroles injurieuses pour la mémoire d'un mort. Un jour que le meunier était en train de repiquer ses meules, le mort se présenta subitement devant lui :

— Tu as mal parlé de moi, meunier, voleur de farine. Il faut que tu ré pares le tort que tu m'as fait.

Le meunier, pensant l'apaiser ainsi, offrit de lui donner un bon dîner.

— J'accepte, dit l'autre. Mais auras-tu assez de pain pour me rassasier ?

— J'y emploierai autant de farine qu'il sera nécessaire, répondit le meunier.

Et il fait cuire douze pains énormes. A l'heure fixée, le mort arriva et s'assit devant la table, chargée de victuailles, en compagnie du meunier et de sa femme. Mais il refusa de toucher aux mets.

— Dans ma condition, le seul aliment est le pain, déclara-t-il.

On lui passa une première tourte : en un clin d'œil il l'eut engloutie. Et il en fut pareillement de la seconde, de la troisième... Il n'y avait pas cinq minutes que le repas était commencé, et déjà il ne restait plus que deux tourtes.

— Jésus-Dieu, s'écria la femme, que va-t-il nous faire quand celles-ci auront disparu ?

(27) J. Teirlinck : Le Folklore Flamand, Rozez, s.d., p.

La domestique qui servait eut à ce moment une heureuse inspiration. Comme elle allait couper le onzième pain elle fit trois croix dessus avec son couteau. Le mort, aussitôt, bondit hors de sa place et se précipita vers la porte et, sur le seuil, se retourna pour crier au meunier :

— Tu as de la chance. Sans ces trois signes de croix, je t'aurais appris à respecter les morts.

On ne le revit jamais (28).

Les défunts « reviennent » parfois lorsqu'il éprouvent le *désir intense de posséder une chose* ou d'obtenir une faveur que seuls les vivants peuvent leur accorder. Les traditions relatives à ces morts-quémanteurs sont assez nombreuses : souvent, ils supplient les passants de leur donner un linceul qui leur fut refusé par d'avares héritiers.

Quelquesfois, c'est la *tristesse, le regret et le souvenir d'amours contrariées* et douloureuses, terminées tragiquement qui appellent dans les lieux où elles se déroulèrent le fantôme de l'un ou l'autre héros qui les vécurent.

L'un des exemples les plus typiques est l'histoire d'Anne de Sassenage à Allevard-les-Bains dans l'Isère.

« Anne revient rôder près des ruines de la chartreuse de Saint-Hugues, depuis des siècles, en décembre, quand la nuit est sans lune ; elle conte sa triste histoire. Ici vivait Pierre d'Allevard ; elle l'aimait et il l'aimait. Le père de Pierre voulut le marier. Pierre résolut d'entrer au prieuré plutôt que de perdre Anne. Mais c'est elle, fille du seigneur de Sassenage que le père avait précisément choisie. Le mariage est lieu dans l'allégresse. Le lendemain matin, Anne était blessée à mort par un sanglier. Pierre partit pour la Terre sainte. On ne sait trop, depuis quel sort advient aux passants attardés qui rencontrent le fantôme (29).

A Uithoorn (Pays-Bas) erre encore l'ombre de Roseline, fille du chevalier Ghijsebrecht Clarisse qui mourut de faim dans les cachots de son père parce qu'elle avait contracté une liaison d'amour avec le chevalier Jan van Thamen qui était l'ennemi de sa famille (30).

(28) A. Le Braz : *La légende de la Mort*, Delfond, Poche-Club, Paris 1966, pp. 484-485.

(29) *Guide de la France mystérieuse*, p. 28.

(30) K. Ter Laan : *Folkloristisch Woordenboek*, 's Gravenhage, 1949, p. 263.

Le comte Reginald de Valkenburg, animé d'une folle jalousie lorsqu'il apprit le mariage de son frère Walcram avec Alixe de Clèves, les poignarda tous deux au soir de leurs noces. Les fantômes de Walcram et d'Alixe hantent encore le château de Fauquemont et l'on entend leurs voix dans la nuit.

Il peut arriver, selon certains récits populaires, que *des morts assistent à leur propre enterrement*. Ils observent minutieusement les rites de l'inhumation et suivent attentivement la sonnerie des cloches et le transfert de la bière à l'église. L'idée que, sans l'observance minutieuse du rituel funéraire le défunt ne peut reposer en paix, semble être le fond même de ces traditions.

En Hollande, à Veenhuizen sous Finsterwolde, on raconte qu'un paysan assista à ses propres funérailles, juché sur le toit de sa ferme d'où il écoutait si la cloche de l'Eglise était bien actionnée (31).

C'est également une conviction localement répandue en Europe que *le premier mort inhumé dans un nouveau cimetière n'y peut reposer en paix* et qu'il y erre sinistre et inquiétant. Il s'agit d'une des multiples formes d'une croyance très répandue selon laquelle tout objet nouveau doit, avant d'entrer dans l'usage journalier, être consacré. Un jeune enfant enterré sous les fondations d'une construction importante veillait jalousement à la garde de l'édifice. Le diable avait droit à la première âme qui passait sur le pont qu'il avait construit.

Les gens morts de manière violente « reviennent » sur terre aussi longtemps qu'aurait dure la période normale de vie qui leur était assignée ici-bas. Parfois, les revenants ont plaisir à lutiner ou à tourmenter les vivants.

En général, ces esprits sont froidement indifférents aux hommes et quelquefois même nettement hostiles. L'exemple suivant illustre bien nos dires.

A Robisbourg, dans une vaste clairière, « s'élevait jadis un château somptueux. Les environs sont nus, désolés. Sur l'emplacement de la demeure princière qui, ensorcelée, s'est enfoncée sous terre avec tous ses trésors, reparait le fantôme de la châtelaine. Toujours en vêtements de chasse, elle jette des gémissements, des cris, des plaintes déchirantes. Qui

(31) K. Ter Laan : *Ibid.*, p. 263.

s'apitoie, cherche à la consoler, est entraîné dans un souterrain d'où l'on ne remonte jamais (32).

Certains revenants cependant, ont occasionnellement témoigné de la reconnaissance, de la gratitude, de la bienveillance et de la sollicitude envers les gens. Un mort réapparaissait parfois pour exprimer ses remerciements à un humain qui lui avait autrefois rendu service en l'inhumant. Il se comportait alors en tous points comme un vivant. C'est le sujet aux variantes innombrables du conte populaire du « Mort reconnaissant ». Nous en citerons une version recueillie dans la région de Menton.

« Un marchand assez riche avait un fils qu'il envoya, sur un vaisseau chargé de marchandises, apprendre à faire le commerce. Le navire s'arrêta au pays indiqué et le fils du marchand fit de bonnes affaires. Avant de s'en retourner il voulut visiter la ville. Un jour qu'il passait dans une rue il vit un cadavre qui gisait sur le sol et que des chiens dévoraient. Il demande pourquoi on laissait ce cadavre sans sépulture. Il apprit alors que, dans ce pays, toute personne qui mourait sans payer ses dettes était condamnée à être la proie des animaux. Le bon jeune homme paya les dettes du malheureux et le fit ensevelir. Il regagna ensuite son vaisseau et revint dans son pays. « Eh bien », lui demanda le père « as-tu réussi ? — Fort bien », dit le fils, « mais je ne vous rapporte pas tout l'argent qu'il faudrait » ; et il raconta ce qu'il avait fait. Le marchand lui dit alors : « Mon fils, je vois que tu as fort bon cœur ; mais ce n'est point ce qui fait réussir dans le commerce ; néanmoins, pour cette fois-ci, je te pardonne ». A quelques temps de là, le marchand frêta encore un vaisseau et envoya son fils faire le commerce dans un autre pays. Après avoir vendu ses marchandises, celui-ci s'amusa à faire un tour dans la ville, lorsqu'il aperçut un attroupement sur une place publique ; et, s'approchant, il vit que des nègres avaient mis en vente une très belle jeune fille de race blanche. Il eut pitié de cette malheureuse esclave et l'acheta. Arrivé chez son père, il raconta ce qui lui était advenu ; mais cette fois son père ne lui pardonna pas. Le marchand chassa son fils ainsi que l'esclave. Les exiles se marièrent et vécurent comme des ouvriers : se livrant à toutes sortes de travaux pour gagner leur vie. Souvent le mari interrogeait sa femme sur son passé, sur ses parents ; mais jamais il ne put en tirer autre chose que ceci : « On m'a volée, on m'a vendue à ces nègres ». Quelques années après leur mariage, elle eut un petit garçon et le marchand, voyant la situation de son fils, en fut touché et leur vint en aide. Un jour il le fit venir et lui dit : « Je vais te mettre à l'épreuve une fois encore, en te

(32) G.M. Tracy « Fantômes à Domleile, La Palatine, Paris-Genève, 1962, p. 160.

confiant de rechef un navire ». Au moment du départ, sa femme lui dit : « Ne vas pas dans le pays que ton père te désigne, mais dans celui que je vais t'indiquer ». Elle ajouta : « Fais faire des portraits de nous trois et expose-les à l'avant du navire, de manière que tout le monde puisse les voir ». Après avoir ainsi contenté sa femme il partit, et, quelques mois après, il s'arrêta dans le pays qu'elle lui avait désigné. A peine venait-il de jeter l'ancre que le port fut encombré de gens qui venaient voir le navire et qui tous se mirent à admirer ces beaux portraits. Le roi eut aussitôt connaissance du fait et manda le capitaine qui ne savait que penser de l'aventure. « Ne craignez rien » dit le messager, « le roi désire seulement vous demander un renseignement ». Arrivé au palais, le roi lui dit : « Que représentent les tableaux qui sont à la proue de votre vaisseau ? — Mais c'est ma femme, mon fils et moi. — Et de quel pays est votre épouse ». — « Sire » dit-il, « je l'ignore » ; et il raconta l'histoire de celle qu'il avait sauvée. « Sachez, dit le roi, que vous avez épousé ma fille » et la dessus, il lui montra un portrait que le mari reconnut tout de suite. « Parlez vite », ajouta le roi, « et ramenez ma fille ainsi que mon petit-fils qui sera mon héritier ».

A la cour du roi, se trouvait un de ses cousins qui avait autrefois été destiné à être l'époux de la princesse et qui résolut de se débarrasser de son heureux rival. Il demande la permission d'aller à la rencontre des voyageurs. Le vaisseau qui portait sa parente ayant été signalé, il se hâta et y monta avec force démonstrations de joie. Comme il se promenait sur le pont en compagnie de son cousin, un vent violent s'éleva. « Descendons », dit le fils du marchand ; au même instant son compagnon le précipita dans la mer, après quoi il alla rejoindre la princesse. « Appelez donc mon mari », dit celle-ci, « une horrible tempête s'élève ». Le cousin monta sur le pont ; mais il revint bientôt pour lui dire qu'une vague avait emporté son mari. A l'arrivée du navire, la famille royale prit le deuil. Le temps s'écoula ; enfin l'ancien prétendant demanda la main de la veuve ; celle-ci refusa. Elle ne céda qu'aux sollicitations réitérées de son père, que le cousin avait gagné à sa cause. Aussitôt on commença à préparer les fêtes du mariage. Le fils du marchand avait été jeté par les vagues sur un rocher. Un jour qu'il était occupé à ramasser des coquillages pour sa nourriture, il vit venir un petit bateau qui contenait un homme d'un maigre et d'une pâleur extraordinaires. Cet homme dit : « Le temps presse, dépêchons-nous. On va bientôt marier votre femme à son cousin ; mais vous arriverez à temps pour l'empêcher ». Pendant le voyage le fils du marchand dit : « Brave homme, demandez-moi la récompense que vous voudrez, je vous l'accorderai. — Je retiens cette parole », dit l'autre. Comme ils arrivaient près du rivage le naufragé dit : « On ne me laissera pas

entrer au palais : je suis en trop mauvais état : que faut-il faire ? — Soyez sans inquiétude, tout vous réussira. Vous vous présenterez au palais avec un fagot sur les épaules et, en vous voyant si pauvre, on vous conduira au roi ». Le débarquement accompli, l'étranger disparut. Les gardes voyant ce malheureux dirent : « Il ressemble au gendre du roi ». On l'amena devant sa Majesté qui le reconnut à l'instant et qui lui demande comment il avait échappé à la mort. Apprenant ce qui s'était passé, il ordonna de faire périr le cousin sur un bûcher.

Il y eut des fêtes magnifiques. Un jour que toute la famille royale était réunie, on entendit heurter à la porte. On ouvrit. C'était l'homme qui avait sauvé le gendre du roi. « Je viens réclamer ma récompense. » dit-il ; vous m'avez promis tout ce que je vous demanderais. Eh bien, je veux votre fils. Mon fils, plutôt mourir que de me séparer de lui. Demandez toute autre chose et elle vous sera aussitôt accordée. « Non », dit l'homme, « j'ai votre parole et c'est votre enfant que je veux. Cependant, faisons une chose : coupons-le en deux et gardons en chacun la moitié. Non pas, dit le père, prenez-le plutôt tout entier, je vous le livre. » L'étranger prit l'enfant par la main, fit quelques pas vers la porte, puis revenant vers le père : « Tenez, » dit-il, « je ne veux pas de votre enfant. Je ne voulais que vous éprouver. Je suis celui que vous avez fait ensevelir. Vous m'avez sauvé du déshonneur ; en retour, j'ai voulu vous rendre à votre famille. Adieu, sachez qu'un bienfait n'est jamais perdu. » Et il disparut aux yeux de ceux qui dorénavant furent heureux, tant qu'ils vécurent. » (33)

Un défunt peut aussi se représenter à l'un de ses anciens compagnons d'aventures pour l'inciter par le spectacle douloureux de sa damnation, à rentrer dans le droit chemin et à renier la vie de hontes et de débauches qu'il a menée jusqu'à ce jour.

Certains rois et reines suppliciés ou ayant connu des revers de fortune formaient en quelque sorte une catégorie de fantômes officiels. En Angleterre et en Russie, ils sont particulièrement nombreux. Deux des épouses de Henri VIII qui furent décapitées, Anne de Boleyn et Catherine Howard réapparaissent, la première, plus particulièrement, à la Tour de Londres, la seconde, dans la Galerie Hantée de Hampton Court. Le château de Windsor est fréquenté entr'autres par le fantôme de la reine Elisabeth Ire, morte en 1603. En Russie, Ivan le Terrible réapparaît au Kremlin, Pierre III, au château de Ropcha. Paul Ier parcourait les cou-

(33) J. Bruyn Andrews, Contes bizarres, Leroux, Paris, 1892 pp. 111-116 conte 26.

loirs du Château des Ingénieurs dans l'île Basile à Saint-Petersbourg.

En France au XVII^{ème} siècle, on prétendait que l'ombre de François I, circulait dans la galerie du château de Fontainebleau tandis que celle d'Henriette d'Angleterre revenait dans la chambre où elle mourut.

D'autres revenants, ancêtres ou apparentés à une grande famille noble la prévenaient par leur apparition d'un deuil prochain qui l'allait affliger

Quels sont les moyens mis en œuvre par les hommes pour sauver ces êtres et les faire échapper à leur destin ?

Remarquons qu'en général les vivants ne peuvent rien pour la plupart de ces morts. Il arrive cependant que grâce à l'aide bienveillante des hommes, ils connaissent inopinément la fin de leurs maux. Aux individus assez hardis, pour risquer les terribles épreuves imposées pour les libérer, les revenants accordent souvent l'obtention d'un trésor qui leur permettra de vivre le reste de leurs jours dans l'opulence. Le conte populaire suivant recueilli dans la région de Gènes en porte témoignage.

Le brave savetier.

« Dans la ville de Gènes il y avait un beau palais appartenant à un marquis ; mais personne ne voulait l'habiter parce que on le disait hanté. En effet, quelqu'un plus courageux que d'autres, qui avait voulu y entrer n'en était jamais sorti. Le maître du palais, passant un jour dans une rue, aperçut un brave savetier qui battait la semelle et chantait. « Eh bonhomme, qu'avez-vous à être si joyeux ce matin, dit-il ? Mon bon monsieur, c'est la misère qui me fait chanter, j'ai tant d'enfants à nourrir que j'en perds la tête. » Le marquis réfléchit un moment et dit ensuite : « Il y aurait un moyen de te tirer d'affaire ; as-tu du courage. » Le savetier répondit : « Je crois bien ; parlez, monsieur. Eh bien, j'ai un palais que l'on dit hanté. Tous ceux qui y sont entrés y sont morts de peur ; si tu as le courage d'y aller, toi, je te le donne. » Le savetier joyeux accepte et baise la main au marquis dans un élan de reconnaissance. Sur le soir, le savetier s'en fut quérir la clef du palais et s'étant fait une bonne provision de pain, de vin et de soupe, le tout pour chasser la peur, il entra en chantant dans le palais. A peine arrivé dans le grand salon, il donna un coup d'œil tout autour de lui et aperçut diverses cheminées et fenêtres élevées. Sur une grande table se trouvait une belle lampe à quatre becs qu'il alluma. Ayant posé sa bouteille de vin, son pain et sa soupe sur la table, il se mit à manger et à boire. Après avoir fait ce repas, il entendit sonner une heure après minuit, et aussitôt, d'une de ces cheminées, il entendit sortir une grande fumée de chaî-

nes, de voix, de sanglots et de râles. Puis une voix dit : « Savetier je jette ? Eh jette, si tu veux. » dit le savetier, et aussitôt il vit tomber à ses pieds le bras d'un mort. Cela ennuya un peu le savetier qui dit : « oh ! oh ! il n'y a pas de mal ». Puis il prit la bouteille, la porta à sa bouche et se mit à chanter ensuite pour se donner du courage. Il avait commencé de chanter que la même rumeur recommença et que la voix demanda : « Je jette ? — Jette, jette ! » répond le savetier. Alors des profondeurs de la cheminée il vit tomber un autre bras de mort qui vint rouler près du premier. « Allons, il n'y a pas de mal », dit le savetier, « après ceci viendra le reste. » La bouteille fut de nouveau portée à ses lèvres et la rumeur recommença de plus belle ; cris endiablés, bruits de chaînes et toujours la même voix : « Je jette — Jette, jette. » répondait le savetier, et une jambe, puis l'autre, puis le corps. « Nous aurons bientôt fini, dit le savetier en buvant à sa bouteille, jette, jette. » mais il commençait à trembler et à avoir peur et son « jette, jette » n'était plus dit que d'une voix affaiblie. La rumeur n'avait point cessé. Lorsque la tête vint tomber à ses pieds il se dit : « Si je bois, je suis mort » et il but encore mais il ne chanta plus. Il était blanc comme un suaire ; avec les yeux grands ouverts d'épouvante et les cheveux dressés sur le crâne, il regardait et voyait ces os qui se mouvaient sur le sol et commençaient à se rejoindre pour former un squelette complet. Tout à coup le squelette se dressa devant le savetier qui se fit petit, petit de l'autre côté de la table. Alors le spectre leva un bras et fit signe au savetier de prendre la lumière et de l'éclairer. Le savetier prit la lumière mais ne remua point. « Passe devant, dit le spectre. Passe devant, toi, répond le savetier. Passe devant, toi, dit le spectre. Passe devant, toi, répond encore le savetier. » Le mort voyant que le savetier était décidé, dit : « Eh bien, viens derrière et éclaire-moi. » Le spectre marcha vers une porte, le savetier le suit, priant : « Seigneur, Seigneur aide-moi. » Ils passèrent d'une chambre à l'autre, traversant presque tout le palais et ils arrivèrent dans un cabinet où il y avait une porte cachée. « Ouvre cette porte là dit le mort. Ouvre-la, toi ? répond le savetier. » Le mort s'approcha de la porte la poussa et la jeta à terre. Comme il y avait un escalier : « Passe le premier », dit le mort. « Passe le premier, toi » ; répond le savetier. L'escalier était en colimaçon et très bas. « Baisse-toi, dit le mort. Baisse-toi, le premier, répond le savetier. Après avoir tourné dans cet escalier pendant un certain temps, ils arrivèrent tous deux à une porte, et le mort dit encore : « Ouvre cette porte. » Le savetier voyant que le refus le servait admirablement, lui répondit : Ouvre-la, toi-même. » Le mort poussa la porte qui tomba. Là où ils entrèrent, sur le sol, il y avait une grande dalle « Enleve cette dalle là », dit le mort. Mais le savetier qui avait

peur de tomber dans un trébuchet, lui répond : « Lève-la toi. » Et le mort leva la dalle sous laquelle se trouvaient une grande quantité de marmites pleines de pièces d'or ; puis, croyant sans doute que le savetier se laisserait séduire par cet or, il dit : « Prends ces marmites et portes-les dehors. Prends-les, toi », s'écria le savetier, qui avait peur d'être surpris pendant qu'il se baisserait. Le mort prit toutes ces marmites pleines d'or les tira du trou où elles étaient ; puis, quand il eut terminé, il dit : « Maintenant remercie ton courage, savetier, car si tu m'avais obéi une seule fois, tu aurais été perdu pour toujours. Au lieu de cela, tu m'as tiré de peine ; depuis bien des années je suis damné et aucun de ceux qui sont venus visiter le palais n'a su me délivrer parce qu'ils se sont tous perdus par la peur. Tout ceci est à toi, comme le palais ; adieu, prie pour moi. » L'angelus du matin sonnait quand le spectre disparut laissant seul le savetier qui, entre la joie et la peur, s'élança dans cet escalier en casse-cou, aussi rapide qu'un chat, traversa toutes les chambres, et quand il fut dehors s'écria : « Ouf, je suis riche ; mais j'ai eu une fière peur » (34)

D'autres fois, il suffit d'une réponse adéquate souvent de caractère facétieux à la question que les revenants se posent inlassablement à haute voix dans la nuit, pour les sauver.

Ainsi, les traditions nous relatent que ceux qui déplacèrent les bornes-limites des propriétés terriennes s'exclament continuellement en gémissant sous le poids de la lourde pierre : « La voici. Où faut-il la mettre ? » Qu'un homme aviné, un plaisantin ou quelque esprit fort, passant solitaire dans la nuit, réponde ironiquement : Place-la où tu l'as prise. » et voilà notre revenant sauvé.

De telles traditions nous montrent bien que seul, le manque de crainte permet aux vivants de libérer ces êtres et de les faire accéder au statut normal des autres morts.

Quels moyens l'homme a-t-il imaginé pour se débarrasser des revenants ?

Ils sont nombreux. L'un des procédés les plus courants selon *Colin de Plancy* consiste à tenir dans la main de l'ortie avec du mille-feuille. (35) Dans ce cas, nulle crainte pour les vivants de subir leur présence.

Parfois, dans une demeure hantée, on changeait les portes de place. *Teenstra* en cite divers exemples. Lorsqu'il s'agissait de petites fermes bas-

(34) J. Bruyn Andrews : *Contes figures*, Laroux, Paris, 1882, pp. 261-268

(35) Colin de Plancy : *Dictionnaire Infernal* ; art. Fantômes (publié dans le *Grand et le Petit Albert*).

ses d'un temps révolu, en les détruisait parfois et en les reconstruisait avec la façade tournée dans une autre direction.

En Flandre, on croyait qu'un exorciste (curé) avait le pouvoir de banir les revenants pour nonante-neuf ans au bord de la mer. (36)

A. Le Bruic dans « La Légende de la Mort » cite quelques moyens relatifs à la Bretagne, pour se garder de l'action dangereuse des fantômes.

Nous les citons :

« Le revenant le plus mal intentionné ne peut rien contre *trois baptêmes réunis*, c'est-à-dire contre trois personnes cheminant de compagnie et ayant été toutes les trois baptisées. »

« Pour se garantir des maléfices d'un fantôme, il n'est que de lui crier :

Si tu viens de la part de Dieu, exprime ton désir. Si tu viens de la part du diable, va-t-en dans ta route comme moi dans la mienne.

Il importe surtout de le tutoyer. Si on s'oubliait à lui dire « vous », on serait perdu. »

Si vous voulez que les revenants ne puissent rien contre vous, ne cheminez jamais de nuit sans avoir sur vous l'un quelconque de vos instruments de travail. Les instruments de travail sont sacrés. Aucune espèce de maléfices ne peut prévaloir contre eux.

Un tailleur, voyant un mort s'avancer sur lui, fit le signe de la croix avec son aiguille. Le mort disparut aussitôt, en criant :

Si tu n'avais eu ton aiguille, j'aurais fait de toi un homme. (je t'aurais broyé). (37)

Nous pensons avoir ainsi donné une vue d'ensemble complète sur les divers aspects de ces croyances traditionnelles auxquelles firent appel nombre d'écrivains, d'hommes de théâtre et d'artistes de tous les temps pour en émailler leurs œuvres.

(36) J. Feirlinck : Le Folklore flamand, Rozet, s.d. p. 138.

(37) A. Le Bruic : La Légende de la Mort, Poche Club, Belfond, 1988, pp. 455-456.

“ Il n'y a qu'une seule rue Neuve au monde ”

par José MIRVAL.

Le Bourgmestre Charles Buis, qui défendit avec tant de persévérance le patrimoine artistique de notre Capitale, disait un jour :

« L'amour filial pour le lieu natal n'est-il pas d'autant plus puissant que ce dernier a conservé davantage le souvenir du passé ? Les pierres parlent à l'esprit ; elles racontent les souffrances, les luttes, les triomphes des ancêtres ; elles donnent un corps et une scène aux faits des chroniques ; elles excitent la curiosité de la jeunesse et la rendent avide de connaître les événements dont elles ont été les témoins muets ; elles évoquent pour ceux qui connaissent l'Histoire, le tableau des faits qui se sont déroulés devant elles ; elles rattachent le présent au passé et font résonner un accent vénérable et original qui tranche sur l'uniformité et la banalité de la vie moderne. »

Loin de nous l'idée de nous confiner dans le passé ; il faut être de notre époque et la vivre intégralement, mais nous estimons que, pour mieux préparer l'avenir, il faut tenir compte des enseignements non seulement du présent, mais aussi du passé. Si pour instruire une affaire, nous avons besoin, dans notre profession, d'en connaître les rétroactes, il nous paraît désirable d'avoir connaissance, ne fut-ce qu'à titre simplement documentaire, des éléments qui présidèrent à la naissance d'une rue, d'un quartier, voire de la Ville ou de ses faubourgs, de suivre ses évolutions, de rappeler les événements qu'ils connurent. Cela nous semble d'une curiosité bien légitime. Evoquer la vie de nos aïeux et de nos parents, le cadre dans lequel ils passèrent leur existence — ne fut-ce que partiellement — retrouver nos propres souvenirs ou les vôtres, n'est-ce point revivre — sur l'écran de nos mémoires — des heures de bonheur, de peine peut-être dont, parfois, nous avons la nostalgie vite dissipée car la vie actuelle, trépidante, nerveuse, ne nous laisse guère de répit pour

nous laisser aller aux rêveries qui pourraient nous tenter aux heures de loisir ?



Nous connaissons le fameux slogan que nous avons utilisé comme titre à cette évocation : « Il n'y a qu'une seule rue Neuve au monde. » C'est un argument frappant, vraiment marquant, tout autant qu'inexact par le fond. Ne fut-ce qu'en Belgique, il y a d'innombrables « Rue Neuve » : entr'autres exemples : nous connaissons la « Lange Nieuwstraat » (« La Longue rue Neuve ») à Anvers, les rue « Neuve » à La Louvière, à Wervicq, etc. etc...

A Bruxelles et dans l'agglomération bruxelloise, il y eut de nombreuses « Rue Neuve ». Il n'y a pas lieu de s'en étonner : jadis, c'était un nom ayant rapport avec la topographie des lieux, le nom du propriétaire des biens sur lesquels était tracée une voie publique, la proximité d'un édifice, d'un monument, d'un marché, ou encore le nom d'un saint qui déterminaient — souvent avec déformation ultérieure — la dénomination d'une rue. Et quand une nouvelle voie publique naissait, on ne trouvait rien de mieux que de la désigner comme étant une « rue Neuve » comme le faisaient les habitants du quartier et les scribes qui, jadis, tenaient les livres tant des échevins que ceux relatifs au « cens » : c'est ainsi que la dénomination prenait une allure officielle qui persistait (souvent pendant de très longues périodes ou qui a résisté à l'afflux des nouvelles dénominations en faveur de personnalités locales, de grands hommes ou, plus récemment, de victimes de la guerre.



Le 17 juin 1851, était publié un arrêté dont nous extrayons les passages suivants qui s'appliquent à notre étude :

« Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles, Considérant que les administrations de ces communes et celle de Bruxelles se sont entendues pour faire cesser, par de mutuelles concessions, une similitude de noms qui occasionne fréquemment des erreurs, et pour empêcher qu'elles ne se reproduisent à l'avenir (1) :

... Arrête :

(1) Que n'eût-on respecté cette sage considération ! Nous n'aurions pas de multiples voies publiques portant le même nom. Pour le territoire de Bruxelles seul, nous pouvons relever :

ARAYTOIR : un Boulevard et une rue ; ANNESESSENS : Place et Rue ; ANVERS : Bld et Chaussée ; ARMATEURS : Place et Quai ; BEGUINAGE : Place et Rue ; BETTRE : rue et petite rue ; BOITSFORT : Avenue et Chaussée ; BOUCHIERS : rue et petite rue ; BOURSE : Place et Rue ; BRIGITTINES : rue et petite rue ; CANAL : Digue et Rue ; GENIENAIRE : Boulevard et Place ; CHANTIER : Quai et Rue ; CHAPELLE : Place et Rue ; CHIEN MARIN : Impasse et Rue ; CLOITRE : Allée et Rue ; COMMERCE : Galerie, Quai et rue ; CONGRES : Place et Rue ; DERBY : Allée et Avenue ; DINANT : Place et Rue ; DYNASTIE : Avenue et Place ; EMILE ROCKSTAEL : Bld et Place ; EPERONNIERS : Impasse et Rue ; FRERE-ORBAN : Rue et Square ; GENETS : Avenue et Chemin ; INFIRMERIE : Impasse et Rue ; LAMBERMONT : Bld et Rue ; LOUVAIN : Chaussée, Place et Rue ; MAISON-ROUGE : Impasse et Place ; MARLY : Avenue et petite Rue ; MASUY : Place, Rue et rue prolongée ; MEYSSE : Ancienne chaussée et Av. ; MIDI : Bld et Rue ; MINIMES : Rue et petite Rue ; MUSEE : rue et petite rue ; NORD : Passage, rue et petite rue ; PALAIS : Place, rue et Outre-ponts ; PARLEMENT : Galerie et rue ; PRINCES : Galerie et Rue ; REINE : Av., Galerie et Rue ; ROMAINE : Chaussée et Rampe ; ROUPPE : Place et Rue ; ROYALE : Place et Rue ; SAINT-TELETTE : Place et Square ; ST-GERY : Pl. et Rue ; ST-JEAN : Pl. et Rue ; ST-NICOLAS : Impasse, Place et rue ; ST-ROCH : Parvis et Rue ; STE-ANNE : Drève et Rue ; STE-CATHERINE : Pl. et Rue ; STE-GUDULE : Parvis, Place et Rue ; SAULES : Drève et Impasse ; STEPHANIE : Place et Rue ; TRAVAIL : Passage et Rue ; TRONE : Pl. et Rue ; USINES : Impasse et Quai ; VERT : Chemin et Petit Chemin ; VILVORDE : Av. et Ch. ; WAPPERS : Pl. et rue ; WATERLOO : Bld et Ch.

Dénominations prêtant à confusion : rue De Moor et Place Maurice de Moor ; rue Bognerd et des Bogards ; Square Clémentine et rue Princesse Clémentine ; R. Colombe, Colombie, Colombier ; Heris et Herry ; Léopold et Léopold 1er ; Joseph et Alfred Stevens ; Emile Willems et Joseph Willems. Les cas signalés plus haut se réfèrent — répétons-le — aux seules voies publiques de la Ville de Bruxelles.

S'il nous fallait signaler tous les cas des rues de l'agglomération bruxelloise, plusieurs pages seraient nécessaires : nous nous contenterons de signaler : CONSTITUTION : Place (face à la gare du Midi) et Avenue (Ganshoren et Jette) ; AA : Quai et rue, à Anderlecht ; SOLVAY : rue Albert (Boitsfort) et place (Schaerbeek) ; ALLARD : (Schaerbeek), ERNEST ALLARD (Bruxelles), VICTOR ALLARD (Uccle) ; ALLEE VERTE (Bruxelles) et rue (Berchem-Site-Agathe) ; RENARD : Rue Alphonse (à Ixelles) et Marlus (Anderlecht) ; VERHAEREN : Albert (Ixelles) et Etully (Schaerbeek) ; ROGIER : Place (St Josse), Avenue (Schaerbeek) et Rue (Sch. et Brux.) ; VERDI : rue à Ganshoren et Place à Anderlecht, etc... etc... VAN MEYEL : Place à Etterbeek et rue à Molenbeek (bien qu'il ne s'agisse pas de la même personne), etc... etc... L'exemple le plus frappant nous paraît être l'honneur... multiplié que l'on a accordé à JANSON : Av. Paul Janson, à Anderlecht ; place (à St Gilles), rue à Bruxelles 2 ; rue Paul-Emile Janson (Ixelles et Bruxelles) alors que son monument est situé au carrefour des rues du Marché-aux-Herbes, de la Montagne et du Cardinal Mercier. Je me suis laissé dire que les erreurs postales, commises le plus souvent par la faute des expéditeurs confondant avenue, rue et place, seraient quotidiennes. Que le lecteur ne s'abuse point sur cet exemple que nous donnons de l'honneur prodigué à Paul Janson : ce triplon qui fut un parlementaire exemplaire et qui rendit de très grands services au pays méritait incontestablement que son souvenir se perpétue, mais une seule dénomination accordée à une très importante voie publique aurait parfaitement donné satisfaction à tous.

Noms anciens des voies publiques

Noms nouveaux :

BRUXELLES

Carmes (longue rue Neuve des)	Rue Neuve des Carmes (2)
Curé (rue du) (4)	Rue du Finisterre (3)
Neuve (longue rue)	Rue de Malines
Neuve (longue rue)	Rue Neuve
Neuve (courte rue)	Rue St-André
Neuve-Népomucène (rue)	Rue de Dieu (2)
Pachéco (rue du Nouveau)	Rue Neuve de Pachéco (2)
Royale Neuve (Rue)	Rue Royale

COMMUNE D'ANDERIECHI

Rue Neuve	Rue de la Poterie
-----------	-------------------

COMMUNE D'IXELLES

Rue Neuve-Ste-Justine	Rue Ste-Justine (2)
-----------------------	---------------------

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Rue Neuve	Rue Charles VI
-----------	----------------

COMMUNE DE SAINT-GILLES

Rue Neuve	Rue Delcourt
-----------	--------------

**

(2) Aujourd'hui, ces rues ne portent plus la même dénomination.

(3) L'orthographe est actuellement la suivante : rue du Finistère.

(4) Selon le considérant suivant de l'arrêté du 6 frimaire an VII (soit du 26 novembre 1798) : « de l'administration communale de Bruxelles qu'il y a encore dans cette commune des rues portant des dénominations proscrites, comme appartenantes aux culles, et qu'il est du devoir de cette administration de donner à ces rues des qualifications avouées par le régime de la liberté constitutionnelle, ainsi que l'on déjà fait par ses arrêtés des 13 vendémiaire an III et 8 prairial an VI » (N.d.L.R. : celui de vendémiaire conférait le haplème républicain à des rues dont les dénominations — pour reprendre les termes de ce document : « blessent autant la saine raison que le régime ». — « ... la rue du Curé, près de la rue Neuve, portera le nom de rue du Copiste ».

Lorsque l'Empire eût succédé à la République et au Consulat, le Maire de Bruxelles écrivit au Préfet de la Dyle dans le but de faire annuler ces arrêtés et d'autoriser que les voies publiques dont la dénomination avait été changée selon l'esprit républicain reprennent leurs anciens noms : cette autorisation lui fut accordée le 14 janvier 1806.

Récapitulons l'histoire des différentes « rue Neuve » en nous référant à l'étude publiée dans « Les Carnets du Sire de Loxem » (février 1965) que publie Marcel F. Lebouille, membre de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles. Nous nous permettrons d'y ajouter des notes personnelles.

La plus ancienne rue neuve de Bruxelles connue est l'actuelle « Rue Vieille de la Bergère » séparant l'Hôtel Westbury (5) des buildings Telex récemment construits ; elle relie la rue de Loxum à celle qui est dénommée Cardinal Mercier. Elle aurait été établie au XIII^e S. ; elle figure sur un plan datant d'août 1258 et est appelée « Nova Strate ». L'année suivante, on la trouve, dans les archives de la Collégiale Ste Gudule, sous l'appellation latine « Novus Vicus ». Ultérieurement, elle sera appelée « Nove Strata », « Nuwe Strate », « Nuwen Stracten », « Nitwe Straetken » et « Nieuwe Straetken » (au moins jusqu'en 1622) ; elle portera, par après, le nom — combien poétique ! — de « Herderinne strate », « rue de la Bergère. »

Nous référant à l'état de la population de Bruxelles (c'est-à-dire au recensement) qu'ordonna en 1783 le Conseil privé (autrichien), elle comptait 92 personnes. Selon « Die Umgestaltung von Alt Brussel » — que le Dr Ing. Karl Spaeth fit publier en 1914 — le nombre de ses habitants était de 152 personnes en 1890, 102 en 1900 pour être ramené à 50 en 1910. Au n° 109, était établi : « T' Herderrinecke », qui, dès 1738, fut une auberge et au n° 111 « Den Sagher ». Telle que nous la connaissons à présent, (elle semble être devenue anonyme, car la plaque de dénomination a été enlevée), on peut s'étonner que tant de personnel aient pu l'habiter. L'on s'imaginerait à tort qu'il aurait pu s'agir d'un bas-fond où auraient rôdé des individus vivant de larcins et se cachant de la police ; il n'en est rien si nous nous fions à des données précisant qu'en 1794, on y comptait 21 personnes de condition, rentiers, négociants en gros, employés ; 3 artisans, 40 ouvriers et ouvrières, 11 domestiques et 17 enfants.

A Saint-Gilles, une « Rue Neuve » était tout proche du ruisseau de Saint-Gilles passant au lieu-dit « de Nepe » ; il est fait mention d'un « Novus Vicus », à cet endroit, dans un acte portant la date du 3 février 1293. Un document de 1358 précisera que la « Nouwestrate » était proche du couvent de Ste-Claire, aux abords et à l'extérieur de la Porte de Hal. Sur un plan de 1848, la « Rue Neuve » commençait à la rue de l'Eglise et finissait à la Chaussée de Forest. L'arrêté communal du 17 juin 1851

(5) Construit sur l'emplacement de l'Hôtel d'Ursel.

lui fit attribuer le nom de « Delcourt ». Cette rue est disparue, mais le nom d'Edmond Delcourt a été donné à Anderlecht à la voie publique commençant « rue d'Aumale », 6 et finissant au n° 10 de la « Place de la Beauté ». Nous ignorons s'il s'agit du même Delcourt que celui qu'on avait honoré à St-Gilles.

Des 1321, on rencontre, dans les archives, le nom de « Rue Neuve » s'appliquant à l'actuelle rue Ste-Anne (commençant rue de Ruysbroeck, 43-45, pour aboutir Place du Grand Sablon, 14-15 dénommée antérieurement Marché-aux-Chevaux) ; sa première dénomination était « Nova Strata ».

Dans le quartier « Bleyckerie » (entre les rues « Tene-Neuve » et « des Tanneurs » dans la partie la plus proche des remparts) existait, selon un acte daté du 28 avril 1352, la « Nouwestrate ».

« In Parvo Novo Vico » (« Petite Rue Neuve »), tel fut le nom qui, en 1353, fut donné à la voie publique qui ne tarderait pas à prendre le nom de « Saint-Laurent » (qui, chacun le sait, va de la « rue des Comédiens » à la « Rue des Sables ») du fait qu'une chapelle y située, fondée en 1314, était dédiée à ce diacre, qui — sous l'empereur Valérien — fut placé sur un gril ardent.

D'après le livre censal de 1491, l'actuelle « ruelle-impasse du Paradis » (dont l'accès « rue de Ruysbroeck » est fermé par une porte grillagée) était, selon certains auteurs (car d'autres contestent le fait) (6) appelée également « Rue Neuve » malgré son peu de largeur. Cette ruelle, voisine de l'« impasse de l'Enfer » — qui fut fermée, il y a de nombreuses années — débouchait, au temps de la domination hollandaise — vers les écuries du prince d'Orange et le Jardin botanique y attenant. En tout cas, elle ne paraît même pas sur les plans de Martin de Tailly dont on se plaisait à vanter la précision... mais elle était si petite, alors l'aurait-on oubliée ?

Quoiqu'il en soit, cette rue porta le nom de « Paradis » ce qui vexa les révolutionnaires français et leurs adeptes qui ordonnèrent que tous les noms rappelant l'ancien régime, notamment par des termes religieux,

(6) Ils prétendent — et cela nous semble raisonnable — qu'il s'agirait de l'actuelle « rue Ste-Anne » dont nous avons parlé plus haut... et cependant, dans des actes de 1372 et 1404, se trouve le terme « Nuwestreetken » dont le diminutif ne paraît pas devoir s'appliquer à une rue. La question n'a pas été résolue, malgré les controverses et les avis contradictoires.

fussent à jamais bannis. Aussi porta-t-elle le nom « de l'Olympe » qui rappelait les dieux, mais non Dieu. (C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la « rue Sainte-Anne » fut appelée, à cette époque : « rue de la Fécondité »).

Un cabaret de la « rue de Ruysbroeck » porta le nom de « Paradis » et les amoureux à l'âme romantique s'y donnaient rendez-vous dans un décor désuet, mais qui leur semblait bien beau tant le bonheur de se revoir inondait leurs cœurs. Vers 1963, le patron (Paul Coussaert) s'intitula — pas moins ! — « Maire de la commune libre du Paradis ». Peu après, cet antique café disparut sous la pioche des démolisseurs. Lui faisant face, s'élevait la maison habitée par le grand mandoliniste Silvio Ranieri, qui fit les beaux soirs de Bruxelles... et d'ailleurs.

En 1433, il est fait mention d'une « Nuwestrate » près de l'ancienne léproserie à l'intérieur de la « Porte de Hul ». (C'est l'ancienne « Petite rue St-Pierre » — longeant l'Hôpital portant ce nom — que les républicains français firent appeler « du Cercueil » ; l'actuelle « rue des Faisans » est établie sur une partie de ce tracé)

Sur l'emplacement d'une partie de l'actuelle « rue Ernest-Allard », était située une « Nuwestraet » — selon un document du 7 juillet 1450 — qui, ultérieurement, fut appelée « rue d'Angleterre » ou « de l'Etoile ».

En 1498, on perça une rue reliant la « rue de l'Etuve » — depuis la fontaine de Manneken-Pis — à la « rue du Bord du Verre » (qui s'appela, par la suite, « rue du Poignon ») et à la « Place des Wallons ». Cette nouvelle voie publique fut tout d'abord dénommée « Rue des Tailleurs de Pierre », puis « rue du Perroquet » (du fait que le Grand Serment de Saint-Georges y avait établi sa perche de tir). Pour la période 1654-1767, elle fut appelée « Nieuwstraet achter den choor van O.L.V. Boreders » (« Rue Neuve derrière le chœur du Couvent des Carmes »). Cette rue connut d'ailleurs, au cours des temps, des variations relatives à cette rue Neuve : « Rue Neuve du Perroquet », « Petite rue Neuve près le Manneken Pis », « Courte rue Neuve près le Manneken Pis », « Courte rue Neuve », « rue Neuve près le Manneken Pis », « Petite Rue Neuve-Manneken Pis », « Petite rue Neuve des Carmes », « rue Neuve des Carmes », « Longue rue Neuve des Carmes ». En 1851, par arrêté communal, elle fut appelée « Rue Neuve des Carmes ». Deux ans plus tard, cette dénomination disparut... et la rue fut incluse dans celle « de l'Etuve ».

Proche de l'actuelle Caserne du Petit-Château, fut percée, en 1635, en direction de la « rue d'Ophem » que nous connaissons aujourd'hui.

une « Petite rue Neuve ». Par l'arrêté communal du 17 juin 1851, elle fut baptisée « rue Saint-André » et relie le « quai aux Barques » à la « rue d'Ophem ».

La « rue de la Banque » d'aujourd'hui (rappelant que des bâtiments de la Banque Nationale de Belgique y ont été édifiés) fut appelée, elle aussi, « Rue Neuve » — et postérieurement on fit précéder ce titre de « Courte » ou de « Petite » ou bien on l'allongea en « rue Neuve Sainte Gudule » (notamment, pour cette dernière appellation : de 1853 à 1878). Cette voie publique fut établie sur des terrains cédés, gratuitement à la Ville, le 23 juin 1637, par le fisc qui s'était emparé des biens du Prince d'Épinoy impliqué dans une conspiration contre la domination espagnole. Et dire qu'il y a de nos collègues qui prétendent que le fisc rend rarement ce qu'il a pris : cet exemple infirme cette affirmation. (N.d.I.R. : j'écris cette phrase pour me mettre dans les bonnes grâces de mon receveur ; j'ajouterai, pour la vérité, qu'il « n'est pas contraire », comme on dirait à Bruxelles).

Au travers de la propriété du comte de Reux, fut percée — avant 1639 — une « Nieuwe straet » baptisée actuellement « Rue des Quatre Fils Aymon ».

La « Rue N.-D. de Grâce », percée en 1651 sur des terrains de la princesse d'Égmont, fut d'abord appelée « Rue de Chimay » ; dès 1663, elle prit le nom de « Rue Neuve » qu'elle garda — pour le moins — jusqu'en 1760.

« Rue de la Madeleine », à l'endroit où fut reconstituée la façade de la chapelle Ste Anne de l'antique « rue de la Montagne », existait une « rue Neuve », dès 1653, reliant la « Putterie » à la « Rue de la Madeleine ».

Sur l'emplacement de l'actuelle « Porte Louise » existait la « Wollendrieschtoren », grande tour de la deuxième enceinte de Bruxelles. Entre cette tour, les remparts et le « Wollendries » (« Pré-aux-Laines », actuelle « Rue aux Laines »), exista, de 1660 à 1737, une « Rue Neuve » qui, plus tard, fut dénommée « Rue du Cygne » et, actuellement, « Rue des Quatre-Bras ».

La « Rue Royale » — qui, après 1822, fut prolongée jusqu'à la « Porte de Schaerbeek » — fut appelée « Rue Royale Neuve » jusqu'à ce que l'arrêté communal de 1851 simplifia le nom en « Rue Royale ».

Il s'agissait de la partie entre la « Place de Louvain » et la « Porte de Schaerbeek » ; la partie de la « rue Royale » entre « la Porte de Schaerbeek » et la « Place de la Reine » porta, sur le plan de Bruxelles de 1847, la dénomination « Rue Royale Neuve ». Dès 1851, elle fut dénommée « Rue Royale ».

A Ixelles, la « Rue de Naples » fut appelée, jusqu'au 18 juin 1851, « Rue Neuve Ste-Justine » ; cependant sur un plan datant vraisemblablement de 1846, elle porte la dénomination de « Rue Neuve » et sur celui de 1847 de « Rue Neuve Ste-Justine ».

Sur le territoire de Saint-Josse-ten-Noode, la rue connue aujourd'hui sous le nom de « Charles VI » fut formée d'une ancienne « Courte Rue Neuve » faisant suite à une « Rue Neuve » qui fait partie actuellement de la « rue Amédée Lynen ». Le nom de « Rue Neuve » donné à ces deux rues atteignait la « rue du Curé », qui prendra la dénomination « Rue St-Josse ». L'arrêté communal de 1851 modifia le nom de « Rue Neuve » en celui de rue « Charles VI », le nom d'« Amédée Lynen » fut donné plus tard à la partie qui la prolongeait.

A Anderlecht, la rue allant du chemin de ronde de la « Porte d'Anderlecht » à la Senne était appelée, en 1848, « Rue Neuve », dénomination abandonnée en 1848.

Antérieurement appelée « Rue Neuve de Pachéco », cette voie publique — commençant « rue des Minimes » et finissant « Boulevard de Waterloo », devint, en vertu de l'arrêté communal de 1841, « Rue du Nouveau Pachéco » qu'un autre arrêté communal, daté du 17 juin 1851, transformera en « Rue Neuve de Pachéco » alors qu'il existait une « Rue Pachéco » donnant « rue de Schaerbeek » et « boulevard du Jardin Botanique ».

La « Rue Neuve de Pachéco » est devenue la « Rue de la Prévoyance » et elle est située — comme chacun sait — entre la « rue Montserrat » et le « Boulevard de Waterloo ».

Avant 1853, existait la « Rue Neuve du Pépin », dont le titre muet, postérieurement en « Rue du Pépin ».

Et nous voici arrivé à la seule « Rue Neuve » connue du monde entier, qui est l'orgueil de la Capitale, cette rue, dont Franz Weyergans a donné cette remarquable description dans « Bruxelles, ville en forme

de cœur : « Bruxelles n'a pas de fleuve, mais elle s'en fait un, qui naît de rien à la fin de chaque matinée pour se dissoudre le soir très tard, qui vient du Nord, pour aller se perdre dans les sables des petites rues étroites et des boulevards déserts vers le Midi. C'est un fleuve de promeneurs et d'acheteurs, où les voitures doivent avancer avec des précautions de scarabées. La rue Neuve lui offre deux berges très proches, tout en vitres, ruisselantes de lumière. Les marchands se sont agglomérés là. Il y a bien le boulevard parallèle, ponctué d'hôtels et de cinémas, mais c'est une rivière paresseuse, qui ne recueille que des filets, et s'étale dans un lit trop large. Ici, c'est le torrent. Boutiques, boutiques... fantasmagories du vêtement, du soulier, du meuble, de la mangeaille. Tout est noyé dans la lumière blanche, tout y est également somptueux, et le promeneur s'avance entre deux berges de cristal »

José MIRVAL

Bibliographie

LES REVUES BELGES

LA REVUE NATIONALE

Mensuel indépendant de littérature et d'histoire
41^e année, n° 415, mai 1989

Roger Gabriel : Retour à Georges Duhamel

Le chirurgien-écrivain a relaté ses expériences comme médecin militaire pendant les deux guerres dans plusieurs ouvrages. Dans toute son œuvre il défend partout et sans faiblesse la personne humaine.

Paul Champagne : Silhouette d'Octave Pirmez

Ce poète a conservé sa vie durant toutes les générosités de la jeunesse, ses naïvetés, ses timidités, ses illusions, ses enthousiasmes. Il vivait surtout dans le passé, parmi les magies du souvenir.

J.M. Horemans : Maurice Gauchez

Cet admirateur et élève de Verhaeren et de Lemonnier s'est signalé par une œuvre critique féconde. Il fit connaître les écrivains de notre pays par plus de 150 conférences et trois gros volumes « Le livre des masques belges » ainsi que par une histoire des lettres françaises de Belgique et un cours de littérature. Dans cinq volumes « Quand soufflait l'ouragan » il fit revivre les horreurs de la seconde guerre mondiale.

Joseph Delmelle : Bonaparte, premier consul, hôte de Bruxelles en 1803

L'auteur raconte l'accueil chaleureux de Napoléon, qui assiste avec Joséphine à des galas, des dîners et des fêtes populaires à l'Allée Verte et au canal.

Roger Gabriel : Correspondance inédite de Léon Bloy

L'écrivain a adressé 64 lettres au jésuite Paul Jury, dans lesquelles il donne de nombreux renseignements sur ses œuvres et sur ses amitiés.

41e année, n° 416, juin-juillet 1969

Jean Piérard : Avec Marie Gevers, le monde commence à Missembourg

L'écrivain Marie Gevers, née en 1883 à Edegem, dans la province d'Anvers, n'a jamais quitté sa campagne natale. Sa vieille maison de Missembourg, les arbres et le parc de cette commune, lui ont inspiré de nombreuses pages, toutes de vie et d'amour. Elle a reçu aussi de vives impressions de l'Escaut à St-Amand et à Bornhem.

Roger Gabriel : Correspondance inédites de Léon Bloy (2)

L'auteur parle de quatre lettres à Josef Muls, l'ancien conservateur du musée des Beaux-Arts d'Anvers et des lettres au catalan Ricardo Vines et à Charles Buet, qui à Paris avait un salon littéraire. Tous ces messages sont enrichissant, ont un sens car ils veulent tous rendre témoignage.

Emile Poumon : Napoléon et la noblesse belge

Cette noblesse s'efforça d'abord de combattre les idées nouvelles puis de tenir en échec les armées révolutionnaires préludant à l'installation du nouveau régime. Certains domaines furent vendus. Pour la noblesse Napoléon représentait un retour à l'ordre. Son arrivée au pouvoir fut suivie assez sympathiquement sans que la noblesse allait jusqu'à la reconnaissance du nouveau régime. Charles-Joseph de Ligne quittait néanmoins Belœil pour se réfugier en Autriche.

Robert Merget : La déroute de Waterloo

La bataille de Waterloo mit fin aux espoirs de la France impériale. C'est là que se joua véritablement le destin de l'Europe.

Waterloo fut une bataille d'usure où Napoléon perdit du temps et beaucoup d'hommes, sans esquisser une seule manœuvre afin de maîtriser l'adversaire.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE D'ÉTUDES
NAPOLEONIENNES

Bulletin trimestriel
19e année, n° 87, juin 1988

Carlo Bronne : Un baron et un clocheton de l'Empire

Pierre-Georges de Meulenaere, propriétaire du château de Welden sous Zeuvergen, fut fait chevalier de l'Empire en 1810, puis baron.

Les attributs de la baronnie impériale sont reproduites sur un clocheton du château au dessus de l'horloge, entre autre une étoile à cinq pointes de la Légion d'Honneur. Une aigle empoignant un foudre fait office de girouette.

Robert de Decker de Tillier : Un jeune bruxellois à Sainte-Hélène en 1835

Joseph Partoes était envoyé, à 23 ans, en mission commerciale au Pérou et au Chili, sur le petit voilier « La Flora ». De son escale à l'île Sainte-Hélène le 30 septembre 1835 il y a plusieurs pages dans son journal manuscrit.

J.M. Pardon : Deux héros tirlemontois au service de la France

Charles Raeymackers, fils d'un notaire de Tirlemont, fit partie de la Grande Armée, au régiment des hussards et fut blessé plusieurs fois. Son frère Louis comptait 27 années de service militaire et 14 campagnes de guerre. Il tomba glorieusement à l'ennemi en Calabre, pendant la campagne d'Italie.

J.J. Burgraeve : Le bi-centenaire de la naissance de Napoléon 1er

La célébration napoléonienne a pris des proportions dépassant toutes les prévisions.

Citons en particulier des reconstitutions historiques dans les communes se trouvant sur la route Napoléon, du Golf Juan à Grenoble, des expositions à Paris, à Salon-en-Provence, en Corse, à Liège, dans le Hainaut, au plan incliné de Ronquières, au Musée du Caillou.

L'INTERMEDIAIRE DES GENEALOGISTES

Revue bimestrielle
N° 130, janvier 1969

P.E. Claessens : Tableaux profanes et spécialement portraits conservés à la Cour de Bruxelles, en 1640

Les résidence princières de Bruxelles et de Tervueren possédaient d'attrayantes collections de tableaux, surtout des portraits de souverains, quelques paysages et plusieurs vues de sièges et de batailles.

Paul Dewalhens : Un comte polonais de Rottermund épouse à Tirlemont en 1844 une comtesse d'Arschot-Schoonhoven

Plusieurs officiers polonais émigrèrent en Belgique et firent carrière dans les rangs de la jeune armée belge. Parmi eux il y avait Modeste-Adalbert, comte de Rottermund.

N° 140, mars 1969

J. Jacquart : La généalogie au XXe siècle

L'auteur recherche une définition exhaustive de la généalogie, qui a été étendue à toute l'échelle sociale, et qui demeure une auxiliaire qualifiée pour les généalogistes, les sociologues et les historiens.

Yvette Van den Benden : Vitraux armoriés à Steenhuffel

Ces vitraux sont d'importants témoins à la fois de l'art du 16e siècle dans nos régions et du mécénat des familles seigneuriales de l'époque.

Guy van der Ghinst et Françoise Gobin : A propos de quelques dossiers d'émigrés originaires du département des Deux-Lys.

N° 141, mai 1969

Estelle van Win et Fr. de Cacamp : La famille Suenens (ou Zuenens) de Leeuw-St-Pierre

Cette famille, dont est issu le cardinal-archevêque, connu un grand développement dans la région bruxelloise aux 15e et 16e siècles.

Le nom provient du petit affluent de la Senne, la Zuun, prenant naissance à Pepingen, traversant Leeuw-St-Pierre et faisant limite, à la fin de son parcours, entre cette commune et celle d'Anderlecht.

Dr. G. Renson : Schilderijen en sculpturen uit het Staatsdomein van Gaasbeek.

Le château de Gaasbeek possède de nombreux portraits et sculptures représentant des personnages célèbres, entre autre Bruegel, le duc d'Albe, Erasme, Egmont, le cardinal de Granvelle, Charles Quint.

N° 142, juillet 1969

Lucie Nimune : Liste des portraits identifiés aux musées royaux des beaux-arts dans les tableaux de l'École flamande, du 15e au 18e siècles.

Paul Dewalhens : Un « filleul » tirlemontois de Napoléon : Napoléon Delvaux

Au début du 19e siècle les prénoms Napoléon et Joséphine étaient à la mode, comme quelques années auparavant on prénommait les enfants Liberté, Egalité.

RIF TOUT DIJ

Feuilles mensuels nivellois
N° 129, mai 1968

Joseph Coppens : Le Saint-song de Miracle à Bois-Seigneur-Isaac

Les Aclots avaient coutume de s'y rendre le lundi de la Pentecôte. C'était un pèlerinage pour les hémorragies. On y conserve depuis 1405 un linge avec du sang miraculeux, une épine de la Sainte Couronne et une relique de la vraie Croix.

Léon Van Dormael : Une question d'urbanisme à Waterloo en 1719

La chapelle, formant de nos jours l'avant-corps de l'église de Waterloo-Centre, fut construite en 1687. En 1719 les autorités supérieures estimèrent que la maison du clerc de la chapelle, construite dans le pied de

celle-ci, était nuisible à la beauté du site. Elle fut démontée et reconstruite plus loin, au n° 153 de la chaussée de Bruxelles.

Paul Collet : Journal du grand exode des réfugiés français et de la retraite allemande (suite).

Joseph Delmelle : Nivelles, ville d'enseignement

L'auteur rappelle la création de quelques institutions d'enseignement, dont un séminaire en 1605 et en 1610, sous l'enseigne de la « Fleur de Lys », d'une école comportant quatre classes dont deux pour la dentelle, une pour la couture et le tricot, et une pour la lecture, l'écriture et le calcul. Ainsi, au 17^e siècle on donnait déjà aux filles un enseignement de caractère technique.

Joseph Delmelle parle encore de plusieurs professeurs remarquables : Robert Montal, Arthur Masson, Henri Quittelier, Elie Willaine et Rita Colin-Vauquez.

N° 130, juin 1969

Joseph Coppens : La Dodaine

Au début du 19^e siècle existaient deux vastes viviers dont l'un a subsisté sous le nom de « La Dodaine », mais qui fut négligé au point de devenir un marécage bourbeux et infect.

Léon Van Dormael : Un défunt illustre : le tramway de la Petite Espinette et de Waterloo

En février 1892 on ouvrait la section Place Rouppe au Vert Chasseur. Les convois étaient tirés par des locomotives à vapeur, avec chaudière de cuivre.

En juin 1894 on électrifia et le tram passa jusqu'à la Petite Espinette. A partir de décembre 1923 on put aller en tram jusqu'à Waterloo, puis en 1931 jusqu'à Braine-l'Alleud, ainsi qu'à Lasne, puis de Lasnes à Rixensart en 1932 et de Rixensart à Wavre en 1933.

J. Brigode : La princesse Odile de Looz-Corswarem

Cette Nivelloise illustre de la seconde moitié du 18^e siècle fut la dernière dame féodale des seigneuries de Fayt et de l'Escaille.

LA MAISON D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Revue trimestrielle de l'Association royale des demeures historiques de Belgique
N° 1, février 1969

Cette nouvelle revue veut traiter de tout l'habitat dans notre pays, des demeures historiques aux hôtels patriciens.

Une première monographie est consacrée au château d'Ecaussinnes-Lalaing, qui offre un grand intérêt par son architecture militaire du moyen-âge, la finesse de la décoration du gothique finissant et les aménagements qui ont été apportés aux 17^e et 18^e siècles.

J. Weyns : Une ferme à Runst

C'est un beau bâtiment rustique en pierres de sables et briques bleues, de 1735.

Mme Bouvy Coupery de Saint-Georges : Sur-les-Heyds, à Barchon.

Baronne Huart : Ferme de Notre-Dame-au-Bois, à Wépion.

Théo Verheyden : Vieilles maisons tournaisiennes.

VOLKSKUNDE

Bulletin trimestriel pour l'étude du folklore
N° 1, 70^e année, 1969

J. Behets : De gesloten hoeve in Limburgs Haspengouw

L'article est une contribution remarquable à l'histoire économique et sociale de la Hesbaye à travers les siècles.

H. Stalpaert : De kapelaan van Oedelem

L'auteur compare les différentes versions de chansons érotiques du 14^e au 20^e siècle.

S. Top : Een moderne Duitse sagerstudie

Il s'agit d'une étude scientifique du prof. G. Heilfurth, concernant les contes des montagnes et des trésors de la terre.

J. Voskuil : De trefwoordencatalogus op het volkskundebureau in Amsterdam

SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE LOUVAIN ET ENVIRONS.

Bulletin paraissant trois fois l'an fasc. IX, 1969

P. Reekmans : De schat van de collegiale Sint-Pieterskerk te Leuven (IIe partie)

Nomenclature des œuvres d'art de la collégiale St-Pierre à Louvain.

L. Génicot : Notes complémentaires sur l'église romane de Bierbeck en Brabant

L'article est une suite de l'étude, faite en 1906 par le chanoine R. Lemaire concernant l'église St-Hilaire. Cette nouvelle étude a été entreprise à la suite de la restauration de l'édifice religieux.

J. de Kempeneer : Het register der beneficiën en kerken van de abdij van Park

HET OUDE LAND VAN AARSCHOT.

Bulletin trimestriel du cercle de folklore de Aarschot
N° 3, IVe année, août 1969

Le numéro est constitué d'une monographie de Betekom, village de la vallée du Demer, avec une étude concernant l'église St-Laurent, les curés, les objets d'art et une bibliographie étendue du village.